



République du Cameroun  
 Paix – Travail – Patrie



Nations Unies au  
**CAMEROUN**  
Tous Unis dans l'Action



## DOCUMENT NATIONAL DE CONTEXTUALISATION ET DE PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) POUR LE CAMEROUN



Année 2017

# CARTE DU CAMEROUN



**Figure 1:** Carte administrative du Cameroun (Institut National de Cartographie, 1999)

# SOMMAIRE

CARTE DU CAMEROUN	i
SOMMAIRE	ii
EXTRAIT DU DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	iv
PREFACE	v
AVANT-PROPOS	vii
SIGLES ET ACRONYMES	ix
LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES FIGURES	xii
RESUME EXECUTIF	xiii
INTRODUCTION	1

## CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CAMEROUN ET DE SA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

1.1. Présentation du Cameroun	5
1.1.1. Milieu physique, découpage administratif et démographie	5
1.1.2. Situation socio-économique	6
1.1.3. Accès aux services socioéconomiques de base	8
1.2. La politique de développement du Cameroun	11
1.2.1. Vision 2035	11
1.2.2. Le document de stratégie pour la croissance et l'emploi	12
1.2.3. Le Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) 2015-2017	12
1.2.4. Le Plan de Réponse Humanitaire	13
1.2.5. Plan Triennal Spécial Jeune	14

## CHAPITRE 2 : OMD ET ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU CAMEROUN

2.1. Bilan et leçons tirées des OMD	17
2.1.1. Revue de la mise en œuvre des OMD	17
2.1.2. Leçons apprises	20
2.2. Consultations Post 2015	21
2.3. Présentation des ODD	23
2.4. Enjeux de la mise en œuvre des ODD	25

## CHAPITRE 3 : CONTEXTUALISATION DES ODD AU CAMEROUN

3.1. Approche méthodologique	27
3.2. Critères de contextualisation	28
3.3. Présentation des Cibles contextualisées	30

## CHAPITRE 4 : PRIORISATION DES ODD AU CAMEROUN

4.1. Approche méthodologique	34
4.2. Détermination des Critères de priorisation Pour la détermination des	



critères de priorisation, _____	35
4.2.1. Critères de priorisation retenus _____	35
4.2.2. Evaluation et choix des cibles _____	36
4.2. Cibles prioritaires _____	36
<b>CHAPITRE 5 : MECANISMES D'OPERATIONNALISATION DES ODD_</b> _____	<b>45</b>
5.1. Appropriation des ODD à tous les niveaux _____	46
5.1.1. Renforcement de l'appropriation des ODD _____	46
5.1.2. La vulgarisation des ODD auprès du grand public _____	47
5.1.3. Intégration des ODD dans les stratégies des politiques de développement _____	47
5.1.4. Mécanismes de coordination et de suivi-évaluation _____	47
5.2. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des ODD _____	48
<b>CHAPITRE 6 : DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION</b> _____	<b>50</b>
6.1. Cadre institutionnel de suivi et d'examen _____	51
6.1.1. Le cadre de suivi et d'examen au niveau national _____	52
6.1.2. Le cadre institutionnel de suivi et d'examen aux niveaux régional départemental et local _____	55
6.2. Processus du suivi et d'examen des ODD au Cameroun _____	56
6.2.1. Elaboration des outils de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD _____	56
6.2.2. Etablissement du rapport sur la situation de référence et détermination des cibles du cadre national des indicateurs _____	57
6.2.3. Production des rapports périodiques de suivi des indicateurs des ODD _____	58
6.2.4. Examens participatifs de la mise en œuvre des ODD au Cameroun _____	58
6.3. Indicateurs nationaux et sources de données pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD _____	60
6.3.1. Le cadre national des indicateurs _____	60
6.3.2. Sources de données _____	61
BIBLIOGRAPHIE _____	62
<b>ANNEXES</b> _____	<b>64</b>
<b>Annexe 1</b> : présentation des cibles contextualisées, y compris les départements ministériels responsables de leur mise en œuvre _____	<b>64</b>
<b>Annexe 2</b> : présentation de la matrice d'alignement des ODD aux stratégies nationale et sectorielles _____	<b>76</b>
<b>Annexe 3</b> : présentation du cadre national des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD au Cameroun _____	<b>89</b>
<b>Annexe 4</b> : Décret N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'investissement _____	<b>132</b>
<b>Annexe 5</b> : Pilotage et Coordination des Travaux d'élaboration du Document National _____	<b>142</b>



*« Les ODD, rappelons-le, sont le premier programme mondial à prendre en considération la problématique du développement dans toutes ses dimensions : sécuritaire, économique, sociale, humaine et environnementale... »*

*A travers ce programme, notre ambition commune est d'éradiquer la pauvreté et de ne laisser personne pour compte. C'est un défi que nous nous sommes donnés et que nous devons assumer solidairement pour répondre à l'attente de nos peuples et à l'appel de l'Histoire tout court.... »*

*Puisqu'il s'agit de « transformer le monde et de ne laisser personne en marge », donnons-nous alors les moyens de nos ambitions.*

*Ces moyens, à notre avis, sont de trois ordres :*

- *D'ordre politique d'abord. Notre volonté politique devra s'exercer de façon continue et ne pas varier selon les circonstances.*
- *D'ordre financier ensuite. Il faudra que les contributions soient effectives, sûres et suffisantes. Ce qui nécessitera une mobilisation sans précédent.*
- *D'ordre moral enfin. Le principe d'obligation de solidarité entre les peuples devra être réaffirmé et observé.*

*Si nous décidons, ici et maintenant, de mobiliser effectivement et concrètement nos immenses ressources, Si nous décidons de les consacrer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, Alors, les ODD deviendront réellement cette dynamique transformatrice du monde d'aujourd'hui en un monde de paix et de prospérité partagée. »*

**Extrait du Discours du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA à l'occasion de la 71ème Assemblée Générale des Nations Unies à New-York, en septembre 2016.**

# PREFACE

Dans un élan de solidarité humaine, tous les Pays Membres des Nations Unies ont, en septembre 2015, posé les jalons d'une communauté de destin de l'humanité, avec « l'Agenda 2030 » pour le développement durable qui définit le « *Futur que nous voulons* », à l'horizon 2030, après l'ère des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont les résultats mitigés ont interpellé le monde entier à un changement profond d'approche du développement.

Au-delà des indicateurs classiques de croissance économique, il est important de noter que l'Agenda 2030 pour le développement durable, se préoccupe réellement du progrès humain, du patrimoine de l'humanité, de l'inclusion sociale, et surtout de la paix et de la sécurité de tous. Il s'agit d'un programme ambitieux qui vise, entre autres résultats, l'éradication de la pauvreté et la préservation de la planète pour les générations futures, tout en veillant à ne laisser personne pour compte.

L'Agenda 2030 a résulté d'un processus mondial participatif et inclusif dans lequel le Cameroun a joué un rôle de premier plan. Notre pays a en effet eu le privilège de faire partie de la short-liste des pays retenus en 2013 et 2014 (environ 60 pays) pour animer les réflexions devant conduire à la détermination des objectifs de développement pour l'après 2015, y compris les moyens de mise en œuvre.

A cet égard, je me réjouis de ce que la majeure partie des objectifs définis au niveau international soient compatibles avec les priorités définies par les populations camerounaises dans le cadre des



consultations participatives conduites par la société civile pour la détermination de l'agenda de développement post-2015 à savoir notamment : (i) la santé, (ii) l'éducation et la formation, (iii) l'emploi, (iv) l'environnement et (v) le développement des infrastructures et la gouvernance retenus comme principales thématiques transversales.

La mise en œuvre des OMD a permis, sous la très Haute impulsion du Président de la République son Excellence Paul Biya, de réduire de moitié la proportion de la population Camerounaise qui souffre de la faim et d'atteindre la cible escomptée en matière de lutte contre le VIH-SIDA. Toutefois, le pays reste confronté à de nombreux défis, au nombre desquels figurent : la réduction de la pauvreté et des inégalités à un niveau socialement acceptable, l'accès pour tous aux services sociaux de base (eau, énergie, santé, éducation, nutrition, etc), le développement des opportunités d'emploi pour les jeunes, l'amélioration de la résilience des populations afin de renforcer les capacités à faire face aux crises sécuritaires et économiques liées notamment aux attaques inopinées de la secte Boko haram et à la baisse drastique des cours du pétrole.

De ce fait, nous nous félicitons de ce que les nobles ambitions de ce nouveau programme de développement à savoir éliminer la pauvreté, as-



sur la justice, la paix et l'équité d'ici à 2030 et transformer les vies tout en préservant la planète, cadrent parfaitement avec les défis et objectifs de développement du pays. Ainsi, la mise en œuvre des ODD permettra au Gouvernement d'intensifier les précédents efforts et amorcer une nouvelle dimension de réformes devant conduire à la profonde transformation de l'économie nationale en vue de son émergence en 2035. Pour sa part, la République du Cameroun s'est engagée, en tant que pays membre des Nations Unies, à mettre en œuvre les ODD définis dans le cadre de l'agenda 2030 de l'ONU sur le développement durable.

C'est conscient du rôle que pourrait jouer la mise en œuvre des ODD dans la transformation structurelle de l'économie camerounaise, avec comme corolaire l'amélioration sensible et durable du bien-être des populations camerounaises, que le Gouvernement a initié avec l'appui technique du Système des Nations Unies, le processus de contextualisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce processus vise à renforcer l'appropriation nationale et à localiser les ODD pour déterminer celles des cibles qui sont non seulement alignées aux politiques de développement, notamment à la Vision de développement à

l'horizon 2035, et qui répondent, d'autre part, aux nouveaux défis de développement; ce dans l'optique de leur prise en compte dans les documents de planification stratégique en vue de leur appropriation, leur opérationnalisation et leur mise en œuvre efficace.

A cet égard, le document national de contextualisation et de localisation des ODD, bien qu'ayant le mérite de définir les voies à suivre pour l'opérationnalisation des ODD, ne constitue pas un document de politique nationale de développement. Toutefois, les cibles contextualisées et priorisées seront progressivement intégrées dans les stratégies nationales, notamment en ce qui concerne la dimension liée à la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des préoccupations des populations vulnérables dans les politiques nationales de développement. Car, il convient de le souligner, le Cameroun s'est engagé, à l'instar l'ensemble des autres pays de la planète, dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

*Le Premier Ministre Chef du Gouvernement*

S.E. Philemon **YANG**



Afin d'éliminer l'extrême pauvreté et de sécuriser notre planète pour les générations présentes et futures, la Communauté internationale a adopté le 25 septembre 2015, sous l'égide des Nations Unies, l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il s'agit d'un programme ambitieux et réaliste d'actions à mettre en place par l'ensemble des pays du monde pour la prospérité de notre planète.

Le nouvel Agenda énonce 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles, et réaffirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé en faveur d'un développement durable soutenu par des politiques concrètes et des mesures énoncées dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba, qui est une partie intégrante dudit Agenda. Il reconnaît que chaque pays est responsable en premier chef de son propre développement économique et social, et que le financement public international joue un rôle important en complétant les efforts des pays pour mobiliser des ressources publiques au niveau national, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

Dans la perspective de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et tel qu'indiqué dans le paragraphe 55 du document y relatif, chaque pays a l'obligation de fixer ses propres

cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités, de ses capacités et du respect de ses priorités et politiques.

C'est dans cette logique que le Gouvernement, sous le leadership du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et avec l'appui du Système des Nations Unies, a entamé depuis décembre 2016 le processus de localisation, de priorisation et d'opérationnalisation des ODD. Ce processus vise, d'une part, à doter le pays de son package national des cibles devant être insérées dans le cadre de planification nationale à même de permettre au pays d'atteindre les ODD et, d'autre part à adopter la démarche inclusive à suivre pour l'atteinte des ODD par le Cameroun.

Le MINEPAT, tout comme le Système des Nations Unies, se réjouit de ce que le processus de localisation intervient au Cameroun dans un contexte notamment marqué par l'actualisation de la plupart des documents de stratégie nationale de développement ; toute chose qui facilitera la prise en compte des cibles contextualisées voire priorisées dans les documents de stratégies et de politiques nationales de développement.

Nous Nations Unies, apprécions à sa juste valeur, la démarche largement participative et inclusive qui a été utilisée pour la localisation des ODD. Car convient-il de le mentionner, ce proces-



sus riche d'enseignements a connu la participation de toutes les parties prenantes au développement, incluant les experts du Gouvernement, les Partenaires Techniques Financiers (PTF), y compris le Système des Nations Unies (SNU), les représentants du secteur privé, de la société civile, du monde académique, des associations des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. C'est l'occasion pour le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, de témoigner toute sa gratitude au Système des Nations Unies et à toutes les personnes qui ont inlassablement travaillé depuis le démarrage du processus de localisation jusqu'à son terme.

En ma qualité de Ministre en charge de l'économie, je voudrais à cet égard à exprimer tout mon satisfécit pour la qualité des résultats auxquels nous sommes parvenus grâce à vos divers concours.

Nous saluons de ce fait la qualité du présent rapport qui est le principal extrant desdits travaux et qui comporte notamment les éléments du bilan de la mise en œuvre des OMD, les packages de cibles contextualisées et priorisées et de manière exhaustive, la batterie des indicateurs qui seront utilisés pour la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Indiquons à cet effet que sur les 169 cibles adoptées par la Communauté Internationale (soit 43 cibles au titre des moyens de mise en œuvre, 19 cibles pour le partenariat et 107 cibles contextualisables), 153 ont été retenues comme étant pertinentes pour le

Cameroun (soit 43 cibles au titre des moyens de mise en œuvre, 19 cibles pour le partenariat et 91 cibles sur les 107 cibles contextualisables) et 53 cibles ont été retenues comme étant prioritaires.

De manière schématique, le processus d'appui à la mise en œuvre des ODD comprend trois étapes: (i) la planification, (ii) l'opérationnalisation et (iii) et le suivi et évaluation. A cet égard, au-delà des préoccupations liées à la localisation et à la priorisation des ODD, nous nous félicitons de ce que le présent document propose (en annexe) pour chacune des cibles retenues comme pertinentes pour le pays, les indicateurs qui serviront à évaluer les progrès relatifs à leur mise en œuvre, et respectivement dans les chapitres 5 et 6, un dispositif pour le suivi-évaluation des ODD et une démarche pour leur opérationnalisation.

Le Gouvernement à travers le MINEPAT et le Système des Nations Unies au Cameroun réitérent leur engagement à poursuivre les efforts de collaboration entamés dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement, notamment à travers la prise en compte des recommandations de ce rapport national de contextualisation et de priorisation dans les documents de politiques et de stratégies nationales de développement. Par conséquent, au regard des défis énormes que pose la mise œuvre des ODD, Ils invitent les autres partenaires à continuer d'apporter leur contribution pour une mise en œuvre réussie au bénéfice du peuple Camerounais.

  
Le Ministre de l'Economie, de la Planification  
et de l'aménagement du territoire,  
**S.E. MOTAZE Louis Paul**

Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies,

  
Allegra Maria Del Pilar Baiocchi



## SIGLES ET ACRONYME

AAAA	Agenda pour l'Action d'Addis-Abeba
AAG	Architecture Africaine de la Gouvernance
AAPS	Architecture Africain de Paix et de Sécurité
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
COP21	Conférence de Paris sur le climat en 2015
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSPD	Document de Stratégie de Partenariat au Développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FMI	Fond Monétaire International
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
INS	Institut National de la Statistique
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	Ministère de la Communication
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPMEE-SA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille



MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNG	Programme National de Gouvernance
PNP	Politique National de Population
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
PVD	Pays en Voie de Développement
RIA	Rapid Integrated Assessment
RNB	Revenu National Brut
SED	Secrétariat d'Etat à la Défense
SIDA	Syndrôme Immuno Déficitaire Acquis
SNU	Système des Nations unies
UA	Union Africaine
VIH	Virus de l'Immuno Déficience Humaine
WFP	World Food Program



## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Evaluation de l'atteinte des OMD en 2015 et perspectives pour 2020	18
<b>Tableau 2:</b> Priorités issues des consultations sous-nationales	21
<b>Tableau 3:</b> ODD et priorités nationales	24
<b>Tableau 4:</b> Ensemble des documents de politiques et stratégies consultés dans le cadre du processus de contextualisation des ODD	29
<b>Tableau 5:</b> Répartition des cibles contextualisables suivant le niveau d'ancrage aux politiques et stratégies nationales	31
<b>Tableau 6:</b> Présentation des cibles contextualisées par ODD au Cameroun	32
<b>Tableau 7:</b> Statistiques sur le processus de priorisation des ODD au Cameroun	37
<b>Tableau 8:</b> Priorisation des ODD au Cameroun	37
<b>Tableau 9:</b> Présentation des cibles prioritaires par secteur du DSCE	39



## LISTE DES FIGURES

- Figure 1:** Alignement du Cameroun aux ODD \_\_\_\_\_ 1
- Figure 2:** Schéma opérationnel de l'examen des ODD au niveau national \_\_\_\_ 31

## LISTE DES GRAPHIQUE

- Graphique 1:** Proportion des cibles priorisées contribuant à l'atteinte des OMD en retard \_\_\_\_\_ 38
- Graphique 2:** Répartition des cibles prioritaires suivant les secteurs du DSCE \_\_\_\_\_ 38
- Graphique 3:** Proportion des cibles priorisées selon les secteurs jugés prioritaires par les populations à la base (en %) \_\_\_\_\_ 44
- Graphique 4:** Répartition des cibles priorisées selon les Cinq P \_\_\_\_\_ 44

## LISTE DES ENCADRES

- Encadré 1:** Détails sur les thématiques et préoccupations prioritaires du Cameroun \_\_\_\_\_ 22
- Encadré 2:** Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement (RIA) \_\_\_\_\_ 34
- Encadré 3:** Groupe des Indicateurs Mondiaux relatifs aux ODD \_\_\_\_\_ 57



## RESUME EXECUTIF

L'année 2015 a été marquée, entre autres au niveau mondial, par l'adoption du nouvel agenda post 2015 pour le développement durable. Cet agenda intervient à l'issue de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le bilan est très mitigé, particulièrement en Afrique, bien que des avancées majeures aient été enregistrées dans plusieurs domaines. L'approche choisie pour les pays africains pour l'adoption de l'agenda 2030 a été conditionnée par la finalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) dont l'adoption en 2015, a servi de base au positionnement du continent en matière de développement durable. Ces deux agendas posent des défis et offrent des opportunités pour les pays africains.

L'approche retenue au niveau mondial pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 de développement durable recommande de « ne laisser personne de côté » et préconise, contrairement aux OMD, une appropriation nationale de 17 Objectifs de Développement Durable identifiés ainsi que des 169 cibles y afférentes en tenant compte du contexte propre à chaque pays et de ses spécificités.

C'est dans ce dernier cadre que le Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies, conduit à partir de fin 2015, le processus de localisation inclusive des ODD au Cameroun.

Ce processus s'est fait de manière participative en incluant tous les acteurs au développement nationaux et internationaux (administrations publiques centrales et décentralisées, partenaires

techniques et financiers, agences des Nations Unies, Société civile, secteur privé, syndicats, collectivités territoriales décentralisées, jeunesse) et les populations à la base.

En vue de la prise en compte des opinions de l'ensemble des acteurs de développement pour la localisation des ODD, l'approche méthodologique retenue à cet effet s'est articulée autour de trois principales étapes à savoir : (i) le renforcement de l'appropriation des ODD et la détermination concertée des leçons tirées de la mise en œuvre des OMD en vue de leur capitalisation dans la mise en œuvre des ODD au Cameroun ce, au cours d'un atelier tenu en septembre 2015, immédiatement après l'adoption des ODD ; (ii) la définition de manière participative des critères et de la démarche de localisation et de priorisation des cibles des ODD ; et (iii) les consultations nationales en vue de la localisation, de la priorisation et de la détermination du plan d'opérationnalisation des ODD.

A l'issue du processus de contextualisation, les acteurs de développement ont notamment donné leur opinion sur les cibles pertinentes pour le Cameroun en s'appuyant sur deux principaux critères que sont : (i) l'ancrage aux stratégies et politiques de développement à savoir entre autres la Vision 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), la Politique Nationale de Population (PNP), la Politique Nationale Genre (PNG), les Stratégies Sectorielles et le Plan de Réponse Humanitaire; et, (ii) la prise en compte des défis émergents du contexte tel qu'indiqué par les populations à la base.

L'exercice de contextualisation a porté uniquement sur 107 cibles excluant les 43 cibles rela-

tives aux moyens de mise en œuvre qui accompagnent chaque ODD et les 19 cibles de l'ODD 17 portant sur le partenariat et qui doivent être appliquées comme telles. Au terme du processus, 91 cibles (soit 85% des 107 cibles contextualisables) ont été retenues comme étant pertinentes pour le Cameroun et 16 comme non pertinentes. Ainsi et en tenant compte des cibles relatives au partenariat et celles concernant les moyens de mise en œuvre des ODD, 153 cibles sur les 169 adoptées seront progressivement mises en œuvre au Cameroun.

Au regard de ce que les cibles contextualisées ne seraient pas mises en œuvre de manière simultanée, il s'est avéré nécessaire de procéder à leur priorisation dans l'optique d'identifier celles par lesquelles, il s'avère judicieux de démarrer le processus de mise en œuvre des ODD. A cet effet, l'utilisation de l'approche méthodologique basée sur le Rapid Integrated Assessment (RIA) développée au niveau international a permis de retenir sept critères de priorisation, à savoir :

- i. les Engagements internationaux avec comme sous-critères: les OMD en retard ; les autres engagements internationaux pris par le Cameroun (COP 21, accord Cameroun-OIT, Agenda 2063 de l'UA, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Traité de Rome, etc) ;
- ii. la croissance à travers les sous-critères : développement des infrastructures et modernisation de l'appareil de production.
- iii. le développement humain avec comme sous-critères : l'accès à la Santé, la Nutrition et VIH, la formation du capital humain et le genre, la protection des personnes groupes vulnérables, la lutte contre la pauvreté ;
- iv. le développement de l'emploi dont les sous-critères portent sur : l'accroissement de l'offre d'emploi décent (développement des PME,

promotion de l'auto emploi), le renforcement de l'adéquation formation -emploi et l'amélioration de l'efficacité du marché du travail.

- v. La Gouvernance dont les sous-critères concernent la modernisation du système politique ; la réforme relative à l'amélioration du climat des affaires ; la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ;
- vi. la protection de l'environnement ;
- vii. la résilience.

Au terme du processus de priorisation, 53 cibles parmi les 91 jugées pertinentes ont été retenues comme étant prioritaires pour le Cameroun, ce qui représente 58,24 % des cibles retenues comme pertinentes pour le Cameroun (cibles contextualisées), soit 49,53% des 107 cibles contextualisables et 31,36% du total des cibles des ODD. Ce package national ainsi constitué n'inclut pas les 43 cibles de mise en œuvre et les 19 cibles de l'ODD 17. Aux 53 cibles priorisées, sont associés 88 indicateurs, représentant 59,1% des indicateurs retenus dans le processus de contextualisation des ODD et 38,1% du nombre total d'indicateurs retenus par la Commission Statistique des Nations Unies.

Une majeure partie des dites cibles prioritaires concourent à l'atteinte des OMD en retard. La répartition des dites cibles suivant les sept secteurs du DSCE permet de constater d'une part que certaines cibles sont multisectorielles et, d'autre part, que l'ensemble des sept secteurs disposent d'au moins 5 cibles prioritaires, avec un nombre important de 20% pour le secteur du développement social. Relevons, par ailleurs, que lorsque l'on oriente les analyses vers la répartition des cibles prioritaires retenues par les populations lors des consultations participatives à l'adoption de l'agenda 2030, l'on s'aperçoit aisément que l'accent semble être mis sur le secteur de l'emploi et l'en-

vironnement. Au demeurant, la répartition suivant les 5P met en exergue le fait que la plus grande importance est accordée au premier P à savoir les Peuples.

Les consultations participatives ayant eu cours à l'occasion de la localisation inclusive des ODD ont, par ailleurs, permis de mener les réflexions relatives à la détermination de la démarche d'opérationnalisation et d'appropriation des ODD et du mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

La démarche retenue pour l'opérationnalisation des ODD au terme dudit processus s'est articulée autour de trois principaux axes d'intervention à savoir :

□ l'axe 1 « le renforcement de l'appropriation des ODD » à travers : (i) la vulgarisation des ODD contextualisés auprès de la jeunesse, (ii) la vulgarisation des ODD auprès du Grand public, (iii) l'appui à l'intégration des ODD dans les programmes scolaires et universitaires/extra scolaires, et (iv) le renforcement des capacités nationales pour une meilleure appropriation des ODD (Comités PPBS, jeunes leaders, comités de pilotage de mise en œuvre des stratégies sectorielles, les élus locaux, les Parlementaires, le secteur privé et la Société civile) ;

□ L'axe 2 « intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales de développement », il s'agira : (i) de l'appui à l'actualisation des cadres globaux de planification en vue de la meilleure prise en compte des ODD (Transcription de la vision 2035, formulation de la deuxième phase de mise en œuvre de la Vision 2035), (ii) de l'Appui à l'intégration des ODD dans les plans Communaux de Développement au courant des exercices d'actualisation desdits plans qui sont actuellement en cours avec l'appui du PNDP, (iii) de l'Appui à l'actualisation des stratégies secto-

rielles en vue de l'intégration des ODD, (iv) de l'Appui à l'élaboration des plans sectoriels en vue de l'intégration des ODD ;

□ L'axe 3 « la mise en place du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation », il sera ici question : (i) de l'élaboration des outils pour le reporting et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, (ii) de l'appui à l'actualisation et à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en vue de la production des données pour le suivi et l'examen des ODD, (iii) de l'appui à la production des divers rapports de suivi et examen (rapports sur la situation de référence, rapport sur le progrès des indicateurs de suivi des ODD, rapport de suivi indépendant par la société civile, rapports nationaux annuels de suivi et d'examen), (iv) de la participation aux fora internationaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD.

Le dispositif de suivi et d'examen existant devra s'appuyer sur les cadres existants et devra être déconcentré et décentralisé jusqu'au niveau local. Au niveau national et central, il est prévu de s'appuyer sur les Comités PPBS pour le suivi des ODD au niveau des départements ministériels et de l'INS pour la production des rapports périodiques de progrès des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD. Eu égard au fait que les ODD seraient intégrés dans la stratégie nationale de développement, il s'est avéré nécessaire de faire coïncider le cadre de suivi et d'examen des ODD avec le cadre de suivi de la stratégie nationale de développement. A cet égard, le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD sera assuré au niveau national par le Comité Technique de Suivi de la Stratégie Nationale de Développement. Toutefois, compte tenu de la multiplicité des acteurs intervenant dans le processus de mise en œuvre des ODD, l'examen de la mise en œuvre



des ODD prendra la forme d'une plateforme de dialogue incluant l'ensemble des acteurs intervenant dans son implémentation notamment le secteur privé, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les parlementaires. Aux niveaux régional, départemental et local, le dispositif devra s'appuyer sur les comités de suivi participatif de l'investissement public qui offrent déjà l'opportunité à l'ensemble des acteurs de développement (parlementaires, administrations publiques, secteur privé, société civile, CTD, etc) de se retrouver périodiquement dans le cadre du suivi de l'investissement public. Ainsi, les partenaires au développement qui ne prennent pas jusqu'alors part à ces débats bien qu'ils soient ouverts au grand public, devront désormais être particulièrement conviés.

Le processus de suivi et examen des ODD se déclinera en cinq principales étapes à savoir : (i) l'élaboration des outils de suivi et d'examen de la

mise en œuvre des ODD, y compris les indicateurs infranationaux, (ii) la finalisation des travaux sur l'établissement de la situation de référence, (iii) la production des rapports périodiques de progrès des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD, (iv) l'organisation au niveau national des examens volontaires (v) la participation aux fora internationaux de suivi et examen de la mise en œuvre des ODD et aux examens volontaires.

En définitive, il convient de souligner que l'un des principaux défis pour la mise en œuvre des ODD restera au regard du contexte et au-delà de celui lié au renforcement des capacités du système statistique national, le défi de la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. A cet égard, le présent document propose des pistes que l'on pourrait explorer en vue d'une mobilisation plus accrue des ressources pour la mise en œuvre des ODD.



## INTRODUCTION

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement post 2015 intitulé : « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». C'est un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité pour les 15 prochaines années.

Ce nouveau programme met l'homme au cœur du développement et vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. S'inscrivant dans le prolongement des Objectifs de Millénaire pour le Développement (*OMD*), ce nouveau programme comprend dix-sept Objectifs de Développement Durable (*ODD*), déclinés en **169 cibles** et assortis de 231 indicateurs. Ces objectifs et cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier, les pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

L'approche choisie par l'Afrique pour appliquer le programme 2030 est conditionnée par l'agenda 2063 de l'Union Africaine (*UA*), qui a servi de base au positionnement du continent en matière de développement durable. Les chefs d'État africains ont entériné l'agenda 2063 lors du sommet de l'UA de janvier 2015. Cette vision de 50 ans, fruit d'une vaste consultation des pays et des régions, énonce sept grandes aspirations à savoir: (i) une croissance inclusive et un développement durable ; (ii) un continent intégré et uni ; (iii) la

bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ; (iv) une Afrique pacifique et sécurisée ; (v) une culture et des valeurs partagées ; (vi) un développement axé sur les populations et (vii) une Afrique acteur et partenaire mondial.

L'agenda 2063 ouvre par conséquent la voie à l'intégration des ODD dans les cadres définis par l'Afrique elle-même. L'agenda 2063 bénéficie du soutien de plusieurs programmes politiques sectoriels, dont le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) et la Stratégie d'Industrialisation de l'Afrique. Certaines cibles des ODD pourraient enregistrer des avancées en les alignant sur ces programmes en cours. D'autres initiatives de l'UA, comme l'Architecture Africaine de la Gouvernance (AAG) et l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS) ouvrent également la voie à l'intégration des ODD dans les programmes africains existants, s'agissant en particulier des cibles de l'objectif 16, relatives à la paix, à la justice et à des institutions fortes.

Tout l'enjeu de la mise en œuvre de l'agenda 2030 consistera à aligner les cibles des ODD sur les plans de développement nationaux. Des politiques et des plans de financement bien structurés au plan national créeraient les conditions d'une mise en œuvre plus efficace des ODD, d'un meilleur suivi et d'une plus grande redevabilité.

À cet égard, l'adoption, en janvier 2015 de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et de l'Agenda 2030 pour le développement durable la même année, est à la fois pertinente et opportune. Ces deux agendas orienteront le développement de l'Afrique dans

l'avenir prévisible, notamment pour réaliser les aspirations du continent en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de transformation structurelle.

Le Cameroun a occupé une position privilégiée dans l'élaboration de l'Agenda post 2015 et l'adoption de l'Agenda pour l'Action d'Addis-Abeba (AAAA), notamment en étant parmi la soixantaine de pays choisis pour les consultations nationales en 2013 pour définir les priorités, et la quinzaine pour les consultations sur la mise en œuvre au niveau local en 2014.

Pour le Cameroun, le programme de développement à l'horizon 2030 constitue une opportunité devant servir de catalyseur de l'ambition de l'émergence du pays à l'horizon 2035.

Au terme du cadre programmatique actuel, à savoir le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE, 2010-2020), opérationnel à travers les différentes stratégies sectorielles, ministérielles et thématiques, alignées sur tous les engagements internationaux et régionaux pris par le pays, le Gouvernement de la République du Cameroun va s'engager dans la deuxième phase de la mise en œuvre de la Vision 2035 (2020-2027) dont les ambitions majeures sont les suivantes :

- Faire du Cameroun un pays à revenu intermédiaire entre 2020 et 2027,
- Faire du Cameroun un nouveau pays industrialisé et un pays émergent (part du secteur secondaire à plus de 40 % du PIB) entre 2028 et 2035.

Pour permettre une meilleure intégration des ODD dans les futurs cadres globaux de référence, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU), conduit depuis fin 2015 un processus de localisa-

tion inclusive des ODD.

Ce processus largement participatif et inclusif, vise à :

- renforcer les capacités des acteurs nationaux (gouvernement, société civile, etc..) pour accroître l'appropriation nationale des ODD,
- contextualiser les ODD (priorisation, cibles nationales, cadre de planification, etc).

A cet effet, une note conceptuelle a été élaborée par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) décrivant le processus de contextualisation des ODD au Cameroun. Ce processus comprend trois étapes à savoir :

- l'étape d'appropriation et du choix des critères ;
- les consultations nationales et régionales ;
- le choix et la validation des cibles contextualisées et priorisées.

Après ce processus, il est prévu la présentation et la vulgarisation du rapport national de contextualisation et de priorisation des ODD au Cameroun auprès de la communauté de développement nationale et internationale.

Ce document qui est le principal résultat du processus de contextualisation et de localisation des ODD est structuré autour de six chapitres. Le premier chapitre présente le Cameroun ainsi que ses politiques de développement. Le second fait état de la revue de la mise en œuvre des OMD et indique les enjeux de la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Les troisième et quatrième chapitres plus analytiques, qui traitent respectivement de la contextualisation et la priorisation des ODD, analysent ces concepts dans le cadre du Cameroun et présentent les cibles des ODD contextualisées et priorisées. Le cinquième chapitre présente les



mécanismes d'opérationnalisation et le sixième chapitre, le dispositif de suivi-évaluation des ODD au Cameroun

La rédaction de ce document a connu la participation et l'apport de l'ensemble des acteurs au

développement présents au Cameroun sous la Coordination conjointe du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et du Système des Nations Unies au Cameroun



## CHAPITRE 1 :

# PRESENTATION DU CAMEROUN ET DE SES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT



# CHAPITRE 1 :

## PRESENTATION DU CAMEROUN ET DE SES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

*Le présent chapitre présente les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du Cameroun ainsi que ses politiques de développement mises en œuvre.*

### 1.1. PRÉSENTATION DU CAMEROUN

#### 1.1.1. Milieu physique, découpage administratif et démographie

- Milieu physique

D'une superficie totale de 475 650 km<sup>2</sup>, dont 466 050 km<sup>2</sup> de superficie continentale avec 90 400 km<sup>2</sup> à vocation agricole et 9 600 km<sup>2</sup> de superficie maritime, le Cameroun, pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République du Gabon et la République de Guinée Équatoriale, et à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria.

Le relief dans l'ensemble est contrasté. Il est formé de plateaux, de hautes terres inégalement réparties, ceinturées de plaines étroites. La végétation quant à elle est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord en passant par la savane de l'Adamaoua. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

Sur le plan climatique, du Lac Tchad aux abords

de l'équateur, le Cameroun offre presque une gamme variée de climats intertropicaux. Le pays est partagé en trois domaines climatiques à savoir :

- Le domaine équatorial, caractérisé par des précipitations abondantes, des températures élevées et constantes ;
- Le domaine soudanien, tropical humide avec des températures très fraîches et des précipitations relativement abondantes ;
- Le domaine soudano-sahélien (températures élevées et pluie irrégulières).

La grande variété des régions géographiques confère au Cameroun une diversité hydrologique. La plupart des cours d'eau prennent leur naissance dans l'Adamaoua et dans le plateau sud-camerounais. Ces cours d'eau se répartissent en quatre bassins : (i) le bassin de l'Atlantique, (ii) le bassin du Congo, (iii) le bassin du Niger et (iv) le bassin du Lac Tchad.

- Découpage administratif

L'Etat du Cameroun est subdivisé en 10 Régions, 58 Départements et 360 Communes. La Constitution répartit les pouvoirs entre : l'Exécutif exercé par le Président de la République ; le Législatif exercé par l'Assemblée Nationale et le Sénat ; et le Judiciaire exercé par la Cour Suprême tenant également lieu de Cour Constitutionnelle, les cours d'appel et les Tribunaux d'instance. Le Cameroun est un Etat unitaire et décentralisé avec un système politique démocratique. Le pro-

<sup>1</sup>Loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; Loi N°2004/019 fixant les règles applicables aux Régions.

cessus de décentralisation a connu une avancée substantielle depuis 2004 avec les lois y relatives et la consécration progressive du transfert des compétences de l'Administration Centrale vers les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière économique, sanitaire, sociale, éducative, sportive et culturelle.

- **Démographie**

Les estimations du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) au Cameroun situent la population camerounaise à environ 22 millions d'habitants en 2014, soit une densité de 46 habitants au km<sup>2</sup>. Cette dernière est inégalement répartie sur le territoire national. Les deux métropoles que sont Douala et Yaoundé abritent à elles seules près de 20 % de la population totale.

La population camerounaise est majoritairement jeune ; les moins de 15 ans représentent 43% de l'ensemble et la tranche des jeunes 15-34 ans en représente 35%. Les filles sont plus nombreuses que les garçons, et elles le sont davantage en milieu rural qu'en milieu urbain. Les jeunes sont plus concentrés dans les villes que dans les campagnes. Cette jeunesse constitue une préoccupation pour les pouvoirs publics dans la mesure où elle est source de sollicitations diverses, notamment dans le domaine de l'emploi, la santé, l'éducation, etc.

La fécondité des femmes demeure élevée, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant estimé à 5,1 enfants par femme, de même que la fécondité précoce, avec un taux de 127% à 15-19 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen qui était estimé à 1,9 % en 1950 et 2,9 % en 1987, a été évalué à 2,8 % en 2005. Cette quasi-stabilité du taux d'accroissement est imputable à la baisse

de la mortalité et à une fécondité relativement constante mais dont le niveau demeure élevé. À ce rythme de croissance, la population doublerait en moins de 30 ans; en d'autres termes, si ce rythme de croissance se maintenait jusqu'en 2035, le Cameroun compterait environ 35 millions d'habitants.

Le Cameroun compte plus de 230 ethnies, réparties en six grands groupes à savoir : les Soudanais, les Hamites et les Sémites qui vivent généralement dans les régions du septentrion (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord), les Bantous, les Semi Bantous et les Pygmées qu'on retrouve dans le reste du pays. Plus de 60% de la population est chrétienne, en majorité les catholiques, suivis des protestants. Environ 20% de la population est musulmane. Les autres religions (y compris l'animisme) ne sont pratiquées que par de faibles proportions de femmes et d'hommes (3 % environ) (EDS 2011).

### **1.1.2. Situation socio-économique <sup>2</sup>**

- **Croissance**

Depuis 2010 et après l'épisode de la crise financière internationale, le Cameroun affiche des performances économiques en nette amélioration. En effet, selon l'INS, de 3,3% en 2010, le pays a atteint la barre de 5,9% en 2015 avant de rechuter à 4,8% en 2016. Cette rechute peut s'expliquer entre autres par le double choc sécuritaire et humanitaire que connaît le pays depuis 2014 à l'Est et à l'Extrême-Nord du pays du fait de la crise centrafricaine et des exactions de la secte boko haram. Au-delà de ce double choc, il s'avère adéquat de mentionner comme autres facteurs expliquant le ralentissement de la croissance économique, la chute des cours du baril de pétrole en 2015.

<sup>2</sup>Exploitation des numéros de « Perspectives de l'économie camerounaise » publiée par le MINEPAT en liaison avec l'INS.

De manière générale, cette croissance est soutenue par le secteur secondaire de plus en plus dynamique (Bâtiments et Travaux Publics, industrie extractive et dans une certaine mesure de l'agro-industrie), et la poursuite des performances des secteurs primaire et tertiaire. Cette période de reprise en main de la politique économique nationale intervient après la crise financière internationale débutée en fin d'année 2008 qui a confirmé la vulnérabilité de l'économie camerounaise face aux chocs extérieurs notamment la dépendance aux fluctuations des cours des matières premières, portant ainsi le taux de croissance à 2,9% en 2008 et à 1,9% en 2009.

Les performances encourageantes de l'économie camerounaise restent néanmoins en deçà de la cible (+6,3% en moyenne sur 2013-2014) prévue dans le scénario central du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et largement en deçà des objectifs du scénario Vision 2035 (+7,0% en moyenne sur 2013-2014).

- **Inflation**

Malgré les pressions inflationnistes alimentées par la revalorisation des prix du carburant de juillet 2014, les troubles sécuritaires observés dans quelques zones frontalières avec le Nigéria et la hausse des prix de certaines denrées alimentaires, l'indice de prix à la consommation est resté en deçà du seuil de convergence qui est de 3% suivant les chiffres de l'INS (2,1% en 2013, 1,9% en 2014, 2,8% en 2015 et 2,2% en 2016).

Outre les mesures en faveur de l'accroissement de l'offre des biens et services, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à contenir les prix. Il s'agit notamment de la lutte contre la spéculation et/ou les pénuries artificielles sur les produits de grande consommation tels que

le gaz domestique, le sucre, le poisson, etc; de l'intensification des missions de contrôle des prix, à travers notamment l'obligation de l'affichage des prix et le contrôle des marges commerciales tolérables ; du maintien de l'homologation des prix des produits de première nécessité, notamment le gaz, le pain, le sucre, le lait, les médicaments, les livres scolaires, les logements sociaux, les carburants.

- **Emploi**<sup>3</sup>

La situation de l'emploi au Cameroun révèle un taux de chômage de 5,7% en 2014. Toutefois, le chômage reste un phénomène essentiellement urbain qui touche plus sévèrement les personnes de 15-24 ans (10,3%) et de 15-34 ans (8,9%). Chez ces derniers, il évolue avec le niveau d'instruction et est notamment plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%). Dans le contexte du Cameroun, le taux de chômage est en général complété par le sous-emploi et l'emploi informel.

Compte tenu de la structure de l'économie, les distorsions les plus préoccupantes sont l'emploi informel et le sous-emploi. Le sous-emploi se présente comme le problème principal du marché du travail au Cameroun. Le taux de sous-emploi est passé de 75,8% en 2005 à 71,1% en 2007 pour remonter à 79% en 2014. Fortement corrélé avec l'expansion du secteur informel, le sous-emploi a pour caractéristiques la précarité de l'emploi, les revenus dérisoires, la faible salarisation et l'absence de sécurité sociale. Les disparités les plus significatives en matière d'emploi sont observées en fonction du milieu de résidence, de l'âge, du niveau d'instruction et surtout du sexe ; les femmes apparaissant particulièrement défavorisées. Sur le marché du travail en particulier, les femmes demeurent marginalisées quant au volume et à la

<sup>3</sup> Données de l'EESI 2010 et ECAM 2014

qualité de l'emploi ; elles sont moins actives que les hommes au Cameroun (64% contre 74%) ; plus affectées par le chômage et le sous-emploi (79% contre 63%).

- **Pauvreté et inégalité de revenu** <sup>4</sup>

L'incidence de la pauvreté s'est située à 37,5% en 2014, contre 39,9% en 2007. Toutefois, l'analyse de la pauvreté selon les régions et le milieu montre que les agriculteurs de subsistance constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale. Par ailleurs, le nombre de pauvres a augmenté, passant d'environ 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014, en particulier dans les régions du septentrion et de l'Est.

La baisse modérée de l'incidence de la pauvreté masque l'accentuation des inégalités relatives aux disparités suivant le milieu de résidence, les régions administratives et entre les pauvres et non-pauvres. En effet, suivant le milieu de résidence, le milieu rural où réside près de 60% de la population totale concentre 90% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 931 FCFA (ECAM 2014) par jour pour couvrir tous les besoins prioritaires de base d'un adulte. L'incidence de la pauvreté dans ce milieu a connu une hausse de 1,8 point par rapport à 2007, pour se situer à 56,8% en 2014 ; pendant qu'en milieu urbain, l'incidence de pauvreté est de 8,9%, en baisse de 3,3 points par rapport à 2007. Dans les Régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud, le taux de pauvreté est en augmentation modérée (de moins de 5 points), pendant qu'à l'Extrême-Nord, l'on observe une nette augmentation du taux de pauvreté (de plus de 5 points).

Les facteurs explicatifs de l'existence et de la perpétuation de ces inégalités sont principalement

les opportunités économiques qui varient d'une région à l'autre, les chocs exogènes (insécurité, catastrophes naturelles, etc.), et, dans une certaine mesure, les subventions qui profitent davantage aux ménages urbains. L'indice de concentration de Gini, qui permet de mesurer les inégalités entre différents groupes, est passé de 0,39 en 2007 à 0,44 en 2014. Ce résultat met en lumière le fait que les inégalités entre les pauvres et les non-pauvres se sont accentuées de 13% entre 2007 et 2014. A titre d'illustration, la consommation des 20% des ménages les plus riches représente 10,1 fois celle des 20% des ménages les plus pauvres. L'écart s'est ainsi creusé entre les plus riches et les plus pauvres ; puisqu'en 2007 ce rapport était de 7,5.

### **1.1.3. Accès aux services socioéconomiques de base**

Suivant le trend imprimé dans le secteur économique, la situation dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, de l'eau et de l'énergie au Cameroun s'est également inscrite dans une tendance d'amélioration. Même si d'importants gaps persistent, le pays commence à récolter les fruits des nombreux efforts déployés depuis les années 2004 avec l'accent mis sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Cameroun a ainsi pu glaner quelques points sur son indice de développement humain (IDH) ; celui-ci passant de 0,415 en 2000 à 0,460 en 2010 pour se situer à 0,504 en 2013 et à 0,512 en 2015. Les plus importantes évolutions ont été obtenues sur le front de l'éducation avec une amélioration significative de la durée moyenne de scolarisation. Sur le classement établi par le PNUD suivant le niveau de l'IDH, le Cameroun demeure cependant logé dans la catégorie «Pays à Développement humain faible». En 2015, il est classé au 153<sup>ème</sup>

<sup>4</sup> Données ECAM 2007 et 2014

rang mondial sur 188 pays étudiés. De nombreux défis sociaux demeurent et de nouvelles menaces sont apparues en la faveur des crises sécuritaires à l'Est et dans l'Extrême-Nord du pays.

- **Santé**

Dans le domaine de la santé, des améliorations substantielles ont été obtenues ces dernières années, notamment dans le domaine de la lutte contre les maladies. Le taux d'Années de Vie Corrigées de l'Incapacité (AVCI ou DALY) qui est un indicateur évaluant le poids de la maladie, a globalement baissé de 23,5% entre 2000 et 2013. Cette réduction concerne principalement les maladies transmissibles : (i) la prévalence du VIH/SIDA qui est passée de 5,5% à 4,3% entre 2004 et 2011 même si la situation de l'épidémie reste préoccupante dans certaines zones et dans certaines catégories sociales ; (ii) le taux de mortalité spécifique du paludisme en milieu hospitalier qui a chuté de 43% à 22,4% entre 2008 et 2013 ; (iii) la mortalité infanto juvénile qui a connu une réduction significative de 28%, passant de 144 à 103 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes entre 2004 et 2014.

Alors que les progrès sont perceptibles pour les maladies transmissibles, il n'en est pas de même pour les maladies non-transmissibles dont la charge morbide n'a diminué que de 4,3% entre 2000 et 2010, avec une tendance à la hausse à partir de 2010. On peut citer entre autres la mortalité maternelle qui devait être réduite de 2/3 mais a plutôt augmenté, passant de 669 à 782 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2004 et 2011. On observe en outre une recrudescence de certaines maladies comme le paludisme et la tuberculose.

- **Nutrition et sécurité alimentaire**

En matière de nutrition, les principaux défis portent sur l'amélioration de l'allaitement maternel, l'alimentation de complément adéquat du nourrisson, la lutte contre les carences en micronutriments (*fer, vitamine A, iode, etc.*) et la lutte contre les maladies chroniques liées à la malnutrition. Les problèmes nutritionnels restent à l'origine de nombreux décès de jeunes enfants, d'une réduction drastique de leur potentiel intellectuel et entraînent d'énormes pertes économiques. La réalisation majeure est la réduction de plus de 50% des cas de sous-alimentation sur l'ensemble du territoire national entre 2001 et 2014.

La production alimentaire en plein essor n'a pas suivi l'accroissement démographique qui se maintient à 2,8% par an, entraînant une insécurité alimentaire. C'est ainsi que 9,6 % des ménages en zone rurale sont en insécurité alimentaire (*dont 2,2% sous une forme sévère et 7,4% sous une forme modérée*). En zone urbaine, la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages est de 6,7% (*avec 0,7% sous forme sévère et 6% sous forme modérée*). A cela, il faut ajouter les pratiques inadéquates en matière d'alimentation maternelle et infantile. Tout ceci est à l'origine d'importantes carences nutritionnelles encore observées au Cameroun, notamment un taux de malnutrition chronique de 32% et un taux de malnutrition aiguë de 6% chez les enfants de moins de 5 ans (MICS 2014).

- **Education**

Dans le domaine de l'éducation, le Cameroun continue d'engranger des bons points suite aux stratégies de développement déployées pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le développement de la petite enfance et le préscolaire, les cycles primaire et secondaire ainsi que la formation professionnelle. Le taux d'alphabétisation



de la population de 15-24 ans a nettement progressé, passant de 73,4% en 2004 à 81,8% en 2011. Le niveau de scolarisation au primaire se situe à un taux net de 85,1% en 2014 tandis que le taux d'achèvement au primaire a augmenté de 16,3 points sur 10 années scolaires pour atteindre 74,2% en 2014. Dans ces deux domaines, le pays semble sur la bonne voie pour atteindre les cibles des OMD en 2020.

Des efforts sont nécessaires pour combler les gaps qui persistent, notamment dans l'alphabétisation des femmes qui reste particulièrement faible dans les zones rurales des régions de l'Extrême-Nord (17,4%), du Nord (26,7%) et de l'Adamaoua (31,8%). Les insuffisances opérationnelles concernent les structures et les équipements d'encadrement extrascolaire ainsi que des encadreurs et des formateurs qualifiés.

Dans l'enseignement primaire, un accent devra être mis sur la correction des disparités, notamment celles concernant la scolarisation des jeunes filles, sur le renforcement de la formation du personnel pour le préscolaire et la prise en charge des enfants à besoins spéciaux, sur l'aménagement des infrastructures, l'accessibilité au manuel scolaire et l'amélioration des curricula. Pour relever le défi de la maîtrise de l'importante massification dans le secteur éducatif, sa gestion globale requiert des améliorations, particulièrement en ce qui concerne ses mécanismes de coordination et de gestion.

- **Inégalités sociales**

Dans le domaine de l'éducation, le Cameroun continue d'engranger des bons points suite aux stratégies de développement déployées pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le développement de la petite enfance et le préscolaire,

les cycles primaire et secondaire ainsi que la formation professionnelle. Le taux d'alphabétisation de la population de 15-24 ans a nettement progressé, passant de 73,4% en 2004 à 81,8% en 2011. Le niveau de scolarisation au primaire se situe à un taux net de 85,1% en 2014 tandis que le taux d'achèvement au primaire a augmenté de 16,3 points sur 10 années scolaires pour atteindre 74,2% en 2014. Dans ces deux domaines, le pays semble sur la bonne voie pour atteindre les cibles des OMD en 2020.

Des efforts sont nécessaires pour combler les gaps qui persistent, notamment dans l'alphabétisation des femmes qui reste particulièrement faible dans les zones rurales des régions de l'Extrême-Nord (17,4%), du Nord (26,7%) et de l'Adamaoua (31,8%). Les insuffisances opérationnelles concernent les structures et les équipements d'encadrement extrascolaire ainsi que des encadreurs et des formateurs qualifiés.

Dans l'enseignement primaire, un accent devra être mis sur la correction des disparités, notamment celles concernant la scolarisation des jeunes filles, sur le renforcement de la formation du personnel pour le préscolaire et la prise en charge des enfants à besoins spéciaux, sur l'aménagement des infrastructures, l'accessibilité au manuel scolaire et l'amélioration des curricula. Pour relever le défi de la maîtrise de l'importante massification dans le secteur éducatif, sa gestion globale requiert des améliorations, particulièrement en ce qui concerne ses mécanismes de coordination et de gestion.

## 1.2. LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU CAMEROUN

Cette partie présente les politiques de développement mises en œuvre par le Gouvernement, à travers la Vision 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, le Plan Triennal d'Urgence, le Plan de Réponse Humanitaire et le Plan Triennal Spécial Jeunes.

### 1.2.1. Vision 2035

La Vision 2035 est un but volontariste du développement du Cameroun à long terme. Elle se décline en cinq facteurs principaux qui en constituent les défis majeurs. Il s'agit de :

- la consolidation du processus démocratique et du renforcement de l'unité nationale ;
- la croissance économique et l'emploi ;
- la vigueur démographique ;
- le développement urbain et l'aménagement du territoire ;
- la gouvernance.

Elle ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Elle se décline en cinq objectifs globaux que sont:

- i. la réduction de la pauvreté ;
- ii. l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ;
- iii. l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé ;
- iv. la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

La Vision 2035 fonde la stratégie pour la croissance et l'emploi sur un cap reflétant les aspirations des camerounais à long terme, pour anticiper les changements structurels de la société.

Ces changements esquissés permettent de comprendre aussi les défis à relever pour consolider :

- le processus démocratique et l'Etat de droit ;
- la promotion et le respect des libertés individuelles et collectives ;
- l'émergence d'une société civile forte et la croissance économique.

Pour parvenir aux résultats escomptés, un ensemble de stratégies globales d'opérationnalisation de la Vision est envisagé. En termes de phasage, le pays visera d'abord la pose des jalons pour une croissance forte grâce aux investissements importants dans le domaine des infrastructures, et à la modernisation rapide de l'appareil de production en accompagnement de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la bonne gouvernance. Ensuite, le pays se focalisera sur la démarche à adopter pour maintenir la croissance économique à un rythme élevé, et réaliser les OMD avec l'appui de la collectivité nationale. La troisième phase sera celle au bout de laquelle le pays devra avoir atteint le stade de pays émergent, ouvert sur le monde et s'appuyant sur une structure de production et d'exportation à dominance industrielle.

Ces différentes phases seront soutenues par une stratégie d'industrialisation ambitieuse, une stratégie d'intégration nationale et de consolidation du processus démocratique, une stratégie de promotion du secteur privé, une stratégie de gouvernance et de bonne gestion avec en toile de fond une stratégie d'allocation des ressources, une stratégie d'intégration sous régionale et internationale, une stratégie de partenariat et d'aide au développement, ainsi qu'une stratégie de financement du développement.

## 1.2.2. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Les orientations stratégiques nationales s'articulent autour de la Vision à long terme (2035), dans laquelle s'inscrit la stratégie de croissance et d'emploi, qui couvre la première décennie de la Vision. Le DSCE mis en œuvre depuis 2010 est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise à :

- porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Il met en exergue deux actions importantes en cours de mise en œuvre par le Gouvernement à savoir la résorption du déficit infrastructurel (*routes, eau et énergie*), et l'amélioration de la compétitivité du secteur productif. Dans ce cadre, il a engagé la réalisation des projets de première génération. La mise en œuvre desdits projets s'est traduite par une croissance soutenue. Pour davantage booster cette croissance et la rendre plus inclusive, il est important que le Cameroun se dote d'infrastructures supplémentaires. A cet effet, le gouvernement envisage de lancer la réalisation des projets de deuxième génération, tout en menant à terme les chantiers de première génération. La mise en œuvre de ces projets exige une forte mobilisation de ressources tant sur le plan interne, qu'externe :

- **au plan interne**, le gouvernement a activé des mécanismes d'appel public à l'épargne, comme l'emprunt obligataire et l'émission d'obligations du trésor.

- **au plan externe**, il a réalisé une évaluation du partenariat et a élaboré un **Document de Stratégie de Partenariat au Développement (DSPD)**.

Le gouvernement est cependant conscient que le volume des financements requis pour mener à bien les grands projets publics est tel qu'il risque de générer un surendettement à long terme. C'est pourquoi, tout en surveillant la qualité de la dette, il compte promouvoir les projets en partenariats publics-privés (PPP).

## 1.2.3. Le Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) 2015-2017

Le Plan d'Urgence est un ensemble d'actions qui visent à booster la mise en œuvre de la politique de développement afin de se rapprocher des valeurs de référence du DSCE. D'un montant global de 925 milliards de francs CFA, il permettra à son terme de porter la croissance moyenne annuelle à 6 %.

Ainsi, la mise en œuvre de ce plan devrait apporter aux populations, sur l'ensemble du territoire national, la satisfaction de leurs besoins les plus pressants, puisqu'il concerne pour l'essentiel : le relèvement à court terme du taux de croissance de l'économie à travers entre autres, l'amélioration du climat des affaires, la modernisation de l'appareil de production, le renforcement du suivi de l'exécution du BIP, l'amélioration de la maturation des projets, etc ; et l'accroissement de l'offre d'emplois décents en faveur des jeunes, à travers la promotion de l'approche à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) d'une part, ainsi que l'utilisation des matériaux locaux et la mise en place d'un dispositif de suivi du marché de l'emploi d'autre part.

Le Plan d'Urgence concerne prioritairement sept secteurs :

- **Le secteur urbain**, avec la réhabilitation des

routes secondaires et l'éclairage public des métropoles économique et politique, ainsi que la construction de 100 logements sociaux dans huit chefs-lieux de Régions à l'exception de Douala et Yaoundé.

- **Le secteur de la santé** est également concerné avec la construction et l'équipement des hôpitaux de référence dans les chefs-lieux de régions sus évoquées. Les hôpitaux généraux de Douala et Yaoundé, ainsi que le CHU de Yaoundé ont ainsi vu leurs plateaux techniques réhabilités.
- **Le troisième secteur priorisé est celui de l'agriculture et de l'élevage.** Le plan d'urgence prévoit la création des agropoles et de 120 000 hectares de périmètre hydro-agricole.
- **Le secteur agro-industriel** est également touché par cette vague énergisante, soutenu à la base par un programme spécial de distribution des semences et d'équipements agropastoraux et halieutiques.
- **Les secteurs routiers, de l'énergie, de l'eau** ainsi que le plan de sécurité des grandes villes viennent compléter ce programme spécial de mesures et de projets à conduire sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2017.

#### 1.2.4. Le Plan de Réponse Humanitaire

Le Cameroun fait face à des besoins humanitaires depuis 2014, qui s'intensifient dans quatre régions prioritaires que sont : l'Extrême-nord, le Nord, l'Est et l'Adamaoua. Aussi, pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement et les partenaires au développement lancent le Plan de Réponse Humanitaire, afin d'apporter un appui aux personnes vulnérables en raison des conflits, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des

catastrophes naturelles et des épidémies. En effet, en 2017, le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire a atteint les 2,9 millions, dont plus de 360 000 réfugiés et 2,5 millions de camerounais dont plus de 199 000 déplacés internes. Alors que l'afflux de réfugiés centrafricains avait commencé à se stabiliser dans l'Est du pays, l'intensification des attaques de Boko Haram dans le Nord-Est du Nigéria et à l'intérieur du Cameroun oblige des milliers de réfugiés nigériens et des Camerounais des villages voisins à fuir pour se réfugier au Cameroun, pour la plupart d'entre eux, dans des communautés ou des familles d'accueil elles-mêmes déjà dans des situations très précaires.

À ce jour, 2,6 millions de personnes se trouvent en insécurité alimentaire au niveau de crise et/ou d'urgence, soit 8% de plus qu'en 2016. Les enfants sont les victimes les plus touchées par la malnutrition. 207 000 garçons et filles souffrent de malnutrition aiguë modérée ou sévère dans le pays, avec un taux d'urgence de 2% atteint dans le département du Logone et Chari. Sans une réponse solide et adaptée, ces enfants risquent de mourir ou d'être handicapés, affectés à vie.

Pour faire face à cette situation, l'Equipe Humanitaire Pays (HCT) souhaite renforcer sa collaboration avec les partenaires au développement afin de consolider la coopération et la complémentarité de ses actions. Elle envisage de ce fait une réponse équilibrée et adaptée aux personnes vulnérables afin d'éviter des tensions parmi les bénéficiaires. Dans ce contexte, le HCT a élaboré un plan d'intervention pour l'année 2017 qui privilégie les actions sur les besoins actuels en tenant compte des capacités d'intervention existantes. Ainsi, 1,2 millions de personnes ont été ciblées dans les régions prioritaires susmentionnées. Cet engagement, qui nécessite un nombre accru de

projets pour une enveloppe globale de 309 millions de dollars US, s'inscrit également dans la réponse humanitaire régionale apportée à la crise du Bassin du Lac Tchad.

### 1.2.5. Plan Triennal Spécial Jeune

Dans la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 dont la déclinaison pendant la période 2010-2020 est traduite par le DSCE, la question de la jeunesse est une préoccupation de premier ordre. En effet, en faisant de l'autonomisation des jeunes et de leur participation au développement une question centrale, le DSCE ambitionne de ramener le sous-emploi actuellement autour de 75%, à moins de 50% en 2020 et à assurer l'implication de la jeunesse dans le processus de prise de décision.

Dans cette optique, le Gouvernement a développé d'importants programmes et projets spécifiques de mobilisation, de formation et d'insertion socio-économique en faveur de la jeunesse dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Dans son adresse à la jeunesse le 10 février 2016, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a prescrit le lancement d'un Plan Triennal « Spécial Jeunes » (PTS-Jeunes) doté d'une enveloppe de 102 milliards de FCFA. Ledit plan vise de manière générale à faciliter et accélérer l'insertion économique des jeunes à travers leur mobilisation, leur formation civique et entrepreneuriale, leur emploi ou leur installation en unités de production et des services. De manière spécifique, il consiste à :

- mettre en place l'Observatoire National de la Jeunesse, chargé d'organiser la rencontre entre les demandes des jeunes en quête de formation civique, d'insertion sociale et de promotion économique et les offre présentées par les programmes gouvernementaux et non gou-

vernementaux ;

- spécialiser et renforcer les capacités opérationnelles des programmes existants du MIN-JEC et de certains autres programmes en faveur des jeunes ;
- développer des infrastructures et équipements socio-éducatifs de mobilisation, d'encadrement et d'accompagnement de proximité des jeunes.

D'importants résultats sont attendus de la mise en œuvre dudit plan notamment :

- **Pour la composante Observatoire national de la jeunesse :**

- 1 500 000 jeunes, dont 500 000 chaque année, seront sensibilisés, mobilisés et orientés vers les guichets correspondant à leurs besoins en raison d'une moyenne comprise entre 1 000 et 1 700 jeunes par commune à travers les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CPMJ) et les autres structures d'encadrement des jeunes ;
- Une base de données nominales des jeunes et des projets gouvernementaux et non gouvernementaux dédiés aux jeunes est mise en place et fonctionnelle, permettant l'inscription, l'orientation de ces derniers vers les guichets appropriés à leurs besoins ainsi que leur suivi jusqu'à leur installation et autonomisation.

- **Au plan de l'éducation populaire et civique ainsi que de l'intégration nationale :**

- 9 000 000 de personnes, dont 3 000 000 chaque année, en majorité des jeunes sont sensibilisés à la citoyenneté et à l'intégration nationale à travers une campagne nationale d'intensification de l'éducation populaire et civique ;
- 600 000 jeunes, soit 200 000 par an, sont formés à la citoyenneté et à l'intégration nationale par l'ACNDP et les CMPJ, dans le cadre de

- leur processus d'insertion sous l'encadrement des programmes et projets gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- 45 000 jeunes, dont 15 000 chaque année, sont engagés dans des activités de volontariat pour mettre leur compétence et leur expérience au service du développement de la nation dans les domaines requérant une main d'œuvre qualifiée comme l'éducation, la santé etc. ;
  - 54 000 jeunes, soit 18 000 par an, sont intégrés aux chantiers de jeunesse pour matérialiser leur engagement civique, dont la participation aux grands évènements (CAN 2016, 2019) , en partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées ainsi que les administrations publiques et privées partenaires;
  - **Au plan de l'insertion socio-économique des jeunes :**
    - 600 000 jeunes individuels ou en groupe, dont 200 000 chaque année, ont bénéficié d'une formation technique et/ou entrepreneuriale, à travers le PAJER-U et d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
    - 500 000 jeunes individuels ou en groupe, soit 160 000 environ par an, reçoivent des financements pour leur auto-emploi dans des filières porteuses pour l'accroissement de leur participation à l'accélération de la croissance, à travers des lignes de financements directs et financement indirects et/ou à travers d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux.
  - **Pour la composante Développement des infrastructures et équipements socio-éducatifs :**
    - 100 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) seront construits ou rénovés et équipés ;
    - des sections Artisanale et Rurale/ section Ménagère (SAR/SM) et des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille seront construits ou rénovés et équipés.



**CHAPITRE 2 :**

**BILAN DES OMD ET ENJEUX DE LA MISE  
EN ŒUVRE DES ODD AU CAMEROUN**





## CHAPITRE 2 :

# BILAN DES OMD ET ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU CAMEROUN

*La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Cameroun intervient dans un contexte marqué par un bilan mitigé des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'Agenda y relatif a été formulé sur la base de consultations participatives pour prendre en compte les préoccupations des populations à la base, ce qui constitue l'enjeu principal du développement durable.*

### 2.1. BILAN ET LEÇONS TIRÉES DES OMD

Les Etats membres des Nations Unies ont pris en 2000, un engagement sur des objectifs communs de développement par l'adoption des OMD sur une période de 15 ans.

Il importe de faire un bref aperçu du bilan et de mettre en exergue les leçons apprises de la mise en œuvre de cet agenda.

#### 2.1. Revue de la mise en œuvre des OMD

Au le Cameroun, les différents documents de planification ont entièrement intégré les OMD notamment le DSRP (mis en œuvre de 2003 à 2009), le DSCE, etc. Huit rapports d'évaluation du progrès de la mise en œuvre des OMD ont été produits entre 2001 et 2015 ainsi que des rapports régionaux (à partir de 2010). Une analyse de ces différents rapports laisse découvrir que si d'importants progrès ont été réalisés dans certains domaines, beaucoup reste à faire dans d'autres.

En effet, des 18 cibles des OMD, le Cameroun en a suivi 17. Il ressort des différents rapports de progrès que seules deux cibles ont été atteintes. Il s'agit de la cible 1.c (réduire de moitié, entre 1990

et 2015, la proportion de la population qui souffre de faim) et de la cible 6.a (d'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle). Le niveau d'atteinte est proche des cibles en ce qui concerne le plein emploi (1.b) ; l'éducation primaire pour tous (2.a) ; l'égalité du genre (3.a) ; la lutte contre le paludisme et les autres maladies (6.b) ; l'accès à l'eau potable (7.c) ; l'habitat (7.d) et la coopération avec le secteur privé (8.f).

En ce qui concerne la pauvreté, la mortalité infantile et la mortalité maternelle, les réalisations sont loin des cibles. La pauvreté a baissé mais à un rythme inférieur à celui qui aurait permis l'atteinte de cette cible. L'incidence de la pauvreté est de 37,5% alors que la cible avait été fixée à 28,7%. Il en est de même de la mortalité infantile dont le niveau d'atteinte est de 103 pour une cible nationale de 38 pour 1000. Par contre, l'on a plutôt noté une augmentation de la mortalité maternelle qui est passée de 430 en 1998, 669 en 2004 et 782 en 2011 alors que la cible avait été fixée à 107,5 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le tableau ci-dessous donne la synthèse des principales réalisations du Cameroun.

**Tableau 1 :** Evaluation de l'atteinte des OMD en 2015 et perspectives pour 2020

N°	Objectif	Cibles mondiales et nationales	Valeur cible	Valeur actuelle et niveau d'atteinte	Probabilité d'atteinte en 2020
1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<b>Cible 1.A :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	28,7% (2020-DSCE)	37,50%	Potentielle-ment
		<b>Cible 1.B :</b> Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	97,00%	73,80%	Probable-ment
		<b>Cible 1.C :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	19,40%	15,40%	Atteint
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	<b>Cible 2.A :</b> d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	100%	85,10%	Potentielle-ment
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<b>Cible 3.A :</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	1	98,00%	Probable-ment
4	Réduire la mortalité infantile	<b>Cible 4.A :</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	38	103	Potentielle-ment
5	Améliorer la santé maternelle	<b>Cible 5.A :</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	107,5	782	Potentielle-ment
6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	<b>Cible 6.A :</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle	///	3,00%	Atteint
		<b>Cible 6.B :</b> D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA	0,00%	28,90%	Potentielle-ment

7	Assurer un environnement durable	<b>Cible 7.A</b> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	ND		Probablement	
		<b>Cible 7.B</b> : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	ND		Potentiellement	
		<b>Cible 7.C</b> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	25%	39,00%	Probablement	
		<b>Cible 7.D</b> : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	ND	49,8	Probablement	
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<b>Cible 8.A</b> : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires	ND		Potentiellement	
		<b>Cible 8.B</b> : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits Etats	ND		Potentiellement	
		<b>Cible 8.D</b> : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement	ND		Potentiellement	
		<b>Cible 8.F</b> : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	100,00%	64,90%	Probablement	
Lé- gende	Niveau d'atteinte			Probabilité d'atteinte en 2020		
	Cible atteinte	Proche de la cible	loin de la cible	Atteint	Probablement	Potentiellement

Source : Rapport des Progrès des OMD 2015 ; INS

## 2.1.2. Leçons apprises

Parmi les leçons apprises lors de la mise en œuvre des OMD, l'on peut mettre en exergue quelques forces et faiblesses nationales.

### - Forces

En ce qui concerne les forces, on peut relever la capacité avérée de l'Institut National de la Statistique (INS) pour la collecte et l'analyse des données socio-économiques. Les capacités de l'INS à collecter et analyser les informations relatives au suivi des OMD se sont matérialisées par la production de huit rapports nationaux, soit en moyenne un rapport tous les deux ans. A partir de 2010, l'approche a consisté à faire des rapports régionaux qui étaient ensuite compilés en rapports nationaux. Compte tenu des disparités régionales, cette approche devait permettre de prendre des décisions de politiques économiques plus ciblées. Les données des rapports ont aussi été désagrégées suivant la localité (urbaine/rurale) et le genre.

### - Faiblesses

S'agissant des faiblesses, le Cameroun a manqué d'un leadership national très affirmé et d'une appropriation nationale suffisante. En effet, la mise en œuvre des OMD n'a pas été accompagnée par un cadre institutionnel de supervision, de suivi et de redevabilité efficace. Si les efforts de l'INS s'étaient accompagnés d'une volonté politique pour la mise en œuvre de ce cadre, de meilleurs résultats auraient probablement été atteints.

De plus, les résultats des travaux de costing des OMD n'ont pas été exploités. L'on a en outre relevé une faible cohérence intersectorielle et intrasectorielle, pourtant un programme d'investissements opérationnel prenant en compte ces cohérences aurait été un atout.

Le déficit de communication et de sensibilisation

sur les OMD tant au niveau central, déconcentré ou décentralisé, n'a pas permis aux populations de s'approprier ce concept.

Dans le même sens, le déficit de collaboration et de coordination entre les acteurs au développement a engendré l'absence d'une approche participative et inclusive prenant suffisamment en compte l'avis des populations à la base, ce qui a aussi constitué un facteur de faiblesse dans la mise en œuvre des OMD. Bien plus, la gestion axée sur les résultats aurait aidé à atteindre les OMD mais elle est restée marginalement utilisée, tout comme un système d'évaluation opérationnel aurait servi de capitaliser le travail effectué par l'INS.

Pour répondre à la critique que les OMD ont été développés selon une approche non participative, la communauté internationale a, dès 2010, initié des discussions pour l'agenda post-2015. C'est ainsi qu'en 2012, le processus de consultations nationales et sous-nationales a été lancé pour permettre aux différentes parties prenantes de participer à l'élaboration de l'Agenda post-2015. Le Cameroun a été sélectionné parmi environ 80 pays pour mener des consultations au niveau local afin de déterminer les priorités de développement pour l'Agenda Post 2015. Ces consultations se sont déroulées en 2013 sur l'ensemble du territoire. En 2014, le Cameroun a fait partie des 15 pays sélectionnés pour organiser des consultations sur la mise en œuvre de l'Agenda post 2015 au niveau local. Ces consultations ont permis aux populations à la base d'identifier leurs priorités de développement. L'ensemble des priorités de développement identifiées à travers le monde a permis d'aboutir à la formulation de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durables (ODD).

## 2.2. CONSULTATIONS POST 2015

Les consultations nationales pour l'Agenda post 2015 se sont déroulées du 10 avril au 04 mai 2013 sur l'ensemble des dix régions du Cameroun. Dans chaque région, les consultations ont réuni les jeunes, les personnes sans emplois, les personnes sans-abris, les femmes, les hommes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les minorités, les populations déplacées, les populations autochtones, les personnes vivant avec certaines maladies (VIH/SIDA, tuberculose etc.). Les participants provenaient des divers secteurs de la vie nationale, des organismes du Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement. L'approche des consultations s'est basée sur le « Guide pour le dialogue dans les pays » proposé par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

Sur le plan institutionnel, l'organisation des consultations était placée sous la supervision générale du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Cameroun (SNU). Un co-

mité technique comprenant les représentants des partenaires au développement, la société civile et l'Administration camerounaise a été mis en place en vue d'encadrer l'ensemble du processus qui a été confié à deux consultants nationaux. Un comité de lecture a été formé, avec pour mission l'examen et l'enrichissement du travail des consultants.

Sur le plan organisationnel, les dix régions du Cameroun ont été regroupées en trois grandes zones en fonction de leur proximité géographique et de leur spécificité quant à leurs problèmes de développement. Les discussions des participants étaient focalisées sur leurs préoccupations compte tenu de leurs expériences. Ils ont aussi été informés des 11 thèmes discutés sur le plan international : l'éducation ; la santé ; la gouvernance ; la croissance et l'emploi ; la durabilité ; la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition ; l'énergie ; l'eau ; l'égalité ; les conflits et la fragilité ; la population. Les participants ont analysé dix-huit problématiques et ont soulevé les difficultés et manifestations y relatives. Les résultats mettent en exergue quatre thématiques prioritaires et quatre thématiques transversales telles que résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2:** Priorités issues des consultations sous-nationales

THÉMATIQUES PRIORITAIRES	THÉMATIQUES TRANSVERSALES
Education	Infrastructures
Santé	Gouvernance et cadre légal
Emploi	Droits Humains
Environnement	Genre

Source : Rapport des Consultations Nationales pour l'Agenda Post-2015 au Cameroun (2013 : 22)

### **Encadré : Détails sur les thématiques et préoccupations prioritaires du Cameroun**

« Les échanges au cours des séances de travail ont permis de percevoir la complexité de ces priorités, et les liens qui les unissent à d'autres préoccupations sont également exprimés par les populations. Il s'agit notamment :

- Santé signifie que toutes les conditions sont réunies pour un accès de tous à des soins de santé de qualité, sans discrimination aucune ;

- Education/formation signifie que toutes les conditions sont réunies pour un accès de tous les enfants et jeunes à des études et formations qualifiantes, sans discrimination d'aucune nature ;

- Emploi signifie que toutes les conditions sont réunies pour que la grande majorité des personnes désireuses de travailler et ayant des capacités pour le faire (et notamment les femmes et les jeunes), aient des possibilités réelles d'accéder à un emploi décent, sans discrimination d'aucune nature ;

- Environnement signifie que toutes les conditions sont réunies pour une utilisation durable des ressources environnementales, avec le souci de protéger l'écosystème et assurer une croissance verte.

Pour la santé et l'éducation par exemple, réunir toutes les conditions ainsi exigées passe par la disponibilité à proximité des populations d'établissements de santé ou d'éducation :

- réalisés et utilisés suivant les normes de qualité des services prévus ;
- dotés d'équipements et des personnels adéquats effectivement mis au service des usagers ;
- pourvus en eau et énergie ;
- physiquement accessibles par des voies de communications de bonne qualité régulièrement

- entretenues ;
- financièrement accessibles par toutes les catégories de populations ;
- accueillants pour toutes les catégories de populations, sans discrimination ;
- gérés suivant les principes de bonne gouvernance ;
- et par l'accessibilité physique et financière des populations à des denrées alimentaires de qualité.

La non-discrimination suppose que des voies et moyens soient trouvés pour maintenir en poste les personnels de santé et d'éducation affectés dans les zones rurales, et que les besoins spécifiques de toutes les catégories de populations soient pris en compte, à savoir :

- des structures mobiles d'éducation et de santé pour les populations nomades ;
- des établissements publics et privés accessibles aussi aux personnes vivant avec un handicap moteur ;
- des personnels de santé de sexe féminin pour les femmes de confession musulmane ;
- des subventions spéciales pour financer les soins de santé et l'éducation des enfants des familles vivant dans l'extrême pauvreté.

La qualité des prestations fournies aux populations est conditionnée par la qualité des structures (construction et équipement), les formations reçues par les personnels et leurs conditions de travail, la discipline, la bonne gouvernance dans la gestion des ressources humaines, financières et logistiques, etc.

Source : Rapport des Consultations Nationales (2013 : 23)

Au regard de ce qui précède, des défis majeurs se posent à l'Etat, notamment investir et réorganiser ses services pour améliorer la qualité des services de santé et d'éducation ; promouvoir l'emploi décent ; préserver la durabilité environnementale. Les priorités des populations telles que présentées, devraient figurer parmi les critères de contextualisation des ODD, sans quoi ces dernières seraient marginalisées, ce qui mettrait en cause l'essence même des ODD : l'inclusivité dans la durabilité.

Les consultations de 2014 ont permis de définir l'approche de mise en œuvre au niveau local de l'Agenda Post 2015. Dans cette deuxième phase de consultation, les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ont été définis, y compris ceux des populations à la base :

- contribuer aux réflexions pour améliorer la mise en œuvre des ODD au Cameroun ;
- mener des actions de plaidoyer pour la prise en compte des aspirations des groupes sociaux défavorisés ;
- servir de relais d'information auprès des communautés ;
- s'engager volontairement pour la mise en œuvre des actions contribuant à l'atteinte des ODD ;
- développer des mécanismes autonomes de suivi de la mise en œuvre des ODD.

Dans le cas du Cameroun, les consultations pour la mise en œuvre au niveau local sont innovantes avec l'adoption d'une feuille de route nationale pour la mise en œuvre de l'Agenda Post 2015. Cette consultation s'étant déroulée dans un contexte de décentralisation, les collectivités territoriales décentralisées ont été identifiées comme acteurs clés de la mise en œuvre.

### 2.3. PRÉSENTATION DES ODD

Les priorités du Cameroun, celles des autres pays, ainsi que le rapport du panel de haut niveau, ont servi de base pour la négociation de l'Agenda post- 2015. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) sont un programme de développement pour la période 2015-2030 qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations partout dans le monde sans discrimination. Ils sont centrés sur trois éléments interconnectés : développement économique, inclusion sociale et protection de l'environnement.

L'Agenda Post 2015 est composé de 17 Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 cibles adoptées par 193 Etats membres des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ces ODD se regroupent autour de cinq piliers (*Principe des cinq P*) à savoir:

- **Peuples** : Éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions ;
- **Prosperité** : Faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature ;
- **Planète** : Lutter contre la dégradation de la planète afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures ;
- **Paix** : Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence ;
- **Partenariat** : Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable.

Le tableau ci-dessous résume les 17 objectifs

des ODD regroupés en 5 P, le nombre de leurs cibles respectives ainsi que leur enracinement dans les priorités des populations camerounaises.

La liste complète des ODD peut être consultée en annexe.

**Tableau 3:** ODD et priorités nationales

Les 5 P	ODD	Nombre de cibles	Priorités des populations nationales prises en compte
<b>Peuples</b>	ODD1 : Pauvreté	7	Emploi
	ODD2 : Faim	8	Santé, Education/Formation
	ODD3 : Santé	13	Santé
	ODD4 : Education	10	Education/Formation
	ODD5 : Genre	9	Santé
<b>Prospérité</b>	ODD7 : Accès énergie	5	Santé, Education/Formation
	ODD8 : Croissance	12	Emploi
	ODD9 : Infrastructures	8	Infrastructures
	ODD10 : Inégalités	10	Droits humains, Genre
	ODD11 : Villes	10	Infrastructures, bonne gouvernance, Environnement
<b>Planète</b>	ODD6 : Accès alimentation, eau	8	Santé, Education/Formation, Environnement
	ODD12 : Modes de consommation et production	11	Environnement
	ODD13 : Changements climatiques	5	Environnement
	ODD14 : Océans mers ressources marines	10	Environnement
<b>Paix Partenariat</b>	ODD15 : Ecosystème terrestre	12	Environnement
	ODD16 : Société pacifique	12	Droits humains
	ODD17 : Partenariat	19	Toutes les priorités des populations
<b>Total</b>		<b>169</b>	

Source : MINEPAT

Les ODD sont fondés sur trois principes clés :

- ◆ **L'Universalité** qui stipule que « Tous les objectifs et cibles s'appliquent à tous les pays et à tous les acteurs ». Chaque pays identifie les cibles qui sont les plus adaptées à son contexte pour répondre aux ambitions mondiales (Arrimage DSCE) ;
- ◆ **L'Intégration** qui met en exergue :
  - Une approche intégrée du développement durable,

- Faire des compromis et maximiser les synergies ;
- ◆ **L'Inclusivité** qui stipule que :
  - Le principe de « ne laisser personne de côté » encourage les pays à aller au-delà de la moyenne,
  - Les ODD doivent bénéficier à tous,
  - L'utilisation des données agrégées est à encourager.

## 2.4. ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Au Cameroun, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 permettra au pays : (i) d'atteindre les OMD en retard, (ii) de réduire considérablement la pauvreté, (iii) de prendre en compte les aspects liés au changement climatique dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement, (iv) d'atteindre le stade de nouveau pays industrialisé tel que préconisée par la vision de développement à l'horizon 2035 du pays, (v) de réduire l'ensemble des formes de violence à l'intérieur du pays et, (vi) d'accroître l'apport du partenariat à la réalisation des objectifs de développement du pays.

En ce qui concerne l'atteinte des OMD en retard, il est important de relever que les OMD contenus dans les ODD. En effet les ODD 1 à 5 faisaient d'ores et déjà partie des OMD, même si les énoncés ont été cette fois-ci un peu renforcés. Il en est de même de l'OMD 7 sur l'environnement durable qui semble être repris par l'ensemble des ODD qui traitent de la préservation de la planète pour les générations actuelles et futures qui semblent être plus spécifiques. Ainsi, la réalisation des ODD permettra de facto l'atteinte des OMD en retard.

S'agissant de la réduction de la pauvreté, soulignons que l'ODD 1 est relatif à l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Ainsi la mise en œuvre des ODD aura pour corollaire la réduction de la pauvreté tel que préconisé par la vision de développement à l'horizon 2035 et dont l'un des objectifs concerne la réduction de la pauvreté à un niveau socialement acceptable.

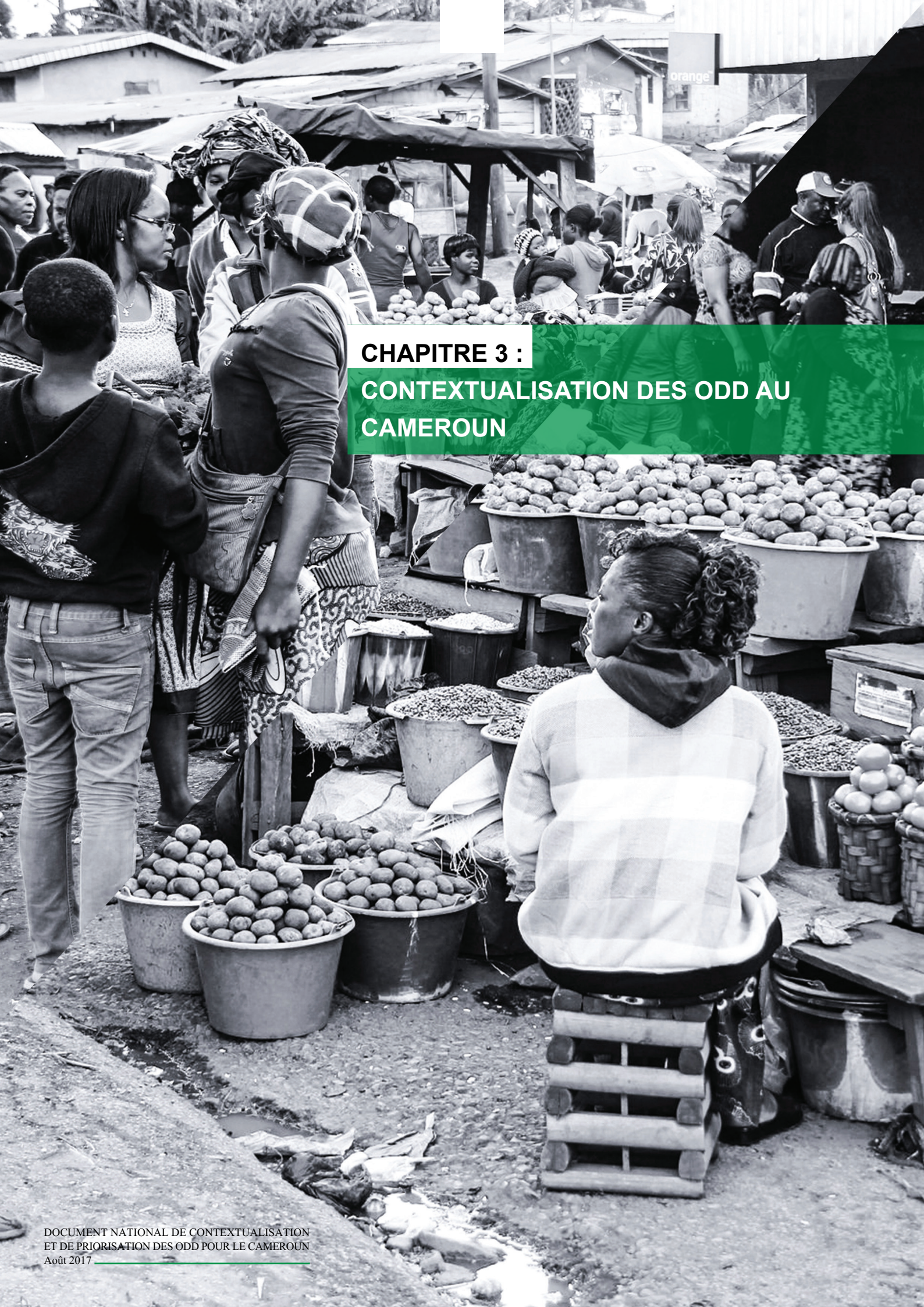
Concernant l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé, relevons que l'ODD 9 traite de l'industrialisation, de l'innovation et des infrastructures. A cet effet, l'atteinte des cibles y afférentes devraient permettre au pays d'atteindre le stade

de nouveau pays industrialisé comme escompté de la mise en œuvre du plan d'industrialisation du pays, d'une part, et la vision de développement à l'horizon 2035, d'autre part.

En ce qui concerne la réduction de la violence sous toutes ses formes, en particulier celles pouvant aboutir aux meurtres, l'accomplissement des cibles liées à l'ODD16 sur l'avènement des sociétés pacifiques permettra d'atteindre les changements escomptés en la matière.

Enfin l'ODD17 sur le partenariat propose de nouvelles dimensions du partenariat à l'instar de la mise en place d'une banque de technologie accessible à tous, toute chose qui permettra une rénovation du partenariat.

Au regard de ces enjeux, il est indéniable que les ODD dans leur ensemble constituent une opportunité à saisir, tant ils constituent des atouts en faveur des atteintes de nos différents objectifs de développement tels que décrits dans nos documents de politique générale autant que dans nos stratégies de développement sectoriel.



## CHAPITRE 3 : CONTEXTUALISATION DES ODD AU CAMEROUN

## CHAPITRE 3 :

# CONTEXTUALISATION DES ODD AU CAMEROUN

*L'exigence d'une contextualisation nationale des ODD et de leurs cibles tire son fondement du paragraphe 55 de l'Agenda de développement 2030, lequel stipule que bien que les objectifs et les cibles de développement durable soient par essence globaux et applicables universellement, il revient à chaque Etat de fixer ses propres cibles pour répondre aux ambitions mondiales, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses capacités et du respect de ses priorités et politiques.*

*La contextualisation a ainsi pour objectif de fixer les cibles nationales des ODD en tenant compte du contexte et des réalités du pays. De façon assez concrète, certaines cibles peuvent ne pas s'appliquer au contexte national. De même, un objectif peut s'appliquer au contexte national mais le pays, compte tenu de son environnement, adopte une cible qui lui convient. A la fin du processus de contextualisation, on obtient un package de cibles contextualisées qui à leur tour, seront priorisées.*

**Soulignons à toutes fins utiles qu'une cible contextualisée est une cible qui a été jugée pertinente pour le Cameroun par les acteurs au développement dans le cadre des consultations participatives.**

*Le présent chapitre qui est consacré à la contextualisation des ODD présente dans sa première section l'approche méthodologique ayant guidée ce processus dans le cas du Cameroun. La deuxième section dudit chapitre traite des critères de contextualisation et enfin la troisième partie présente les cibles contextualisées.*

### 3.1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La contextualisation des ODD au Cameroun s'est faite dans le cadre d'une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement notamment le Gouvernement, le Parlement, le Secteur privé, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Agences du Système des Nations Unies, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Associations des jeunes et la société civile.

De façon chronologique, le processus de contextualisation s'est déroulé en trois grandes étapes :

- **Etape d'appropriation des ODD et d'identification des critères et de la démarche de contextualisation**

Elle a consisté en :

- i. l'organisation en septembre 2015 d'un atelier de présentation des ODD et des leçons tirées de la mise en œuvre des OMD, en vue de leur prise en compte au cours du processus de contextualisation des ODD ;
- ii. l'identification des critères et de l'approche méthodologique de contextualisation. Celle-ci s'est faite dans le cadre d'un atelier organisé en octobre 2015 au cours duquel les outils y afférents ont été construits et testés ;
- iii. l'organisation en septembre 2016 d'un atelier pour affiner les critères de contextualisation identifiés.

A l'issue de cette étape, le cadre institutionnel pour la contextualisation a été mis en place incluant tous les acteurs au développement au ni-

veau national, l'approche méthodologique a été identifiée et les critères de contextualisation ont été définis.

- **Consultations nationales et régionales**

Cette étape a concerné :

iv. l'organisation du lancement solennel du processus de contextualisation proprement dit au cours d'un atelier le 15 décembre 2015. Cet atelier a connu la participation de l'ensemble des acteurs de développement du pays et a permis, entre autres, la validation des outils proposés au sortir de l'atelier d'octobre 2015 et des documents techniques requis pour l'organisation des consultations nationales en vue de la prise en compte de l'opinion de l'ensemble des parties prenantes au processus. Cet atelier a, par ailleurs, recommandé l'utilisation d'une approche sectorielle tout au long dudit processus ;

v. l'organisation en mai 2016 de l'atelier de contextualisation et de priorisation des ODD au niveau des sept secteurs du DSCE. Il s'est agi de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs de développement sur les cibles dont l'atteinte aurait un impact significatif sur le développement économique et social du pays et d'échanger sur le processus d'appropriation des ODD ;

vi. l'organisation des consultations régionales. Elles avaient pour objectif de recueillir les points de vue et aspirations des populations à la base et d'identifier les indicateurs infranationaux de mise en œuvre des ODD au niveau régional et local.

- **Choix et validation des cibles contextualisées et priorisées**

vii. l'organisation en décembre 2016 de l'atelier national de localisation inclusive des ODD et leurs cibles qui avait pour objectif de contextuali-

ser et de prioriser les cibles des ODD d'une part, et d'amorcer les réflexions relatives à la mise en place du cadre de dialogue et de redevabilité sur la mise en œuvre des ODD, d'autre part. A cet effet, afin de garantir l'indépendance et la transparence du processus, l'option a été prise de recruter deux consultants indépendants dont un spécialiste en planification stratégique et un économiste, expert en suivi-évaluation des politiques de développement ;

viii. l'atelier de validation technique du projet de document qui s'est tenu en juillet 2017 avait pour objectif la validation du rapport national de contextualisation et la détermination des actions à entreprendre pour l'opérationnalisation des ODD au Cameroun ;

ix. la validation stratégique du document national de contextualisation des ODD au Cameroun a eu lieu au cours d'un atelier en septembre 2017 réunissant les Secrétaires Généraux des différents Départements ministériels et les Partenaires au Développement.

### **3.2. CRITÈRES DE CONTEXTUALISATION**

Se basant sur les documents de politiques nationales, deux (02) principaux critères ont été définis pour la contextualisation des **ODD** et de leurs cibles en particulier. Il s'agit de : (i) L'ancrage aux politiques et stratégies nationales de développement et (ii) La prise en compte des aspirations et des points de vue des populations à la base.

- **L'ancrage aux politiques et stratégies nationales de développement.** Il s'est agi, pour chaque cible, de vérifier son alignement à un ou plusieurs documents de politique nationale de développement du pays. Le tableau ci-après indique

l'ensemble des stratégies qui ont été consultées dans le cadre du processus de contextualisation des ODD.

**Le tableau 4 :** Ensemble des documents de politiques et stratégies consultés dans le cadre du processus de contextualisation des ODD

TYPE DE STRATÉGIES	N°	INTITULÉ DE LA STRATÉGIE
<b>I. Stratégies sectorielles</b>	1	Secteur Industries et Service
		Plan de développement industriel (PDI)
	2	Secteur des services sociaux
	3	Secteur Rural
	4	Secteur Infrastructures
	5	Secteur Éducation et Formation
<b>II. Stratégies Thématiques</b>	6	Secteur Santé
	7	Gouvernance
	8	Financement du développement
	9	Développement des ressources humaines de la nation
	10	Partenariat au Développement
	11	Compétitivité de l'Économie (2013-2020)
	12	Développement du Secteur Privé
	13	Intégration régionale
	14	Insertion à l'économie internationale
	15	Aménagement du territoire
	16	Stratégie d'endettement public à moyen terme
	17	Politique Nationale du Genre
	18	Plan d'action national de promotion et de protection des Droits de l'Homme

Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

- **La prise en compte des aspirations et des points de vue des populations à la base.** Il s'est agi dans le cadre de plusieurs consultations organisées à cet effet, de s'assurer que chaque cible constitue pour ces populations une priorité de développement.

L'évaluation de la prise en compte des ODD et de leurs cibles dans les documents de politiques nationales permet de constater qu'un grand nombre de ceux-ci y sont déjà intégrés, comme le démontre le tableau en Annexe 2.

En effet, sur les 107 cibles «contextualisables», 91 (soit 85% des cibles contextualisables) ont été jugées pertinentes pour le Cameroun, c'est-à-dire alignées à ses politiques ou alors adaptées à son

### 3.3. PRÉSENTATION DES CIBLES CONTEXTUALISÉES

contexte au regard de ses défis de développement. Le tableau en annexe 3 présente les cibles retenues comme pertinentes, y compris les administrations responsables de leur mise en œuvre.

Une analyse détaillée révèle que 14 cibles sont prises en compte dans les huit documents de planification retenus. Il s'agit de la cible 1.1 (élimination complète de l'extrême pauvreté) ; la cible 5.1 (mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) ; des cibles 6.1 et 6.2 (l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable et l'accès dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats respectivement) ; de la cible 6.4 relative à l'usage efficace des ressources en eau ; et toutes les 9 cibles de l'ODD 15 relatif à la protection de l'écosystème terrestre. Pour les cibles concernées, il convient de constater que ces dernières sont fortement ancrées dans les documents de planification du pays.

La même conclusion peut être tirée en ce qui concerne la cible 1.2 qui est ancrée dans sept des huit groupes de documents de planification retenus pour la contextualisation. Dans une certaine mesure, l'on pourrait leur adjoindre les cibles 5.2 et 5.3 relatives respectivement à l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation et l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. Ces deux cibles sont ancrées dans 6 documents de planification.

De même, les cibles 2.2 (lutte contre la malnutrition), 5.5 (pleine et effective participation des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision), 6.6 (protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau) et 10.2 (autonomisation de toutes les personnes sans aucune dis-

crimination) reviennent dans cinq documents de planification. Elles bénéficient aussi d'une attention particulière de la part du Gouvernement.

Une implication pour ce premier groupe de cibles a pour conséquence la mise en œuvre efficace des politiques retenues dans les documents de planification, ce qui conduirait automatiquement à l'atteinte de ces cibles. Les ODD concernés sont relatifs à la lutte contre la faim (ODD1), à la recherche de l'égalité du genre (ODD5), à l'ODD 6 (l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement) et à la protection de l'écosystème terrestre (ODD15).

Un deuxième groupe se compose des cibles qui reviennent dans trois à quatre documents de planification. Ce groupe se compose de 31 cibles issues pour la plupart des ODD 4, 8, 11, 13, 14, 16. Ces cibles sont moyennement intégrées dans les politiques nationales.

Un troisième groupe se compose des cibles revenant une à deux fois dans les principaux documents de planification du pays. Ces cibles sont faiblement ancrées dans les politiques nationales et concernent notamment les ODD 2, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 16.

Enfin, il y a au total 16 cibles ODD qui ne ressortent pas dans les politiques gouvernementales telles que retracées par les principaux documents de planification du pays. Il s'agit de l'ODD3 (3 cibles), ODD4 (3 cibles), ODD7 (1 cible), ODD8 (1 cible), ODD10 (3 cibles), ODD12 (2 cibles), ODD14 (3 cibles). Le tableau suivant résume la situation des cibles contextualisables dans les documents de planification du Cameroun.

**Tableau 5:** Répartition des cibles contextualisables suivant le niveau d’ancrage aux politiques et stratégies nationales

Niveau d’ancrage aux politiques et stratégies nationale	Nombre de documents de planification	Nombre de cibles
Fortement ancrées	5 à 8	21
Moyennement ancrées	3 à 4	31
Faiblement ancrées	1 à 2	38
Non ancrées	0	17
Total		107

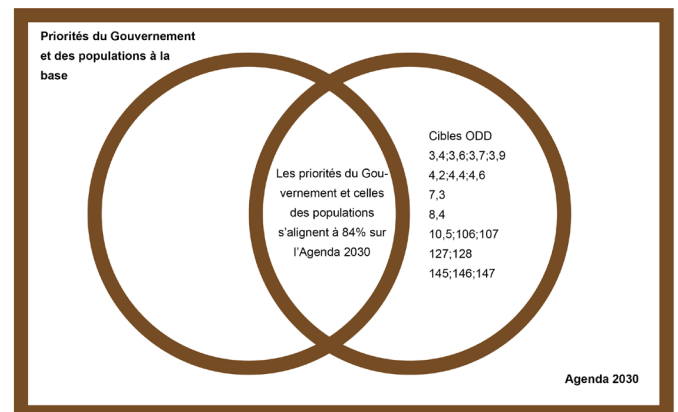
Source : MINEPAT

Si l’on se rappelle que la plus grande partie des cibles des ODD3, ODD4, ODD10 sont faiblement ancrées dans les politiques nationales, il y a lieu de dire qu’une attention particulière devrait être portée pour la prise en compte de ces cibles dans les politiques, stratégies et programmes du pays.

L’ODD3 est relatif à la santé. Les OMD relatifs à la santé n’ont pas été atteints, certaines cibles de ces OMD se sont même dégradées (santé maternelle). L’ODD4 est relatif à l’éducation. Ces cibles chevauchent le groupe des cibles moyennement intégrées, des cibles faiblement intégrées et des cibles non intégrées. Si l’on se rappelle que l’OMD relatif à l’éducation n’a pas été atteint, ce chevauchement est un signal que les efforts déjà mis en œuvre dans le cadre des OMD devraient se poursuivre. Quant à l’ODD10, il est centré dans les inégalités qui constituent encore un problème au Cameroun.

Comme le souligne la figure 1, les priorités du Gouvernement telles qu’exprimées dans les documents de planification et celles des populations à la base s’alignent fortement sur l’Agenda 2030, le degré d’alignement étant le rapport du nombre de cibles ODD adressées par ces deux critères sur le nombre de cibles contextualisables.

**Figure 2:** Alignement du Cameroun aux ODD



Source : MINEPAT

Pour se résumer, il ressort de la contextualisation que des 169 cibles des ODD, 107 sont contextualisables et 91 ont été contextualisées pour le cas du Cameroun. Ce sont les 91 cibles contextualisées qui passent à l’étape de la priorisation présentée au chapitre 4.

**Tableau 6:** présentation des cibles contextualisées par ODD au Cameroun

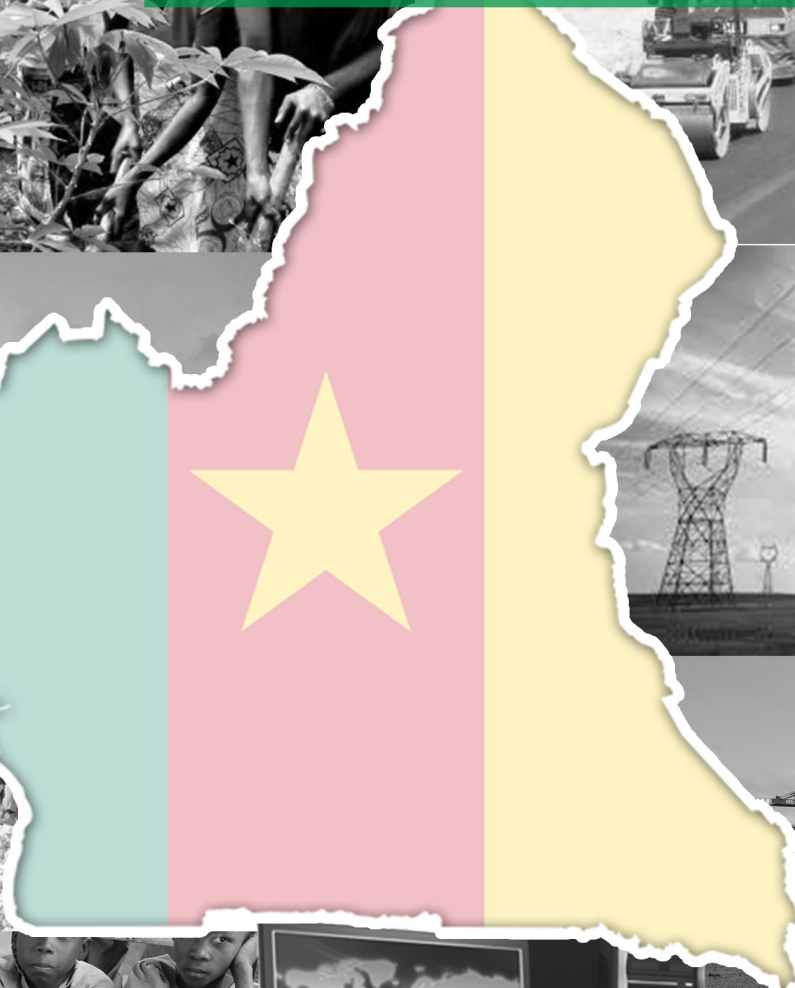
ODD	Total cibles	Cibles non contextualisables		Cibles contextualisables	Cibles contextualisées	
		Cibles de mise en œuvre	Partenariat		Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
ODD1 Pauvreté	7	2	-	5	5	9
ODD2 Faim	8	3	-	5	5	9
ODD3 Santé	13	4	-	9	6	18
ODD4 Education	10	3	-	7	4	4
ODD5 Genre	9	3	-	6	6	10
ODDG6 Accès alimentation, eau	8	2	-	6	6	9
ODD7 Accès énergie	5	2	-	3	2	3
ODD8 Croissance	12	2	-	10	9	13
ODD9 Infrastructures	8	3	-	5	5	9
ODD10 Inégalités	10	3	-	7	4	4
ODD11 Villes	10	3	-	7	7	11
ODD12 Modes de consommation et production	11	3	-	8	6	8
ODD13 Changements climatiques	5	2	-	3	3	6
ODD14 Océans, mers, ressources marines	10	3	-	7	4	4
ODD15 Ecosystème terrestre	12	3	-	9	9	11
ODD16 Société pacifique	12	2	-	10	10	21
ODD17 Partenariat	19	0	19	0	0	0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>107</b>	<b>91</b>	<b>149</b>

Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016



## CHAPITRE 4 :

## PRIORISATION DES ODD AU CAMEROUN



## CHAPITRE 4: PRIORISATION DES ODD AU CAMEROUN

L'une des innovations majeures introduites par l'Agenda 2030 concerne le fait que chaque pays doit, en fonction de son contexte, choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires lui permettant de mesurer l'atteinte dudit objectif. L'étape de priorisation abordée dans ce chapitre vise par conséquent, à partir des cibles contextualisées, à ne retenir que les cibles qui constituent une priorité pour le Cameroun, eu égard à ce que les cibles contextualisées ne seront pas mises en œuvre de manière simultanée, mais de manière progressive. Sont présentés tour à tour la logique soutenant cette étape, la démarche et les critères de priorisation et enfin les cibles prioritaires retenues.

### 4.1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique retenue pour la priorisation des ODD a pour socle le *Rapid Integrated Assessment (RIA)* qui est un outil développé par les Nations Unies, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la priorisation nationale des ODD.

La matrice de priorisation des ODD qui est le principal outil utilisé pour la détermination des cibles prioritaires pour le Cameroun est similaire à la matrice RIA à la seule différence qu'en colonne, l'on retrouve plutôt les critères de priorisation en lieu et place des principaux

#### ***Encadré : Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement (RIA)***

L'Analyse Rapide Intégrée, en Anglais *Rapid Integrated Assessment (RIA)*, est un outil développé par les Nations Unies, à titre de contribution pour l'opérationnalisation de la contextualisation des ODD.

L'analyse RIA est utilisée pour procéder à des évaluations qui donnent un aperçu du niveau d'alignement entre le cadre national de planification existant et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Elle fournit et évalue le degré de prise en compte et d'intégration des différentes cibles des ODD dans les stratégies et politiques nationales, permettant in fine d'identifier les lacunes importantes, qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte ainsi que les cibles qui ont été priorisées par multiples secteurs sans coordination intersectorielle.

Le RIA est une matrice qui reprend en ligne les principaux documents de planification nationale ou encore domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les lesdits documents et en colonne les différentes cibles des ODD. Chaque cellule de la matrice contient une référence (un X indicé), servant d'intersection entre le document/domaine (en ligne) et la cible (en colonne), et dénote la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine document y afférent.

<sup>5</sup> Contrairement aux OMD

La matrice de priorisation des ODD qui est le principal outil utilisé pour la détermination des cibles prioritaires pour le Cameroun est similaire à la matrice RIA à la seule différence qu'en colonne, l'on retrouve plutôt les critères de priorisation en lieu et place des principaux documents de planification nationale ou encore domaines stratégiques tels qu'identifiés dans lesdits documents.

Tout comme la contextualisation, la priorisation s'est faite selon une approche inclusive avec la participation du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, de la société civile, des associations jeunes et le gouvernement. Les travaux de priorisation se sont déroulés sur la base des ODD contextualisés et en trois (03) principales étapes : (i) la détermination des critères de priorisation, (ii) l'évaluation des cibles et (iii) le choix des cibles prioritaires en fonction des règles de décision retenue de manière concertée.

## 4.2. DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE PRIORISATION

Pour la détermination des critères de priorisation, il a été question dans un premier temps de procéder à la revue des stratégies de développement dans l'optique d'identifier les axes stratégiques qui apparaissent de manière récurrente. Les axes ainsi identifiés feront partie des critères de priorisation au titre des priorités nationales de développement. En plus des priorités nationales de développement, les critères de priorisation ont pris en compte les OMD en retard, les engagements pris à l'échelle internationale et les aspects relevant de nouveaux défis de développement que sont la résilience face aux divers chocs et la préservation de l'environnement.

### 4.2.1. Critères de priorisation retenus

Les critères ainsi retenus ont été présentés et adoptés au cours de l'atelier tenu en décembre 2016. A l'issue de ce processus inclusif, sept (07) critères ont été définis : le premier traitant des engagements internationaux pris par le Cameroun, quatre (4) des priorités nationales et deux autres des nouveaux défis de développement (résilience et changement climatique). Ces critères sont présentés ci-dessous.

- **les engagements internationaux** (premier critère) a comme sous-critères :
  - les OMD non atteints ;
  - les autres engagements internationaux pris par le Cameroun (COP 21, Accords Cameroun-OIT, Agenda 2063 de l'UA, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Traité de Rome, etc.).
- **la croissance.** C'est le premier axe du DSCE. Les sous-critères concernent :
  - le développement des infrastructures ;
  - la modernisation de l'appareil de production ;
- **le développement de l'emploi.** Il s'agit du deuxième axe du DSCE. Ses sous-critères portent sur :
  - l'accroissement de l'offre d'emploi décent (*développement des PME, promotion de l'auto emploi*) ;
  - le renforcement de l'adéquation formation emploi ;
  - l'amélioration de l'efficacité du marché du travail ;
- **Le développement humain.** Il est issu du DSCE et consiste à apporter une croissance inclusive à celui-ci à travers les sous-critères

suyvants :

- la santé, la nutrition et le VIH ;
- la formation du capital humain ;
- le genre et groupes vulnérables ;
- la lutte contre la pauvreté ;

• **La Gouvernance.** Il s'agit du troisième pilier du DSCE. Ses sous-critères portent sur :

- la modernisation du système politique ;
- les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires ;
- la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Ces quatre priorités sont issues du DSCE. A côté de celles-ci se trouvent de nouvelles priorités nées des changements survenus dans l'environnement programmatique du pays depuis 2010, année d'entrée en vigueur du DSCE. Il s'agit notamment de :

- **la protection de l'environnement** ; et
- **la résilience.** Il s'agit des actions de renforcement des capacités de résilience des populations et institutions à l'effet de les rendre moins vulnérables aux chocs socioéconomiques et sécuritaires.

#### 4.2.2. Evaluation et choix des cibles

L'évaluation des cibles a été faite en répondant, pour chaque critère, à la question suivante : « *La cible contextualisée contribue-t-elle à la réalisation du sous-critère ? oui/non* » .

La notation de chacune des cibles par rapport aux sous-critères était justifiée de manière systématique afin d'éviter que les notes ne soient données de façon arbitraire. La décision s'est faite par consensus de la majorité et la pertinence des justifications apportées. Au final, la note pour chaque critère était donnée par le pourcentage de « *oui* »

attribués aux sous-critères correspondants.

Les pourcentages attribués aux critères d'évaluation présentés précédemment ont constitué les indicateurs d'appréciation du niveau de priorité et le support de la priorisation des cibles. De manière opérationnelle, la démarche de choix des cibles comportait les étapes ci-après :

1) Ont été retenues de manière systématique, les cibles contextualisées qui concourent à la réalisation des OMD non atteints et aux renforcements des capacités de résilience des populations et institutions à l'effet de les rendre moins vulnérables aux chocs socioéconomiques et sécuritaires ;

2) Dans l'ensemble des cibles restantes, celles dont les notes d'au moins trois (03) critères sont supérieures ou égale à 75% sont considérées comme prioritaires, car elles ont un fort effet d'entraînement sur la réalisation des priorités du Gouvernement.

#### 4.3. CIBLES PRIORITAIRES

Au niveau national, sur les 169 cibles de l'Agenda 2030, 91 cibles étaient concernées par cet exercice de priorisation. Au final, seules 53 cibles ont été retenues comme prioritaires, ce qui représente 58,24 % des cibles contextualisées, soit 49,53% des cibles contextualisables et 31,36% du total des cibles des ODD.

Ce package national ainsi constitué n'inclut pas les 43 cibles de mise en œuvre et les 19 cibles de l'ODD 17. Aux 53 cibles priorisées sont associés 88 indicateurs, soit 59,1% des indicateurs retenus dans le processus de contextualisation des ODD et 38,1% du nombre total d'indicateurs retenus par la Commission Statistique des Nations Unies.

<sup>6</sup> Non : la cible contextualisée ne contribue pas à la réalisation du sous critère.

<sup>7</sup> Oui : la cible contextualisée contribue à la réalisation du sous critère.

Les mêmes groupes qui ont travaillé pour la contextualisation

**Tableau 7 : Statistiques sur le processus de priorisation des ODD au Cameroun**

Contenu	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
Agenda Post-2015 (1)	169	231
Cibles à prioriser (2)	91	149
Cibles prioritaires (3)	53	88
Pourcentage (3)/(2)	58,24%	59,1%

Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

Les tableaux 8 et 9 présentent de façon détaillée les statistiques sur les processus de priorisation et les cibles retenues comme prioritaires au terme dudit processus.

**Tableau 8: Priorisation des ODD au Cameroun**

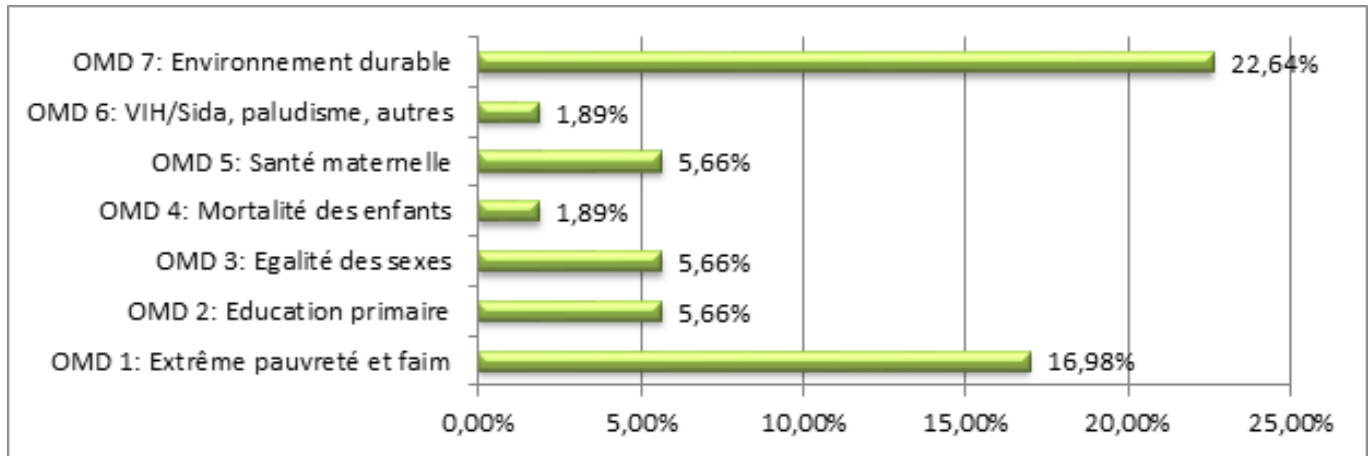
ODD	Total cibles	Nombre de cibles contextualisées	Nombre de cibles prioritaires	Nombre d'indicateurs prioritaires
ODD 1 Pauvreté	7	5	5	9
ODD 2 Faim	8	5	4	7
ODD 3 Santé	13	6	4	11
ODD 4 Education	10	4	3	3
ODD 5 Genre	9	6	4	7
ODD 6 Accès alimentation, eau	8	6	1	1
ODD 7 Accès énergie	5	2	2	3
ODD 8 Croissance	12	9	5	6
ODD 9 Infrastructures	8	5	3	5
ODD 10 Inégalités	10	4	4	4
ODD 11 Villes	10	7	6	9
ODD 12 Modes de consommation et production	11	6	2	3
ODD 13 Changements climatiques	5	3	1	2
ODD 14 Océans mers ressources marines	10	4	1	1
ODD 15 Ecosystème terrestre	12	9	3	4
ODD 16 Société pacifique	12	10	5	13
ODD 17 Partenariat	19	0	0	0
Total	169	91	53	88

Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

Soulignons que 60,38% des cibles prioritisées devront contribuer à l'atteinte des OMD en retard d'ici 2020. Comme l'illustre le graphique 1, ces cibles (22,64% d'entre elles) contribueront notamment à l'atteinte de

l'OMD7 sur les cibles relatives à l'environnement durable. De plus, 17% des cibles prioritaires contribueront à l'atteinte de la réduction de l'extrême pauvreté et la faim.

**Graphique 1:** Proportion des cibles prioritées contribuant à l'atteinte des OMD en retard

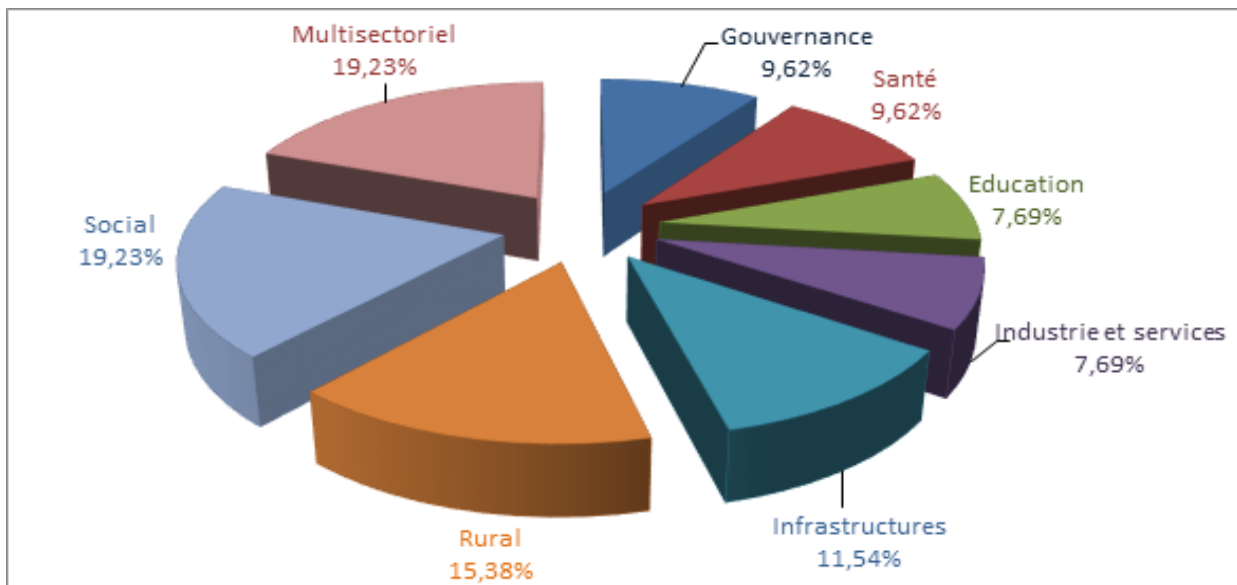


Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

La répartition des cibles prioritaires suivant les sept secteurs du DSCE permet de constater l'existence de plusieurs cibles multisectorielles. D'autre part, dans

chacun des secteurs du DSCE est contenu un minimum de cinq cibles prioritaires.

**Graphique 2:** Répartition des cibles prioritaires suivant les secteurs du DSCE



Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

Le secteur Social et le secteur Rural regroupent chacun respectivement près de 20% de l'ensemble des cibles prioritaires. Le tableau ci-après indique

pour chacun des secteurs du DSCE, les cibles prioritaires qui y sont associées.

**Tableau 9 :** Présentation des cibles prioritaires par secteur du **DSCE**

Secteurs du DSCE	ODD	Cibles Priorisées
<b>Gouvernance (5 Cibles prioritaires)</b>	ODD 10: Inégalités	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité
	ODD 13: Changements climatiques	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	ODD 16: Société pacifique	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
		16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
<b>Santé (6 Cibles prioritaires)</b>	ODD 2: Faim	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
	ODD 3: Santé	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
		3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
		3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
	ODD 5: Genre	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	

<b>Education (4 Cibles prioritaires)</b>	ODD 4: Education	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
		4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
		4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
	ODD 8: Croissance et Emploi	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
<b>Industrie et services (4 Cibles prioritaires)</b>	ODD 8: Croissance et Emploi	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
	ODD 9: Infrastructures	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
		9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés
		9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

<b>Infrastructures (6 Cibles prioritaires)</b>	ODD 6: Accès alimentation, eau	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
	ODD 7: Accès énergie	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
		7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
	ODD 11: Villes	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées		
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays		
<b>Social (10 Cibles prioritaires)</b>	ODD 2: Faim	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
		2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
		2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
	ODD 11 : Villes	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
ODD 14: Océans, mers, ressources marines	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	

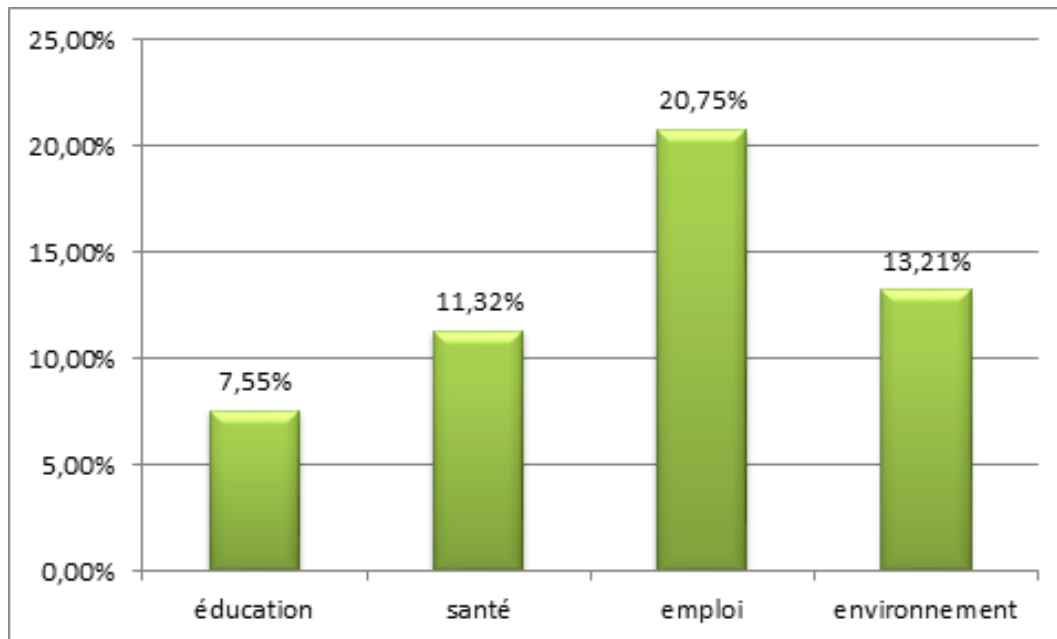
ODD 15: Ecosystème terrestre	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
ODD 1: Pauvreté	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
ODD 5: Genre	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
ODD 8: Croissance et Emploi	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
ODD 10: Inégalités	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

	ODD 16: Société pacifique	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
		16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
<b>Multisectoriel (10 Cibles prioritaires)</b>	ODD 1: Pauvreté	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
		1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
		1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
	ODD 10: Inégalités	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus de 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national
	ODD 8: Croissance et Emploi	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
		8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
	ODD 11: Villes	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
		11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
	ODD 12: Modes de consommation et production	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
		12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016

Plus de la moitié des cibles prioritaires (52,83%) cadrent parfaitement avec les priorités définies par les populations à la base à l'occasion des consultations nationales relatives à la détermination de l'agenda de développement post 2015 à savoir la santé, l'éducation, l'emploi et l'environnement, ce, avec une plus grande emphase sur l'emploi tel qu'indiqué dans le graphique ci-après.

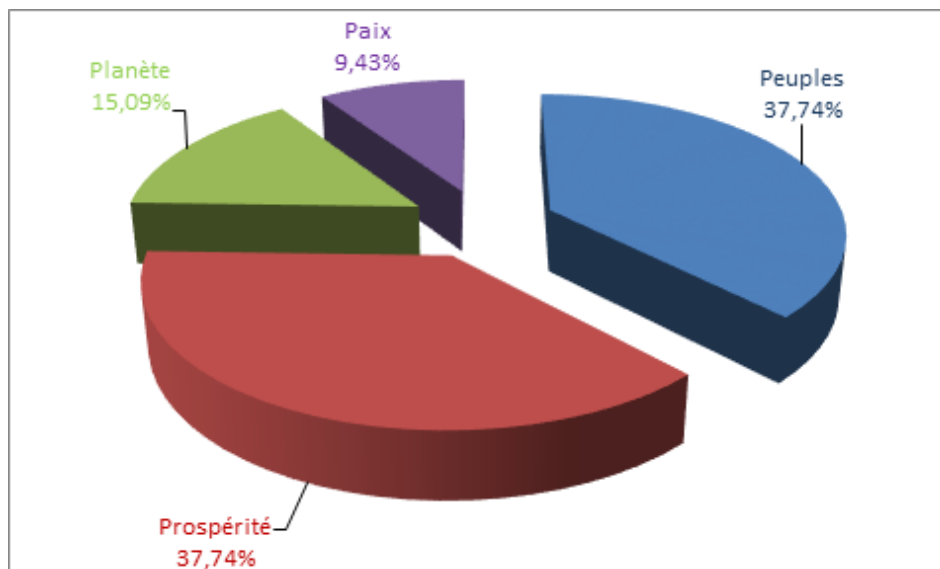
**Graphique 3:** Proportion des cibles prioritées selon les secteurs jugés prioritaires par les populations à la base (en %)



Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016.

Une répartition des cibles prioritaires selon le principe des 5P démontre aisément que les priorités sont orientées plus particulièrement vers les peuples et la prospérité qui représentent cumulativement 75,48% des cibles retenues comme prioritaires.

**Graphique 4 :** Répartition des cibles prioritées selon les 5P



Source : Atelier national de localisation inclusive des ODD au Cameroun, Décembre 2016.



## CHAPITRE 5 : MECANISMES D'OPERATIONNALISATION DES ODD

## CHAPITRE 5:

# MECANISMES D'OPERATIONNALISATION DES ODD AU CAMEROUN

*L'une des principales limites à la mise en œuvre des OMD a été leur faible appropriation par les populations et leur prise en compte limitée dans les documents de stratégies. En effet, à l'exception de la Vision 2035, du DSCE et des stratégies sectorielles « Education » et « Santé » qui se sont fixés pour ambition de les atteindre, sans cependant que des actions y afférentes soient clairement déclinées, les autres stratégies sectorielles n'en ont pas fait cas. Pour pallier cette insuffisance à l'avenir, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur l'opérationnalisation des ODD, d'une part, et sur la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre d'autre part et ce, en rapport avec les préconisations de l'ODD 17 relatif au Partenariat. Il est donc nécessaire qu'un certain nombre d'étapes soient franchies en vue d'une meilleure appropriation des ODD par l'ensemble des acteurs de développement au Cameroun. Certaines actions pourraient en outre être envisagées pour mieux saisir les opportunités de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD au Cameroun.*

### 5.1. APPROPRIATION DES ODD À TOUS LES NIVEAUX

La démarche d'opérationnalisation des objectifs de développement durable concerne la détermination de l'ensemble des actions à entreprendre par le Gouvernement et les autres acteurs, en vue d'une meilleure appropriation des ODD. Ils seront totalement opérationnalisés lorsque les cibles contextualisées et/ou priorisées, y compris les indicateurs y afférents, seront totalement pris

en compte dans les stratégies, les Plans Communaux de Développement, les programmes ministériels et les plans d'actions des autres acteurs.

Les axes d'actions préconisés en vue de l'opérationnalisation des ODD sont relatifs : (i) au renforcement de l'appropriation des ODD au niveau national, (ii) à l'appui à l'intégration des ODD dans les stratégies et politiques de développement et (iii) à la détermination des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

#### 5.1.1. Renforcement de l'appropriation des ODD

En ce qui concerne le renforcement de l'appropriation des ODD, il est attendu une bonne maîtrise des enjeux de la mise en œuvre des ODD par les populations qui devront à cet égard indiquer leur opinion relative aux actions à entreprendre dans l'optique d'atteindre les cibles des ODD au Cameroun. Pour ce faire, il a été organisé sur l'ensemble du territoire national des ateliers de vulgarisation et d'opérationnalisation des ODD avec la participation de l'ensemble des acteurs de développement. Ces ateliers ont notamment permis aux populations, non seulement de renforcer leur appropriation sur la question des ODD, mais surtout d'indiquer pour chacune des cibles retenues, les actions à envisager pour leur mise en œuvre adéquate.

Les populations se sont également exprimées sur les contours d'un Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) pour la mise en œuvre des ODD au Cameroun, lors de la première

phase des ateliers régionaux de sensibilisation et de concertation à cet effet, organisés par la Société Civile.

Le renforcement de cette appropriation se poursuivra à travers : la vulgarisation des ODD auprès de la jeunesse : il s'agira de ce fait de : (a) finaliser et disséminer auprès de la jeunesse les outils de communication sur les ODD, (b) de vulgariser les ODD par le biais des clubs d'éducation civique d'ores et déjà en place dans plusieurs lycées dans les arrondissements du pays, (c) d'intégrer les messages clés sur les ODD au niveau des première et quatrième de couverture des cahiers d'élève, (d) de formuler un plaidoyer pour l'intégration des ODD dans les programmes scolaires et universitaires ou extra scolaires.

### **5.1.2. La vulgarisation des ODD au près du grand public**

Il sera ici question de : (a) l'élaboration d'une stratégie de communication sur les ODD, avec un réseau de communicateurs sur les ODD, (b) la production des émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD, (c) de la traduction des ODD en langues locales, (d) la diffusion des émissions radio, télé et articles de presse sur les ODD, (e) l'élaboration d'un portail web collaboratif d'échanges sur les ODD, (f) la vulgarisation de la charte sur les ODD auprès des OSC qui ne l'ont pas adopté, et (g) le plaidoyer et l'information du secteur privé en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

### **5.1.3. Intégration des ODD dans les stratégies des politiques de développement**

*S'agissant de l'intégration des ODD dans les politiques publiques, elle permettra une meilleure prise en compte des ODD dans les cadres globaux de planification. Pour ce faire, il est envisagé :*

- l'Appui à l'actualisation des cadres globaux de planification en vue d'une meilleure prise en compte des ODD : il s'agira : (a) de la Transcription de la vision 2035, (c) de la préparation de la deuxième phase de mise en œuvre de la Vision 2035 ;
- l'Appui à l'actualisation des stratégies en vue de l'intégration des ODD : il sera ici question de l'actualisation des stratégies des secteurs de l' « Education et formation professionnelle (a), des « Industries et Services » (b), de l'Education Civique (c) et de la prise en compte des ODD dans le processus d'actualisation des Plans Communaux de Développement, actuellement en cours dans le cadre de la troisième phase du Programme National de Développement Participatif (d) ;
- l'Appui à l'élaboration des plans sectoriels en vue de l'intégration des ODD, à travers : la prise en compte des ODD dans le cadre de l'élaboration du Plan de mise en œuvre du secteur « Education et Formation Professionnelle » (a), du Plan de mise en œuvre du secteur des services sociaux (b), du Plan de mise en œuvre du secteur des « Infrastructures (c), du plan de mise en œuvre du secteur des « Industries et Services » (d) et la Revue/actualisation des programmes ministériels (e).

### **5.1.4. Mécanismes de coordination et de suivi-évaluation**

Pour ce qui est du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation, il convient de souligner que l'absence de revue de la mise en œuvre des ODD a été relevée comme une faiblesse. A cet égard et à l'effet d'utiliser les cadres existants dans l'optique d'animer le dialogue sur la mise en œuvre des ODD, il est prévu :

- la Revue des cadres existants de coordina-

tion des politiques publiques en vue de leur actualisation pour le suivi des ODD ;

- la production d'un « Rapport National » sur la mise en œuvre des ODD à travers l'organisation de revues annuelles, avec la contribution de tous les acteurs y compris la société civile dans un chapitre spécifique reprenant les avis qualitatifs des populations,
- l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation des ODD ;
- l'élaboration du rapport sur la situation de référence des indicateurs ;
- la sensibilisation des acteurs de développement afin qu'ils puissent prendre part aux dialogues organisés dans le cadre de la Plateforme Commune de Travail et de Collaboration créée par la société civile pour la mise en œuvre des ODD au Cameroun..

## **5.2. LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD**

La stratégie de mobilisation des ressources devrait s'appuyer sur l'ODD17 qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et les partenariats pour les ODD et sur le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) qui présente un cadre complet de financement visant à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PAAA appelle à la mobilisation davantage de ressources et à la création de nouvelles sources de financement aussi bien privées que publiques.

A cet égard un accent particulier devra être mis sur :

i. la mobilisation plus accrues des ressources nationales en tenant compte du fait que plusieurs mesures sont d'ores et déjà envisagées dans ce sens notamment : (a) la modernisation de l'administration fiscale, (b) la rationalisation des

dépenses liées à la mobilisation des recettes fiscales, (c) l'identification des réformes structurelles à mettre en place à l'effet d'élargir la base taxable au niveau des secteurs à forte valeur ajoutée ;

ii. l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique à travers : (a) l'amélioration des mécanismes d'allocation des ressources budgétaires aux programmes/projets, grâce notamment à une meilleure maturation des projets à inscrire au Budget d'Investissement Public (BIP) d'une part et à une détermination précise des critères d'inscription d'autre part; (b) l'amélioration de la performance du système de passation des marchés publics et ; (c) le renforcement du suivi et du contrôle du suivi de l'exécution du BIP, notamment pour ce qui est des financements extérieurs ;

iii. l'identification et la mobilisation des opportunités de ressources d'aide au développement dédiées à la mise en œuvre des ODD ;

iv. le Renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants. A ce sujet, il conviendra d'élaborer un Plan National de Renforcement des Capacités et d'identifier sur cette base, les pays les plus avancés dans les domaines de renforcement des capacités retenues ce, à l'effet de renforcer/redynamiser la coopération avec ces derniers dans les domaines ciblés. Le transfert des technologies ciblées grâce à la sous-traitance, notamment devra être au menu des actions à envisager ;

v. la diversification de l'économie à travers l'identification des réformes structurelles à mettre en place pour réduire les coûts des facteurs notamment dans les secteurs de l'Énergie, des TIC

et de l'éducation, afin d'accroître nettement les exportations du pays. Un accent particulier devra être accordé à la conquête des marchés internationaux et à saisir ;

vi. les opportunités offertes par les APE et l'AGOA ;

vii. la mobilisation des ressources du secteur privé national et international grâce notamment à la sensibilisation du secteur privé afin qu'une partie des ressources affectées à la responsabilité sociétale des entreprises soit utilisée pour la

mise en œuvre des ODD et une mobilisation plus accrue, conformément à la stratégie du CARPA, des ressources du partenariat public privé pour la mise en place des infrastructures structurantes ;

viii. la poursuite des réflexions engagées sur le développement des mécanismes de financements innovants.



## CHAPITRE 6 : DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION

## CHAPITRE 6:

# DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DES ODD AU CAMEROUN

*Le mécanisme proposé au niveau international pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD repose fortement sur des évaluations menées au niveau national et dirigées par les Etats avec le concours actif de toutes les parties prenantes. Chaque Etat devra mettre en place un cadre intégré de suivi et d'examen de nature à apporter une contribution essentielle pour une meilleure réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) en permettant :*

- **une meilleure connaissance et apprentissage des effets des actions menées sur la population cible à travers :**

- une collecte systématique et continue des données sur des indicateurs spécifiques permettant de constituer une base des données et une source d'information ;
- un suivi des progrès réalisés vers la voie de la réalisation des objectifs prévus, ainsi que sur la progression de l'utilisation des fonds alloués ;
- l'identification des réussites et des éventuels goulets d'étranglement qui empêcheront la réalisation des résultats attendus ;

- **un renforcement des "capacités d'agir" et de pilotage en favorisant une prise de décision basée sur des preuves scientifiques permettant :**

- d'éclairer les acteurs concernés pour qu'ils adaptent leur comportement et prennent des décisions sur une base plus rationnelle, grâce à une meilleure connaissance ;
- de soutenir les décideurs dans les choix poli-

tiques et les aider à prioriser les actions et les investissements ;

- de réaffecter les moyens afin de diminuer les coûts et améliorer la qualité ;

- **une meilleure transparence et reddition de comptes en :**

- permettant aux citoyens d'apprécier la valeur des actions menées et aux décideurs d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact de leurs actions ;

- favorisant la communication et l'échange entre les principales parties prenantes (gouvernement, OSC, secteur privé, les bailleurs de fonds).

Ainsi le présent chapitre a pour objectif de présenter le cadre intégré de suivi et d'examen retenu par le Cameroun afin que les résultats escomptés du suivi et de l'examen des ODD au niveau national et tels que rappelés ci-dessus soient atteints. Il est structuré en deux grandes parties dont la première est consacrée au cadre institutionnel de suivi-évaluation et la seconde au processus de suivi et d'examen des ODD.

### 6.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'EXAMEN

L'opérationnalisation des ODD se fera à travers la Stratégie Nationale de Développement, les stratégies sectorielles et les programmes ministériels contenus dans les Projets de Performance des Administrations (PPA). Au niveau local, il sera question en vue de l'implémentation des ODD, de les intégrer dans les Plans Communaux de Développement (PCD). Pour être efficace et exhaustif, le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD

exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'agenda de développement post 2015.

Ainsi, le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD s'appuiera :

- au niveau national, sur la chaîne de planification, programmation, budgétisation, suivi (PPBS), en capitalisant l'ensemble des moyens disponibles (humain, matériel et financier) à tous les niveaux et,

- aux niveaux régional et local, sur les dispositifs existants en matière de suivi de l'investissement public et des PCD, notamment les Comités locaux de suivi du BIP.

Au regard de ce qui précède et en vue de garantir la pleine participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD à son processus de suivi et d'examen, le cadre institutionnel retenu à cet effet se déclinera en plusieurs niveaux: national, régional et local.

### **6.1.1. Le cadre de suivi et d'examen au niveau national**

Tenant compte de l'expérience du suivi de la mise en œuvre des OMD et dans l'optique de s'appuyer sur les cadres nationaux existants pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau national, il est envisagé de placer la coordination des activités de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD sous la responsabilité du Comité Technique de Suivi de la Stratégie Nationale de Développement (CTSE-DSCE). L'examen de la mise en œuvre des ODD prendra la forme d'une plateforme de dialogue animé conjointement par le Président du CTSE-DSCE et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies et avec la pleine participation des représentants des

administrations publiques, du secteur privé, de la Société civile, des parlementaires et des partenaires au développement.

Cette plateforme se réunira notamment une fois par an à l'effet d'examiner les rapports régionaux et le rapport quantitatif de suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD que produira l'Institut National de la Statistique. Les rencontres annuelles de la plateforme prendront notamment l'aspect de fora annuels de la mise en œuvre des ODD au niveau national. Ces fora aboutiront à la validation du rapport de suivi des indicateurs et du rapport annuel d'examen de la mise en œuvre des ODD au Cameroun. Ces rapports seront par la suite transmis au Premier Ministre Chef du Gouvernement pour examen et validation des recommandations au cours de la seconde session annuelle du Comité Interministériel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Soulignons par ailleurs qu'en sus du CTSE-DSCE qui animera les travaux de la plateforme, d'autres acteurs interviendront dans la production des extraits liés au suivi des ODD au niveau national à savoir notamment : les Comités PPBS des divers départements Ministériels, la Société Civile, l'Institut National de la Statistique et le secteur privé.

- **Les administrations publiques**

L'une des options prises par le Gouvernement pour la mise en œuvre des ODD est l'intégration des cibles contextualisées et priorisées dans les stratégies et programmes de développement. Ainsi, les administrations publiques qui sont les principaux responsables de la mise en œuvre des différentes stratégies et programmes ministériels devront à ce titre produire et rendre disponibles les données et informer sur l'impact des presta-

tions de service public relatives aux ODD. Dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels de performance, elles auront un rôle assez prépondérant à jouer pour la collecte des informations et la production des rapports relatifs à la mise en œuvre des ODD, notamment pour ce qui est des cibles relevant de leur domaine de compétence.

Dans l'optique de faciliter la prise en compte des ODD dans les programmes ministériels, la matrice contenue à l'annexe 1 du présent document indique pour chacune des cibles contextualisées, l'administration ou les administrations responsables de leur mise en œuvre.

Au niveau des départements ministériels, la démarche de planification et suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD devra s'appuyer sur la chaîne de planification, programmation, budgétisation, suivi (PPBS), en capitalisant l'ensemble des moyens disponibles (humain, matériel et financier) à tous les niveaux, ce dans l'optique de s'appuyer sur les structures existantes et de ne pas démultiplier les Comités conformément aux récentes directives du Président de la République.

Pour ce faire, il est envisagé de doter les Comités PPBS des différents ministères de nouvelles fonctions, en particulier celles relatives à la prise en compte des ODD dans les programmes ministériels (ce à l'occasion de la revue desdits programmes et par le biais de l'actualisation des programmes et des indicateurs y afférents) et au suivi de leur mise en œuvre, notamment à l'occasion de la production des rapports annuels de performance desdits départements ministériels en y intégrant des aspects y afférents.

Ces comités seront par ailleurs responsables de la mise à disposition des données de source ad-

ministrative nécessaires à un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

Compte tenu de ce qui précède, les Présidents et Rapporteurs des Comités PPBS devront prendre part aux travaux de la plateforme nationale de suivi de la mise en œuvre des ODD au Cameroun qui a été présentée ci-dessus.

- **L'Institut National de la Statistique**

Le dispositif de suivi et examen de la mise en œuvre des ODD au Cameroun va s'appuyer sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) pilotée par le Conseil National de la Statistique. En effet, cet outil a l'avantage (i) d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse, de production et de diffusion des données à tous les niveaux, (ii) de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, (iii) et d'assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs.

Ainsi, en tant que Institution en charge de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), l'Institut National de la Statistique qui a d'ailleurs fait partie de l'Instance des Nations Unies chargée de la détermination des indicateurs de suivi des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, sera chargée de la production des données et de la production des rapports annuels sur les progrès des indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre des ODD.

A l'effet de bien remplir sa mission, L'INS a d'ores et déjà élaboré le cadre national des indicateurs et la production du rapport national sur la situation de référence est en cours. Une fois ce rapport produit, il appartiendra donc à chaque secteur de fixer ses cibles escomptés pour chacun

des indicateurs à l'horizon 2030, en tenant compte des politiques envisagées et des orientations déjà prises à travers la Vision 2035 et les engagements pris à l'échelle internationale.

Relevons toutefois que l'un des principaux défis au suivi et examen de la mise en œuvre des ODD reste l'écart entre les normes statistiques internationales et nationales surtout que le suivi mondial doit être basé essentiellement sur des données nationales comparables et standardisées. Cependant, plusieurs données sont manquantes pour certains indicateurs. En effet, le Cameroun ne dispose pas de données de référence pour plusieurs indicateurs mondiaux des ODD surtout dans les nouveaux domaines tels que la gestion durable des écosystèmes terrestres et l'environnement. Ainsi, la définition et la collecte de ces données additionnelles nécessaires pour un meilleur suivi des ODD induira un besoin en financement et une charge additionnelle en terme de collecte de données et nécessitera un renforcement des capacités nationales pour s'aligner aux normes internationales en matière de statistiques.

***D'où l'importance de mettre un accent particulier sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), ce dans l'optique de renforcer, tel que recommandé par les Nations Unies, le Système Statistique National en vue d'un suivi efficace des ODD.***

- **La société civile**

La société civile aura un rôle important à jouer dans le suivi et l'examen des ODD.

Au-delà des contributions qu'elle apportera dans le cadre des examens de suivi de la mise en œuvre des ODD tant aux niveaux régional et local que national, elle aura en charge, l'élaboration d'un rapport indépendant de mise en œuvre des ODD au Cameroun sur la base d'un Cadre de Su-

pervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) avec la participation des populations à la base, à travers des indicateurs simples, librement formulés par les populations elles-mêmes lors des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur le CSSR pour les ODD et renseignés régulièrement dans une approche participative.

- **Le secteur privé**

L'option de l'Etat dans le DSCE et dans d'autres stratégies sectorielles est de libéraliser le secteur productif de l'économie. Dans cette logique, le secteur privé a été reconnu comme le moteur de la croissance, pourvoyeur d'emplois et partenaire de l'Etat dans la mise en œuvre de ladite stratégie. Dans le cadre du suivi des ODD, le secteur privé aura pour rôle de présenter les avancées du secteur productif et les facilités sollicitées en vue d'une meilleure efficacité.

Les actions menées par ce secteur pour la mise en œuvre des ODD dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises seront également mises en exergue principalement au cours des fora qu'organisera la plateforme de suivi de la mise en œuvre des ODD.

- **Les Partenaires Techniques et Financiers.**

Ils seront mis à contribution dans la formulation des propositions concrètes et des appuis multiformes à toutes les étapes du suivi-évaluation. Il s'agit notamment des agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD (Développement), UNICEF (enfance), UNFPA (Santé de la reproduction), PAM (nutrition, alimentation), HCR (l'humanitaire), ONUSIDA (lutte contre le VIH-SIDA), ONUDI (développement industriel), UNESCO (éducation et culture), BIT (emploi), ONUFEMME, ainsi que tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

### 6.1.2. Le cadre institutionnel de suivi et d'examen aux niveaux régional départemental et local

Il est prévu dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD de concevoir des indicateurs infranationaux. Ces indicateurs incluront, à côté des indicateurs nationaux, des indicateurs supplémentaires pour mieux mesurer l'avancement des réalisations des ODD au niveau local en utilisant des sources de données innovantes pour assurer une meilleure prise de décision.

A cet égard, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) devront procéder à la contextualisation des actions de suivi/évaluation et assureront le relai dans la collecte des données au niveau local, tout en participant au processus de reporting national au moyen de leurs contributions locales spécifiques rendues possibles par l'émergence des instruments endogènes à l'instar des comités communaux et locaux de suivi des ODD initiés localement.

Tel que relevé précédemment et par souci d'efficacité et d'efficacités, le dispositif de suivi et d'examen des ODD s'appuiera principalement sur les systèmes nationaux existants aux niveaux régional, départemental et local. Ainsi, les missions de contextualisation et de suivi de la mise en œuvre des ODD seront dévolues au niveau décentralisé aux comités techniques communaux de suivi participatif de l'Investissement Public qui disposent d'ores et déjà des ressources tant humaines que financières nécessaires et qui pourraient à l'occasion de leur session débattre du suivi des ODD.

Aux niveaux départemental et régional, en se basant respectivement sur les processus de suivi et d'examen au niveau communal et au niveau départemental, les examens départementaux et régionaux auront un rôle crucial à jouer au niveau

de la coordination des suivis communaux et départementaux, et à la contribution au processus de suivi et d'examen au niveau départemental à travers notamment:

- l'échange de meilleures pratiques et l'enseignement mutuel au départemental,
- la discussion sur les cibles communes,
- l'identification des goulots d'étranglement et la mobilisation des énergies,
- la transmission des résultats des rapports départementaux au niveau régional sous forme agrégée.

Les travaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD seront conduits au niveau départemental par le Comité Départemental de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public. Ainsi, le Délégué Régional du MINEPAT qui assure la présidence du Sous-Comité Technique Départementale se chargera de la production du rapport départemental sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, qui sera après examen par le Comité Départemental transmis au Comité Régional pour consolidation au niveau régional.

Au niveau régional, les travaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD seront conduits par le Comité Régional de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public. A cet égard, le Délégué Régional du MINEPAT qui assure la présidence du Sous-Comité Technique Régional de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public se chargera de la production du rapport régional sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, en s'appuyant sur les rapports départementaux. Les rapports régionaux feront ensuite l'objet d'examen au niveau de la plateforme nationale de suivi et d'examen de

la mise en œuvre des ODD qui seront organisées une fois par an au niveau national et connaissons la participation de l'ensemble des acteurs de développement à savoir la Société civile, les Syndicats, le secteur privé, les Partenaires Techniques et financiers et les Institutions Publiques.

Le décret relatif à la mise en place des comités locaux et national de suivi du BIP est à toutes fins utiles repris en annexe 5 du présent document.

Dans ce cadre, il est prévu qu'un format commun pour les rapports départementaux et régionaux, soit élaboré par de manière participative avec l'appui des acteurs impliqués. En plus desdits formats, il conviendra d'élaborer un modèle de fiche technique pour le suivi des ODD au niveau des CTD.

## **6.2. PROCESSUS DU SUIVI ET D'EXAMEN DES ODD AU CAMEROUN**

Pour tirer enseignement de l'expérience de la mise en œuvre des OMD et éviter le manque d'appropriation nationale des ODD, il a été vivement recommandé de procéder à l'adaptation de ces objectifs aux particularités nationales. De ce fait le processus de suivi et d'examen des ODD devra démarrer par le suivi de l'intégration des ODD dans les documents de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi. Le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD s'articulera autour de plusieurs étapes à savoir : (i) l'élaboration des outils appropriés pour une meilleure prise en compte des ODD dans les documents de planification (Stratégies et PCD) et de suivi (Rapport annuel de performance, Rapport de suivi du BIP, etc) (ii) l'élaboration du rapport sur la situation de référence et la détermination des cibles escomptées au terme de la période de mise en œuvre des ODD pour l'ensemble des indicateurs, (iii) la réalisation des examens locaux,

régionaux et nationaux, (iv) la conduite des foras nationaux, (v) la production des rapports sur les progrès des indicateurs, (vi) la réalisation des évaluations périodiques (une fois tous les deux ans).

### **6.2.1. Elaboration des outils de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD**

Compte tenu de la multiplicité des acteurs impliqués dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, il s'avère nécessaire, dans l'optique de faciliter et de consolider les rapports de suivi notamment aux niveaux communal, départemental et régional, que les outils de suivi soient harmonisés et standardisés. Ainsi, des formats communs pour les rapports locaux, départementaux et régionaux devront être élaborés avec la participation des Comités locaux de suivi du BIP, les Comité PPBS et en tenant compte du format des rapports nationaux qui eux même prendront en compte les recommandations des Etats Membres et des autres organisations régionales pour ce qui du format des rapports régionaux.

Par ailleurs, compte tenue de la nécessité d'inclure des indicateurs infranationaux à côté des indicateurs nationaux, pour mieux mesurer l'avancement des réalisations des ODD au niveau local, il s'avère adéquat, pour des raisons de comparabilité entre les collectivités territoriales décentralisées de disposer d'un référentiel unique en matière d'indicateurs. De ce fait, il s'avère indiqué que soit élaboré de manière participative les indicateurs de suivi au niveau national.

En outre, des échanges seront entrepris avec la Direction Générale du Budget du MINFI et la Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics du MINEPAT afin que soient respectivement actualisés les formats des rapports annuels de performance et

les rapports de suivi du BIP en vue de la prise en compte des aspects liés au suivi de la mise en œuvre des ODD.

### **6.2.2. Etablissement du rapport sur la situation de référence et détermination des cibles du cadre national des indicateurs**

Le rapport sur la situation de référence constitue l'un des premiers extrants à produire par les pays dans le cadre du suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD.

La production du rapport sur la situation de référence relève de la compétence de l'INS.

Ce rapport permettra non seulement d'établir la situation de référence des indicateurs pour les cibles contextualisées, mais aussi et surtout de situer les acteurs de développement sur le nombre d'indicateurs relatifs aux cibles contextualisées pour lesquels les données sont produites par le Système Statistique National. L'encadré ci-après présente la situation des indicateurs adoptés en mars 2016 pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD.

#### **Encadré : Groupe des Indicateurs Mondiaux relatifs aux ODD.**

Notons à titre de rappel que le cadre d'indicateurs mondiaux relatifs aux ODD ; qui a été développé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur (GENUE) et adopté par la Commission de Statistique de l'ONU en mars 2016, comprend un total de 231 indicateurs couvrant tous les Objectifs et cibles.

Par ailleurs, le GENUE (IAEG-SDG) reconnaît que, dans de nombreux cas, les indicateurs mondiaux proposés ne couvrent pas tous les aspects d'un Objectif donné ou d'une cible donnée. C'est la raison pour laquelle le travail méthodologique a été poursuivi et qu'à partir de mars 2016, le GENUE a procédé à diviser ces indicateurs en trois groupes 24:

- le premier groupe comprend 98 indicateurs (40 %) pour lesquels il existe des méthodes statistiques éprouvées et des données mondiales disponibles sur une base régulière ;
- le deuxième groupe est composé de 50 indicateurs (21 %) associés à des méthodes statistiques définies mais avec peu de données disponibles ;
- le troisième groupe comprend 78 indicateurs (32 %) pour lesquels il n'existe pas de standard ni de méthodes de calcul reconnus et pas de données
- 15 autres indicateurs qui doivent encore être attribués à un groupe.

**Source :** Rapport de la Commission Statistique de l'ONU, Mars 2016

Soulignons que pour les 231 indicateurs des ODD recommandés par la Commission de statistique de l'ONU, les données ne sont pas disponibles pour la grande majorité des indicateurs ODD proposés, pour la plupart des pays. Il faudra alors du temps et des investissements dans les capacités statistiques pour construire des systèmes de données nationaux et que tous les pays puissent surveiller les progrès réalisés par rapport aux indicateurs officiels. D'ici là, les pays ont besoin de démarrer le processus de concrétisation et de mise en œuvre des ODD en utilisant les données qui sont disponibles aujourd'hui. A cet égard, le rapport sur la situation de référence ne pourrait se limiter qu'aux baselines des indicateurs pour lesquels les données sont disponibles au niveau national.

Soulignons par ailleurs, qu'en prélude à la production du rapport sur la situation de référence, un indice ODD a été développé sur la base des données disponibles au niveau des pays par deux organisations internationales à savoir : la Fondation Bertelsmann, d'une part, et le Réseau des Solutions pour le Développement Durable. Cet indice composite préliminaire qui donne aux pays une rapide évaluation de leur situation par rapport à leurs homologues classe le Cameroun au rang de 112ème pays sur les 149 évalués ; ce avec une notation de 46,3 .

Une fois la situation de référence déterminée, il conviendra au regard de ladite situation et des cibles des ODD de déterminer les valeurs à atteindre pour chacune des cibles au terme de la période de mise en œuvre des ODD. En l'absence desdites valeurs, il sera difficile en fin de période d'indiquer si une cible a été atteinte ou non. De plus au cours des examens périodiques, il ne sera pas aisé d'indiquer si l'on progresse ou pas vers la valeur escomptée pour les indicateurs de suivi

des cibles des ODD.

Notons toutefois que la détermination des valeurs escomptées pour chacun des indicateurs pour les cibles contextualisées devra se faire de manière participative avec l'appui des experts du domaine considéré.

### **6.2.3. Production des rapports périodiques de suivi des indicateurs des ODD**

Le rapport périodique de suivi des indicateurs des ODD sera réalisé au moins une fois tous les deux ans sous la coordination de L'Institut National de la Statistique. Ce rapport devra présenter pour chacune des cibles contextualisées la situation des indicateurs y afférents et apprécier leur évolution, y compris la probabilité d'atteinte de la cible escomptée au terme de la période de référence. Soulignons toutefois qu'à date, aucun format n'a été défini au niveau international. Il est par ailleurs prévu que les pays proposent des formats au niveau de leur région d'appartenance afin qu'ils soient présentés et discuté à l'occasion des Fora politiques de haut niveau sur le développement durable.

Indiquons que d'un rapport à un autre le nombre d'indicateurs peut évoluer en fonction des capacités du système statistique national à produire de nouvelles statistiques.

### **6.2.4. Examens participatifs de la mise en œuvre des ODD au Cameroun**

L'examen de la mise en œuvre des ODD se fera au niveau national à deux niveaux: régional et national.

Il s'agira **au niveau régional**, que des consultations soient effectués par les Comités Régionaux de suivi de l'Investissement Public en impliquant d'une manière participative toutes les parties pre-



nantes concernées et en s'appuyant sur les résultats existants en matière de suivi des ODD tant au niveau local qu'au niveau départemental.

Dans ce cadre, on s'attend à ce que les Comités Régionaux de suivi de l'Investissement Public qu'assisteront les Agences Régionales de l'INS, élaborent un rapport écrit retraçant les progrès réalisés aux niveaux national et infranational par rapport au cadre de référence qui sera développé ultérieurement au niveau national.

**Au niveau national**, il se tiendra tous les deux ans dans le cadre de la plateforme nationale de suivi des ODD, un forum national de suivi de la mise en œuvre des ODD sous la Co-Présidence du Ministre en Charge du développement et de la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies. En se basant sur les processus d'examen au niveau régional, les examens nationaux auront un rôle crucial à jouer au niveau de la coordination des examens régionaux et la contribution au processus de suivi et d'examen au niveau mondial à travers notamment la production et la transmission au niveau régional et du Forum politique de haut niveau sur le développement durable des rapports nationaux sur le développement durable. Ces fora permettront, d'une part, un partage d'expérience entre les régions, les départements ministériels, la société civile, les partenaires au développement et le secteur privé et, d'autre part, de communiquer sur l'expérience des autres pays notamment en matière de suivi de la mise en œuvre des ODD. Ils offriront par ailleurs

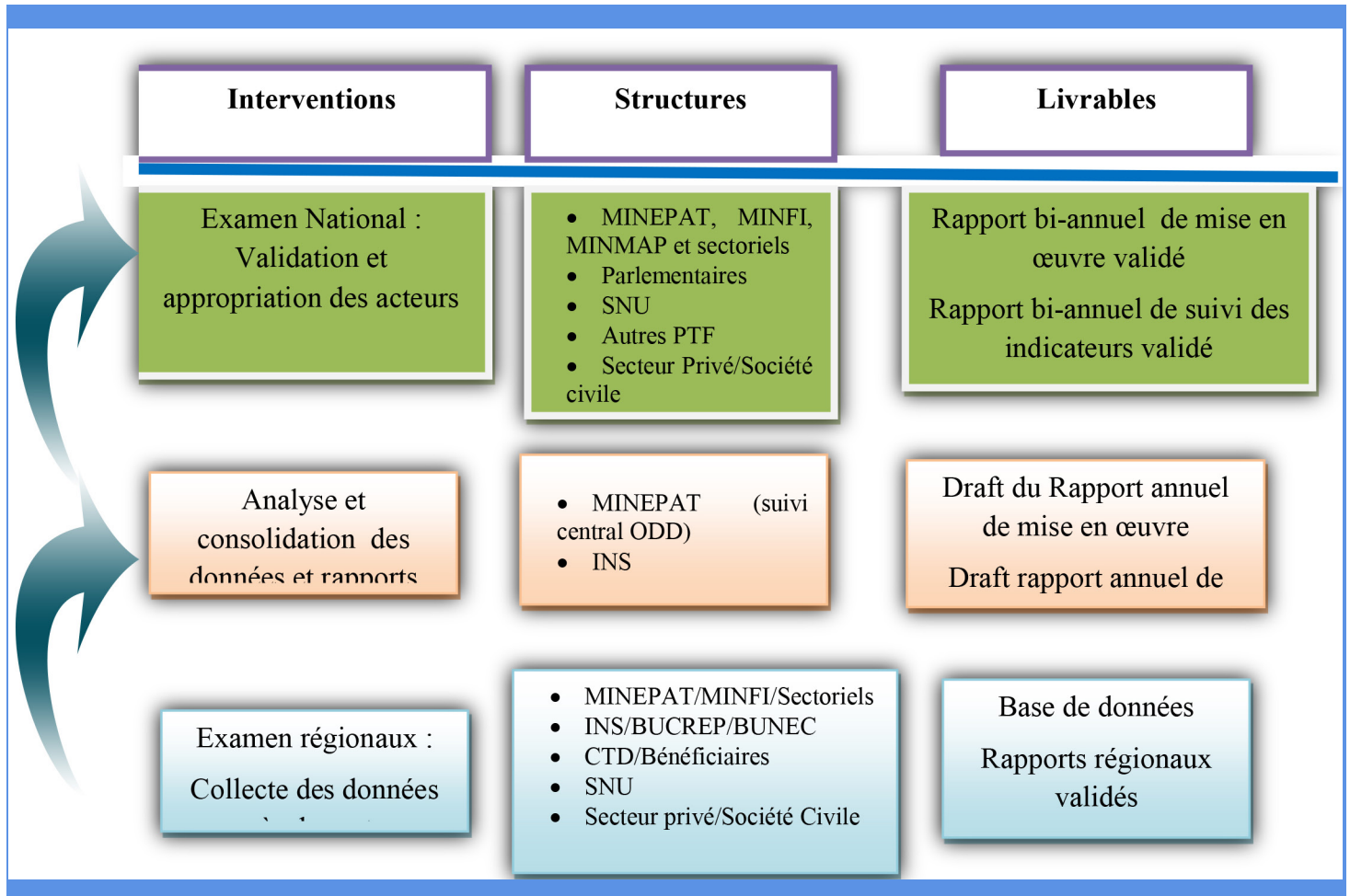
l'occasion de collecter les recommandations des parties prenantes pour une mise en œuvre plus efficace des ODD, ce en vue de leur transmission au Comité Interministériel de pilotage de la Stratégie Nationale de développement que préside le Premier Ministre pour appréciation. Ils aboutiront à la validation du rapport national de mise en œuvre des ODD et du rapport sur le suivi des indicateurs des ODD et permettra d'exploiter le rapport sur le suivi indépendant des ODD que produira la société civile dans le cadre de la Plateforme Collaborative de Travail et de concertation sur les ODD.

Durant les premières années, le processus de suivi et d'examen se concentrera sur le progrès réalisé dans l'intégration des ODD dans les Plans Communaux de Développement, les stratégies, politiques et programmes ministériels au niveau national. Durant les années suivantes, la révision portera sur la réalisation concrète des objectifs. Cela impliquera le suivi du progrès par rapport aux cibles et indicateurs, l'évaluation des politiques et programmes.

En sus des examens régionaux et nationaux, il sera organisé, en fonction des indications sur les thèmes annuels fournis par les Nations Unies, une série d'examens thématiques.

Soulignons en fin de compte que la réalisation des examens nationaux facilitera notre participation, sur une base volontaire, aux fora internationaux de suivi et d'examen des ODD tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

**Figure 3 :** Schéma opérationnel de l'examen des ODD au niveau national



### 6.3. INDICATEURS NATIONAUX ET SOURCES DE DONNÉES POUR LE SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#### 6.3.1. Le cadre national des indicateurs

Dans le cadre de l'appropriation nationale des stratégies de développement, le nouveau programme mondial sur le développement durable encourage les gouvernements à élaborer leurs propres indicateurs nationaux en se basant sur le cadre mondial d'indicateurs.

Chaque État Membre aura ainsi, son propre cadre national d'indicateurs reflétant ses spécificités nationales tout en intégrant l'essentiel des indicateurs.

Le cadre national, qui est au cœur du suivi des ODD, est censé être pertinent aussi bien au niveau national pour répondre aux spécificités nationales qu'au niveau international pour assurer une meilleure comparaison entre les pays du monde en s'alignant sur les normes internationales.

Soulignons à cet égard que dans le cadre du processus de contextualisation des ODD, l'Institut National de la Statistique a avec l'appui du Système des Nations Unies élaboré le cadre National des indicateurs des ODD pour le Cameroun.

Ce cadre national des indicateurs qui est repris en annexe III du présent document présente les indicateurs de mesure de chaque cible, les sources de données, et les acteurs en charge de la collecte, l'analyse et la diffusion des indicateurs.

Il sera complété par le cadre de suivi des indicateurs simplifiés de progrès vers les ODD par les populations elles-mêmes, qui résultera de la finalisation du Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR).

### 6.3.2. Sources de données

Les données pour le suivi/évaluation des ODD au Cameroun seront collectées principalement sur la base des indicateurs d'inputs et d'outputs de réalisations physiques et financières, tant au niveau central que local, avec recours à toutes les sources pertinentes, notamment :

- Le Système National d'Information Statistique (INS, BUCREP, BUNEC, Administrations sectorielles...), en conformité avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de la statistique ;
- Les sources administratives dans les périmètres ministériels sur la base des projets de performance des administrations et des rap-

ports annuels de performance. ;

- Les sources administratives des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Chambres Consulaires;
- Les sources qualitatives nationales provenant de la Société Civile, des Autorités Traditionnelles et des populations au niveau communautaire sur la base du Cadre de Supervision de Suivi et de Redevabilité (CSSR) proposé par la Société Civile;
- Le Secteur Privé, à travers les organisations patronales et les fora pertinents (Cameroon Business Forum (CBF), GICAM, MECAM, ECAM.....);
- Les PTF sur la base des cadres de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Des évaluations d'impacts des politiques, notamment par le biais d'études spécifiques ciblées.

## BIBLIOGRAPHIE

N°	Liste des documents consultés (sélectionnée)
1	Agenda 2063 de l'union africaine : comment est-il en phase avec la position commune de l'Afrique sur l'agenda de développement post 2015? Maurice Enguéléguélé, Institut Africain de la Gouvernance / IAG, Dakar (Sénégal)
2	Analyse de la situation des piliers de l'UNDAF 2016-2020 en vue de la détermination de ses orientations stratégiques, 2016
3	Banque Africaine de Développement -AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AUX REFUGIES
4	Cameroun Vision 2035
5	Document de Stratégie du Secteur de la Santé
6	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
7	Document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales
8	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)
9	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
10	Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme
11	Plan de réponse humanitaire 2014
12	Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Croissance Economique
13	Plan national d'Investissement agricole
14	Rapport de contextualisation et priorisation des ODD en RDC, 2016, UNDP
15	Schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage au Cameroun
16	Stratégie de Compétitivité de l'Economie Camerounaise
17	Stratégie de développement du Contrôle Supérieur de l'Etat
18	Stratégie de développement du MINIMIDT
19	Stratégie de développement du MINPMEESA
20	Stratégie de Développement du Secteur des Industries et des services
21	Stratégie de Développement du Secteur des Infrastructures
22	Stratégie de Développement du Secteur Rural
23	Stratégie du Sous-Secteur Forêt et Faune
24	Stratégie Nationale de Gouvernance
25	Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation professionnelle
26	Stratégie sectorielle de la santé
27	Stratégie sectorielle du secteur rural
28	Une approche stratégique pour la priorisation des ODD dans un contexte africain, El Hadji Fall & Eunice Kamwendo




# ANNEXES



## Annexe 1: Présentation des cibles contextualisées, y compris les administrations responsables de leur mise en œuvre

Libellé	Libellé cibles contextualisées	Administrations impliquées dans la mise en œuvre
<p><b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b></p> <p><b>Eliminer la pauvreté</b></p>	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	TOUS LES MINISTERES
	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	TOUS LES MINISTERES
	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	MINEPAT, MINAS, MINPROFF
	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	TOUS LES MINISTERES,
	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	
	1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	MINEPAT, MINFI,
	1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	MINEPAT, MINATD,
<p><b>2 FAIM «ZÉRO»</b></p> <p><b>Lutte contre la faim</b></p>	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINEPAT,
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	MINSANTE, MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINEPAT, MINEDUB,
	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINRESI
	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT, MINRESI

	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT, MINRESI
	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	MINEPAT, MINADER,
	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	MINEPAT, MINADER, MINCOMMERCE
	2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaire	MINCOMMERCE
<div style="background-color: #008000; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE         </div> <b>Accès à la santé</b>	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	MINSANTE, MINPROFF
	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	MINSANTE, MINPROFF
	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	MINSANTE
	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	MINSANTE
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	MINSANTE
	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	MINSANTE
	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	MINSANTE
	3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac	MINSANTE
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	MINSANTE	

	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	MINSANTE, MINEPAT
	3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	MINSANTE, MINEPAT, MINATD
 <p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p><b>Égalité entre les sexes</b></p>	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	MINEDUB, MINSEC
	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEFOP, MINPROFF, MINSEP
	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEFOP, MINAS, MINPROFF, MINSEP
	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEFOP, MINJEC, MINAC, MINEFOP
	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEPAT, MINAS
	4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEFOP, MINEPAT
	4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	MINEDUB, MINSEC, MINESUP, MINEFOP
	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	MINAS, MINPROFF, MINAC


<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p><b>Égalité entre les sexes</b></p>	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	MINAS, MINPROFF
	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	MINAS, MINPROFF
	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	MINPROFF
	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	TOUS LES SECTORIELS
	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	MINSANTE
	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	MINPROFF, MINAS, MINATD
	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	MINPOSTEL, MINPROFF
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	MINPROFF, MINEPAT	
<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> <p><b>Accès à l'eau salubre et l'assainissement</b></p>	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	MINEE
	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	MINEE
	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisations sans danger de l'eau	MINEE
	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	MINEE
	6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient	MINEE, MINEPAT, MINSANTE
	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	MINEPDED, MINEE
	6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	MINEPAT, MINEE, MINEPDED
	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	MINEE


<b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	MINEE
	7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	MINEE
	7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	MINEE, MINEPAT, MINPOSTEL, MINSANTE
	7.b. D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	MINEE, MINEPAT, MINPOSTEL, MINSANTE
<b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	TOUS LES MINISTÈRES
	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	TOUS LES MINISTÈRES
	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	TOUS LES MINISTÈRES
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	MINEFOP, MINPROFF, MINAS
	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	MINEFOP, MINJEC, MINTSS
	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	MINEFOP, MINJEC, MINTSS
	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	MINAS, MINPROFF, MINTSS
	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	MINTOUL, MINEFOP, MINTSS
	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	MINFI
	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	MINCOMMERCE
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	MINEFOP, MINTSS, MINJEC	


<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p><b>Innovation et infrastructures</b></p>	9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	MINMINDT
	9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	MINMINDT, MINAC
	9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	MINPMEESA, MINAC
	9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	MINMINDT
	9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche développement d'ici à 2030	MINRESI
	9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	MINMINDT, MINRESI
	9.b. Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	MINRESI
	9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	MINRESI, MINPOSTEL
<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p><b>Réduction des inégalités</b></p>	10.1. D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	TOUS LES MINISTERES
	10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	TOUS LES MINISTERES
	10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	TOUS LES MINISTERES
	10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	TOUS LES MINISTERES
	10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	TOUS LES MINISTERES
	10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	MINEPAT, MINFI

	10.c. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	MINFI, MINSANTE
<p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p> <p><b>Villes et communautés durables</b></p>	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	MINHDU, MINDCAF, MINEPAT
	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	MINTP, MINT, MINDHU
	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	MINHDU, MINSANTE
	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	MINAC, MINTOUL
	11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	MINATD, MINEPDED, MINFOF, MINSANTE, MINT
	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	MINEPDED, MINFOF, MINSANTE
	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	MINAS, MINTOUL, MINAC
	11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	MINEPAT, MINHDU, MINSANTE
	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	MINEPAT, MINHDU, MINEPDED, MINATD, MINSANTE, MINT
	11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	MINHDU, MINCAF
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	MINEPAT, MINEPDED, MINADER, MINFOF, MINEPIA	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINSANTE	
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	MINEPDED, MINPMEESA, MIN-MINDT, MINFOF, MINSANTE	

<b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  <b>Consommation responsable</b>	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	MINEPDED, MINPMEESA, MINMINDT, MINFOF, MINSANTE
	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	MINEPDED, MINPMEESA, MINMINDT, MINFOF
	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	MINEPDED, MINPMEESA, MINMINDT, MINFOF
	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	MINRESI, MINMINDT
	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	MINTOUL, MINAC
	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernés	MINEE, MINRESI, MINMINDT
<b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  <b>Lutte contre les changements climatiques</b>	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	MINEPDED, MINATD, MINT
	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	MINEPDED, MINATD, MINT
	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	MINEPDED, MINATD, MINSANTE, MINT
	13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	MINEPDED, MINATD, MINT
	13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	MINEPDED, MINATD, MINEPAT, MINSANTE, MINT
<b>14</b> VIE AQUATIQUE 	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINT
	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	MINEPDED, MINATD, MINFOF, MINSANTE
	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	MINEPDED, MINATD, MINFOF, MINEPIA

<b>Protection de la faune et de la flore aquatiques</b>	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	MINEPIA
	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	MINEPIA, MINEPDED
	SNU	
	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	MINEPIA, MINEPDED
	14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	MINEPIA, MINEPDED
 <b>Protection de la faune et de la flore terrestres</b>	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF
	15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF

	15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT
	15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT
	15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	MINEPDED, MINATD, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT
 <p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p><b>Justice et paix</b></p>	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	MINPROFF, MINAS, MINSANTE
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	MINPROFF, MINAS, MINSANTE, MINTSS
	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	MINJUSTICE
	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	MINFI, DGSN, GABAC, ANIF
	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	MINCONSUPE
	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	MINFOPRA/SPRA
	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	
	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	
	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	MINATD
	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	MINREX, MINATD, MINCOM, MINAC
	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	MINDEF, MINATD
	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	MINEPDED
	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	MINEPAT
	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	MINEPAT

<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>  <p><b>Partenariats pour les objectifs mondiaux</b></p>	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	MINEPAT
	17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	MINEPAT
	17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	MINEPAT
	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	MINEPAT, MINRESI, MINMINDT
	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	MINMINDT, MINEPAT
	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications	MINRESI, MINMINDT
	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	MINEPAT
	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	MINCOMMERCE
	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	MINEPAT, MINCOMMERCE
	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	MINCOMMERCE
	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	MINEPAT
	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	MINEPAT
	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	MINEPAT
	17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	MINEPAT

17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	MINEPAT
17.18	D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	MINEPAT
17.19	D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	MINEPAT

## Annexe 2 : présentation de la matrice d'alignement des ODD aux stratégies nationale et sectorielles

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Vision, Stratégie nationale, Stratégie sectorielles/thématique/régionale de développement : Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible
<b>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		
<b>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)</b>	Emploi	Vision (page 18) : Eradiquer la pauvreté qui consistera à la ramener à un niveau résiduel socialement tolérable, c'est à dire inférieur à 10%
	Emploi	Vision (page 18) : accélérer et conforter le rythme de croissance économique, en mettant l'accent sur ses atouts immédiats (agriculture, extraction minière, ...) et en veillant à une répartition moins inégalitaire desdits revenus.
	gouvernance économique	Vision (page 20) : réduire la vulnérabilité du pays aux chocs intérieurs et extérieurs
	Emploi	DSCE (page 10) : ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020
	Emploi	DSCE (page 14) : ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années
<b>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</b>	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 24) : Réduire les écarts entre riches et pauvres et toutes les formes d'inégalités par l'amélioration des systèmes de redistribution

<p><b>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</b></p>	Gouvernance économique	Vision (page vi) : réduire les écarts entre les riches et les pauvres et entre les femmes et les hommes par l'amélioration du partage des fruits de la croissance économique
	Jeunesse	DSCE (page 89) : faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des écoles d'agriculture à travers : la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; la facilitation de l'accès aux crédits ; la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ; et la facilitation de l'accès à la terre.
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 31) : Promouvoir la prise en charge, l'insertion sociale et l'intégration dans les circuits économiques des femmes, des jeunes et autres populations vulnérables.
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 47) : intégrer l'approche vulnérable dans toutes les politiques de développement afin de récupérer en permanence les segments sociaux vulnérables ou marginalisés
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	PNIA (page 46) : Mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres pour permettre un accès sécurisé aux ressources foncières et éviter l'accapement des terres agricoles au détriment des exploitations familiales
<p><b>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</b></p>	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 29) : Intensifier la protection de l'environnement et la lutte contre les effets des changements climatiques
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 31) : Promouvoir les projets régionaux : Bassin du Niger, Bassin du Lac Tchad
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 31) : Elaborer et engager la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 37) : améliorer l'offre en énergie propre pour booster la croissance économique et atténuer les changements climatiques, notamment par la diversification des sources d'énergie (éolienne, nucléaire, biocarburant, solaire,...), et la substitution des carburants fossiles par des énergies propres
	Genre et droits humains	BAD-AHUR (page 3) : Contribuer à la réduction du risque potentiel de catastrophe humanitaire au sein des réfugiés et de la population hôte

**Objectif 2.** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

<p><b>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</b></p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>Vision (page 29) : Intensifier la transformation industrielle de produits d'origine locale</p>
<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 65) : promouvoir l'amélioration de l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants, etc.)</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 64) : augmenter les rendements et les superficies de l'ordre de 30% par rapport au niveau de 2005 en vue d'assurer la sécurité alimentaire et renforcer la croissance et l'emploi</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>SDSR (page 66) : Développer la consommation des produits locaux, améliorer la sécurité alimentaire de la population et le bien-être des populations rurales</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 38) : Accroître la production de protéines animales (viande, lait et œufs) afin de rapprocher la consommation des standards internationaux de la FAO et de l'OMS</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 27) : Rendre plus performants les facteurs fondamentaux de production à travers la valorisation optimale des ressources en terres et en eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, l'amélioration de l'accès matériels, équipements et aux financements adaptés</p>

<p><b>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</b></p>	<p>Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables</p>	<p>DSCE (page 72) : faire la prévention primaire de la malnutrition et des maladies non transmissibles.</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 65) : redynamiser la filière riz à travers la relance des grandes exploitations agricoles comme celles de Yagoua, de Maga, de Santchou et de Ndop afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 65) : accorder plus d'agréments aux pêcheurs en vue de mieux exploiter l'énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi et lutter contre la recrudescence des activités de pêche illégale et les pratiques de pêche irresponsable</p>
<p><b>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</b></p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>Vision (page x) : intensifier les activités sylvo-agropastorales et piscicoles</p>
	<p>Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables</p>	<p>Vision (page x) : passer à une structuration plus professionnelle du monde rural, dominée par les grandes et moyennes exploitations.</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>Vision (page 29) : Stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>Vision (page 29) : Renforcer les capacités de financement du monde rural</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 36) : Rendre les produits camerounais plus compétitifs et de leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous régionaux et internationaux</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 45) : Contribuer à mettre à disposition des producteurs du secteur rural les moyens financiers nécessaires à l'augmentation des productions et l'accroissement des revenus des opérateurs du monde rural</p>

<p><b>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</b></p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 64) : rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>DSCE (page 64) : développer la compétitivité des filières de production.</p>
	<p>Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables</p>	<p>DSCE (page 64) : Promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;</p>
	<p>Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables</p>	<p>DSCE (page 64) : inciter au regroupement et à la mise en synergie des entreprises familiales sous forme de coopératives ou de GIC, grâce à des appuis ciblés et privilégiés de l'Etat à ce genre d'organisations paysannes</p>
	<p>Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables</p>	<p>DSCE (page 66) : organiser et encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, etc. en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>SDSR (page 66) : aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles</p>
	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 27) : Faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en</p>
		<p>assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable</p>

**Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de trois quarts la mortalité maternelle
	Santé, nutrition, VIH	Vision (page 24) : Améliorer l'offre et garantir l'accès de la majorité aux services de santé de qualité
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non transmissibles, la mortalité maternelle et infanto juvénile
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non transmissibles, la mortalité maternelle et infanto juvénile
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de 50% la prévalence du VIH/SIDA
	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie.
	Santé, nutrition, VIH	DSSEF (page 80) : Promouvoir la santé en milieu scolaire, universitaire et dans la formation professionnelle
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire l'incidence/prévalence des maladies transmissibles à l'horizon 2027
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Santé, nutrition, VIH	DSSS
<b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>		
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 53): porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40 % en 2020
	Genre et droits humains	DSSEF (page 53) : DSSEF (page 53): améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire, secondaire général et technique second cycle
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 49) : renforcer la discrimination positive dans l'allocation des ressources
	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 49) : poursuivre les efforts vers la gratuité effective de l'école primaire

## Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Genre et droits humains	Vision (page 47) : intensifier la lutte contre les discriminations sociales
	Emploi	DSSEF (page 100) : renforcer l'autonomisation économique de la femme notamment celle du monde rural
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : adopter une loi portant sur la parité dans la gestion des affaires publiques
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : élaborer un cadre juridique régissant la création des centres d'accueil /transit des femmes victimes de violences.
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : créer des structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences domestiques
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Genre et droits humains	DSCE (page 93) : intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes
	Genre et droits humains	DSSEF (page 100) : sensibiliser les femmes sur leurs droits
	Défense et sécurité	DSSEF (page 101) : adopter un texte spécifique sur les violences basées sur le Genre
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Genre et droits humains	DSSEF (page 100) : créer un environnement socioculturel favorable au plein épanouissement des femmes
	Gouvernance administrative et locale	DSSEF (page 101) : adopter un texte qui clarifie les dispositions imprécises du Code Electoral sur le Genre
	Gouvernance administrative et locale	DSSEF (page 101) : mettre en place un schéma institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Santé, nutrition, VIH	Stratégie sectorielle de la santé

## Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Développement urbain, eau, habitat	DSCE (page 101) : porter à 75% en 2020 le taux d'accès à l'eau potable
---	------------------------------------	--

## Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : accroître la production d'électricité en s'appuyant en priorité sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et gazier du pays
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : intensifier l'exploration et une meilleure valorisation des ressources pétrolières
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : étendre et moderniser les installations et équipements de transport et de distribution.
	Mines, hydrocarbures et énergie	DSCE (page 56) : Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2030 (PDSE 2030)

## Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 37) : améliorer l'offre en énergie propre pour booster la croissance économique et atténuer les changements climatiques, notamment par la diversification des sources d'énergie (éolienne, nucléaire, biocarburant, solaire,...), et la substitution des carburants fossiles par des énergies propres
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : valoriser les énergies alternatives
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 36) : Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs
	Emploi	DSCE (page 20) : mettre en œuvre la stratégie de promotion des approches HIMO
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Emploi	DSCE (page 17) : créer un environnement politique institutionnel, juridique et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat collectif au Cameroun
	Emploi	DSCE (page 17) : promouvoir l'entrepreneuriat collectif, de groupe, comme l'une des stratégies fiables par la création et l'épanouissement d'organisations, d'entreprises de l'économie sociale viables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté tout en promouvant la croissance économique.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Emploi	Vision (page 36) : promouvoir la création d'une masse critique d'emplois décents
	Emploi	Vision (page 30) : Consolidier le cadre incitatif pour la création d'emplois décents
	Emploi	DSCE (page 85) : l'accroissement de l'offre d'emplois décents
	Emploi	DSCE (page 85) : la mise en adéquation de la demande d'emploi
	Emploi	DSCE (page 85) : l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Emploi	DSSEF (page 93) : Faciliter l'insertion et la réinsertion des enfants non scolarisés et déscolarisés précoce

### Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Gouvernance économique	Vision (page 39) : mettre en place des programmes spécifiques de compétitivité pour les filières à fort potentiel de croissance et de création d'emplois, pour lesquelles notre pays est doté d'avantages comparatifs
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés	Emploi	Vision (page 39) : assister les PME/PMI dans la création d'une structure de garantie du crédit pour le financement
	Emploi	Vision (page 39) : promouvoir les instruments de mobilisation de l'épargne nationale et de canalisation de cette épargne vers le financement des industries en général et des PME/PMI en particulier
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 40) : renforcer les programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures
	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 40) : étendre et la diversifier les infrastructures et des réseaux de transport terrestre, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien

### Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Gouvernance politique et démocratique, justice	Vision (page v) : devenir un pays à revenus intermédiaires
	Gouvernance politique et démocratique, justice	Vision (page v) : doubler au moins le revenu moyen pour faire passer le pays de la classe des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire à travers une accélération de la croissance qui devra atteindre les deux chiffres d'ici 2017

<p><b>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</b></p>	<p>Genre et droits humains</p>	<p>Vision (page 43): renforcer le rôle social de la femme et de son autonomie financière ainsi que ceux des autres groupes marginaux ou marginalisés</p>
<p><b>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</b></p>	<p>Genre et droits humains</p>	<p>Vision (page 31) : Poursuivre la lutte contre l'exclusion sociale et renforcer l'égalité de genre</p>
	<p>Genre et droits humains</p>	<p>Vision (page 18) : œuvrer à la réduction des inégalités</p>
<p><b>10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</b></p>	<p>Gouvernance économique</p>	<p>Vision (page ix) : mener une politique ambitieuse de redistribution des revenus à travers notamment l'intensification, la généralisation et l'amélioration des services sociaux de base (santé, éducation, formation, eau, électricité, voies de communication, ...) et un accès équitable à ces services.</p>
	<p>Gouvernance économique</p>	<p>Vision (page 30) : Dégeler la gestion du SMIG et de l'échelle globale des salaires</p>
	<p>Gouvernance économique</p>	<p>Vision (page 30) : Revaloriser la grille des salaires des métiers techniques</p>
	<p>Gouvernance économique</p>	<p>Vision (page 30) : Promouvoir les négociations des conventions collectives dans toutes les branches d'activités de l'économie nationale.</p>
<p><b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b></p>		
<p><b>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</b></p>	<p>Développement urbain, eau, habitat</p>	<p>DSCE (page 62) : construire au moins 17 000 logements sociaux</p>
<p><b>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées</b></p>	<p>Infrastructures, transport, TIC, communication</p>	<p>DSCE (page 62) : construire de voies bitumées</p>
<p><b>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</b></p>	<p>Culture, loisirs, art, éducation physique et sportive</p>	<p>Vision (page 35) : sauvegarder l'identité nationale notamment à travers la promotion du patrimoine culturel national et l'introduction des arts et des langues nationales dans les programmes scolaires*</p>
	<p>Culture, loisirs, art, éducation physique et sportive</p>	<p>Vision (page 35) : Se réappropriier le passé historique commun</p>

## Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page xii) : Aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 42) : mettre en place un mécanisme de gestion concertée des ressources naturelles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 27) : Optimiser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, en tenant compte des contraintes de préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 38) : Mener des programmes de recherche pour identifier et minimiser les sources de pollution (produits agrochimiques, déchets et résidus de transformation, émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, effluents dans les eaux et les sols, métaux lourds, etc.)

## Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Créer un Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC)
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Promouvoir une modèle d'économie verte, qui prend en compte les effets des Changements Climatiques
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Améliorer la connaissance des changements Climatiques et de leurs impacts et mettre en œuvre le Plan national d'adaptation aux Changements Climatiques

## Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique
--	---	---

**Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

<p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique</p>
<p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique</p>

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>	<p>Défense et sécurité</p>	<p>DSCE (page 93) : intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes</p>
	<p>Défense et sécurité</p>	<p>PANPPDL (101) : améliorer les mécanismes d'information et de sensibilisation à la paix des familles, des femmes et des hommes victimes et auteurs des violences</p>
	<p>Défense et sécurité</p>	<p>PANPPDL (101) : adopter un texte spécifique sur les violences basées sur le Genre</p>
	<p>Défense et sécurité</p>	<p>PANPPDL (101) : élaborer un cadre juridique régissant la création des centres d'accueil /transit des femmes victimes de violences.</p>

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	genre et droits humains	PANPPDL (page 105) : encourager les familles et les services sociaux à s'occuper des enfants des détenus
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 105) : former les forces du maintien de l'ordre dans la détection, la dissuasion, la répression des auteurs des infractions contre les enfants et à la prise en charge des enfants victimes ;
	genre et droits humains	PANPPDL (page 105) : redynamiser le programme d'éducation à la parenté responsable
	genre et droits humains	PANPPDL (page 106) : ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser le projet de Politique Nationale d'Education des Enfants ayant besoin de mesure de protection spéciale
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser l'élaboration du document cadre de politique nationale de développement intégré de l'enfant
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : adopter le Code de protection de l'enfant
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : élaborer la stratégie de promotion et de protection des droits de l'enfant
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser et vulgariser les procédures standards opérationnelles et le système de référencement en matière de lutte contre la traite et le trafic des enfants
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Gouvernance politique et démocratique, justice	Vision (page 24) : Promouvoir l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire
	Gouvernance politique et démocratique, justice	DSCE (page 21) : garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Gouvernance politique et démocratique, justice	SNG (pages 76) : Mettre en place et faire fonctionner dans le sens de leurs missions les institutions prévues par la constitution
	Gouvernance politique et démocratique, justice	SNG (page 90) : mettre en place toutes les institutions et les organes de régulation, notamment le Conseil Constitutionnel et la Haute Cour de Justice
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Gouvernance administrative et locale	SNG (page 130): élaborer un projet de loi sur l'accès à l'information publique

### Annexe 3 : Présentation du cadre national des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD contextualisés au Cameroun

Libellé cibles	Libellé indicateur "global"	Indicateur "Cameroun"	Source indicateur	Valeur en 2016
<b>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>				
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)			
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	1.2.2 Taux de pauvreté, par sexe, urbain, rural et âge	ECAM 2014	37,5 % (2014)
	1.2.3 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	1.2.3 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par le Cameroun	ECAM4	Valeur à produire
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	CNPS, MINFI, MINAS, MINSANTE, CTS, MINEPAT (DADM), MINTSS, MINFI (Solde)	Non disponible
1.1 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	ECAM4	Valeur à produire Par l'INS
	1.4.1 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	EDS 2011	Valeur à produire par l'INS

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	1.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	MINATD	Non disponible
	1.5.1 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)	1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB)	INS	Non disponible
	1.5.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	1.5.3 Existence d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe	MINATD et MINRESI	Oui
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	MINEPAT (SPPRP, Filiale sociaux)	Valeur à produire
	1.a.2 .Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	1. a.2 .Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	MINFI	Valeur à produire
1.a Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs (secteur social du DSCE) répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	MINFI/DAE	Valeur à produire
<b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>				
	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	EDS-MICS2011 INS	Valeur à produire

<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<p>2.1.1 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience</p>	<p>2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience</p>	<p>MINADER, INS</p>	<p>Non disponible</p>
<p>2.1 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p>	<p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p>	<p>(MICS 5, 2014)</p>	<p>31,7%(2014)</p>
	<p>2.2.1 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p>	<p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p>	<p>MICS5-2014</p>	<p>Valeur à produire</p>
<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>	<p>2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p>	<p>2.3.1. Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p>	<p>MINADER, BUCREP</p>	<p>Non disponible</p>
	<p>2.3.1 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p>	<p>2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p>	<p>MINADER, BUCREP</p>	<p>Non disponible</p>

<p>2.3 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols phénomènes</p>	<p>2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p>	<p>2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p>	<p>MINADER, BUCREP</p>	<p>Non disponible</p>
<p>2.3 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p>	<p>2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p>	<p>2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p>	<p>MINEPIA, BUCREP</p>	<p>Non disponible</p>
	<p>2.5.1 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu</p>	<p>2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu</p>	<p>MINFOF</p>	<p>Non disponible</p>
<p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p>	<p>2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p>	<p>2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p>	<p>MINADER / COMPTE NATIONALS-INS</p>	<p>Non disponible</p>
	<p>2.a.1 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p>	<p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p>	<p>MINEPAT/MINADER, MINEPIA</p>	<p>Non disponible</p>

2.a Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole			
	2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole	2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole	INS/DSA, MINADER	Valeur à produire
2.a Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaire	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	INS/DDS	Valeur à produire
<b>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>				
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1. Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	EDS-2011	782 (2011)
	3.1.1 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	MICS-2014	64,7 (2014)
3.1 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	3.2.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	MICS-2014	103 (2014)
	3.2.1 3.2.2. Taux de mortalité néonatale	3.2.2. Taux de mortalité néonatale	MICS-2014	28 (2014)

3.1 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	3.3.1. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	Profil des estimations pays du VIH au Cameroun 2010-2020, CNLS	2,4 (2016)
	3.3.1 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	3.3.2. Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	PNLT, rapport 2016	1,14 (2016)
	3.3.1 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	3.3.3. Prévalence du paludisme	MINSANTE / EDS2011	Valeur à produire
	3.3.1 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	3.3.4. Prévalence de l'hépatite B	Centre Pasteur 2015	11,9%
	3.3.1 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaire	3.3.5. Poids des maladies tropicales négligées	Profil sanitaire du Cameroun/MINSANTE/OMS	1,8% (2013)
3.5. Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmaceutiques, psychosociaux, de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie	3.5.1. Poids des maladies mentales et abus de substances	Profil sanitaire du Cameroun/MINSANTE/OMS	3,5% (2013)
	3.5.1 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	3.5.2. Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	Prochain EDS-INS	Non disponible
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1. Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	3.7.1. Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	MINSANTE, INS	
	3.7.2. Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	3.7.2. Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	MINSANTE, INS	

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	3.8.1.a Couverture vaccinale pour la rougeole chez les enfants 12 -23 mois  3.8.1.b. Proportion de nouveau-nés et de leur mère ayant bénéficié d'une consultation postnatale 2 jours après la naissance	MICS 2014	79,9% (2014)  68,5%  65%
	3.8.1 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants	3.8.2. Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants	INS	Non disponible
3.8 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant			
	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	3.9.2. Poids de décès dus aux maladies diarrhéiques	Profil sanitaire du Cameroun /MINSANTE / OMS, 2016	5% (2013)
	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel			
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans	INS	A produire

<p>3.a Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments</p>	<p>3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne</p> <p>3.b.1 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base</p>	<p>3.b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base</p>	<p>MINSANTE</p>	<p>A produire</p>
<p>3.a Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>	<p>3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé</p>	<p>3.c.1. Nombre de médecin par habitant</p>	<p>MINSANTE/BUCREP</p>	<p>A produire</p>
<p>3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux</p>	<p>3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires</p>	<p>3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires</p>	<p>ONSP /MINSANTE</p>	<p>A produire</p>

**Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</p>	<p>4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe</p>	<p>4.1.1. a) Taux d'achèvement au cycle primaire 4.1.1. b) Taux d'achèvement au 1er cycle secondaire</p>	<p>MINEDUB-2015 MINESEC (pour le 1er cycle secondaire MINSEP</p>	<p>76,3% (2015) G= 79,7% ; F= 72,8%) A produire</p>
<p>4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe</p>	<p>4.3.1.a) Taux de scolarisation au secondaire 4.3.1.b) Taux de scolarisation au supérieur 4.3.1.c) Proportion des jeunes ayant suivi une formation professionnelle</p>	<p>MINEFOP, MINSUP, MINJEUN, MINSEP</p>	<p>A produire</p>
<p>4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p>	<p>4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés</p>	<p>4.5.1. a) Taux brut d'admission 4.5.1.b) Indice de parité femmes/hommes</p>	<p>MINEDUB-2015, MINSEP</p>	<p>134% (2015) G= 139, % F= 129% 0,92</p>
<p>4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p>	<p>4.7.1. Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants</p>	<p>4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants 4.7.2. Pourcentage d'heures d'enseignement consacrées à la promotion du multilinguisme par rapport au nombre total d'heures d'enseignement consacrées aux langues ; 4.7.3. Pourcentage des heures d'enseignement consacrées à l'éducation artistique par rapport au nombre total d'heures d'enseignement</p>	<p>MINEDUB MINESEC MINSUP MINFOP, MINSEP, MINAC</p>	<p>Non disponible</p>

<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]</p>	<p>4.a.1. Proportion d'établissements primaire scolaires ayant accès à a) l'électricité, b) à eau potable, c) installations sanitaires</p>	<p>MINEDUB, MINESEC, MINEDUB-2015 MINSUP, MINSEP</p>	<p>a) 23% b) 42% c) 57%</p>
<p>4.a D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</p>	<p>4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation</p>	<p>4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation</p>	<p>MINESEC MINSUP MINEPAT MINEFOP, MINSEP</p>	<p>Non disponible</p>
<p>4.a D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p>	<p>4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné</p>	<p>4.c.1.a) Effectif des enseignants qualifiés au préscolaire 4.c.1.b) Ratio enseignant/élèves au préscolaire 4.c.1.c) Effectif des enseignants qualifiés au primaire (18406) 4.c.1.d) Ratio enseignant/élèves au primaire</p>	<p>MINEDUB</p>	<p>A produire</p>

## Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	5.1.1 Présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	MINTSS MINJUSTICE MINEDUB	oui
5.1 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	5.2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	MICS 2014	Violence physique (30,8) Violence sexuelle (13,5) Violence émotionnelle (47,2) Ensemble (52,6)
	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	EDS (2011)	Valeur à produire par le DI
5.1 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	MICS (2014)	Valeur à produire par le DI
	5.3.1 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale	EDS (2011)	Valeur à produire par le DI
5.1 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	ECAM4 (2014)	Valeur à produire par le DI

5.1 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	MINATD INS,	valeur disponible
	5.5.1 Proportion de femmes occupant des postes de direction	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	ONU- FEMMES Cameroun, MINFOPRA	non disponible
5.1 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode de contraception	MICS (2014)	Moderne (21,0) Traditionnelle (13,3) N'importe quelle méthode (34,4)
	5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	5.6.2. Existence de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	MINSANTE	oui
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 5.a.1. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;	5. a.1. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;		
	5.a.1 5.a.2 proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit	5.a.2. proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit	RGAE 2018 5.a Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Non disponible
	5.a.1 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	5.a.3. Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	DAJ- MINDCAF	

5.a Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la Population possédant un téléphone portable, par sexe	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	ECAM 4 (2014) ART	Valeur à produire par le DI
5.a Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	5.c.1. Existence de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Comité sur la budgétisation sensible aux femmes (MINFI DGB)	oui
<b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b>				
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	6.1.1 Proportion de la population utilisant une source améliorée de boisson	MICS (2014)	7,9
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	6.2.1.a. Pourcentage de ménage disposant d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant ; 6.2.1.b. Pourcentage de la population des ménages utilisant les toilettes améliorées	MICS (2014)	14,9  34,9
6.1 Qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisations sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger	6.3.1. Volume d'eau traitée dans les stations d'épuration	MINEE Communauté Urbaine	non disponible
	6.3.1 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	6.3.1. indicateur non retenu pour le Cameroun		
	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	6.4.1. Indicateur non retenu pour le Cameroun		

6.1 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	6.4.2. Indicateur non retenu pour le Cameroun		
6.1 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	6.5.1. Existence d'une stratégie ou plan d'action national de gestion intégrée de ressources en eau	MINEE PANGIRE	oui
	6.5.1 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	MINEE Commission du bassin du Lac Tchad ; Commission du Bassin de la Sangha	Non disponible
6.1 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1. Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	6.6.1. Etendue des zones humides 6.6.2. Etendue des forêts	MINEPDED MINFOF	valeur à produire
6.1 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1. Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	6.6.1. Etendue des zones humides 6.6.2. Etendue des forêts	MINEPDED MINFOF	valeur à produire
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	MINEPAT MINEE	valeur non disponible

6.a Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	6. b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	PNDP FEICOM	Non disponible
<b>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>				
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.2. Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	7.1.2. Proportion de la population utilisant GPL, gaz naturel, biogaz ; Résidus agricoles bouses	ECA M (2014) EC ECAM (2016)	Valeur à produire par le DI
7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	7.2.1. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	MINEE (2015) (Système d'Information Energétique) ECAM 4	Valeur disponible
7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1. Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	indicateur non retenu par le Cameroun		
	7.b.1. Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB	7.b.1.a) Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB ;  7.b.1.b) Existence d'une politique nationale, stratégie et plan d'action pour l'efficacité énergétique	ARSEL DSA (INS)	valeur à produire par le DSA oui

<p>7.b. D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent</p>	<p>7.b.2. Montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable</p>	<p>7.b.2. Montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable</p>	<p>DAE- MINFI DGCOOP-MINFI</p>	<p>valeur non disponible</p>
<p><b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b></p>				
<p>8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés</p>	<p>8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant</p>	<p>8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant</p>	<p>DSA (INS) (2015)</p>	<p>3,3</p>
<p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p>	<p>8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi</p>	<p>8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi</p>	<p>DSA (INS) DDS (INS)</p>	<p>Valeur à produire par le DI</p>
<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p>	<p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe</p>	<p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe</p>	<p>DDS ECAM (2014)</p>	<p>Valeur à produire par le DI</p>

<p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p>	<p>8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap</p> <p>8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap</p>	<p>8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes par profession, groupe d'âge</p> <p>8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et (type de handicap)</p>	<p>ECAM 2014</p>	<p>Valeur à produire par le DI</p>
<p>8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</p>	<p>8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation</p>	<p>8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation</p>	<p>ECAM (2014) EC ECAM EESI 2010</p>	<p>Valeur à produire par le DI</p>
<p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p>	<p>8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge</p>	<p>8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe</p>	<p>ECAM (2014) EC ECAM (2016) EESI (2010)</p>	<p>Valeur à produire par le DI</p>
<p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	<p>8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration</p>	<p>8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration,</p>	<p>Observatoire National du Travail (ONT) MINTSS</p>	<p>Valeur non disponible</p>
	<p>8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire</p>	<p>8.8.2. Existence des textes relatifs au droit de travail eu égard aux textes de l'OIT</p>	<p>Observatoire National du Travail (ONT) MINTSS</p>	<p>oui</p>
<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux</p>	<p>8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance</p> <p>8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe</p>	<p>8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance</p> <p>8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe</p>	<p>DSA (INS) MINAC</p>	<p>Valeur à produire par le DSA</p>

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes 8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes 8.10.2 Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	DGT CF (Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière)	Valeur non disponible
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce			
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB	8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB	DPPS (MINEPAT) Budget (MINFI) CDMT	Valeur non disponible
<b>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>				
9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1. Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	9.1.1. Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	ECAM4	Valeur à produire par la DI
	9.1.2. Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	9.1.2. Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	DSE	Valeur à produire par le DSE/D2 (2015)
	9.2.1. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	9.2.1. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	RGE 2	Valeur à produire par le DSE 2015

<p>9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés</p>	<p>9.2.2. Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total</p>	<p>9.2.2. Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total</p>	<p>RGE 2</p>	<p>Valeur à produire par le DES 2015</p>
<p>9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés</p>	<p>9.3.1. Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie</p>	<p>9.3.1. Proportion de la VA des PE Industrielle dans la VA totale de l'Industrie</p>	<p>RGE 2</p>	<p>Valeur à produire par le DSE 2015</p>
	<p>9.3.2. Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit</p>	<p>9.3.2. Proportion des PE industrielles ayant contracté un prêt par rapport aux entreprises industrielles</p>	<p>RGE 2</p>	<p>Valeur à produire par le DSE 2015</p>
<p>9.4. D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</p>	<p>9.4.1. Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée</p>			
<p>9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche développement d'ici à 2030</p>	<p>9.5.1. Dépenses de recherche développement en proportion du PIB</p>	<p>9.5.1. Dépenses de recherche développement en proportion du PIB</p>	<p>RGE 2</p>	<p>Valeur à produire par le DSE (2015)</p>
	<p>9.5.2. Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants</p>	<p>9.5.2. Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants</p>	<p>RGE 2 MINRESI</p>	<p>Valeur à produire par le DSE (2015)</p>

<p>9.a. Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement</p>	<p>9.a.1. Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures</p>	<p>9.a.1. Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures</p>	<p>MINEPAT</p>	<p>Non disponible</p>
<p>9.b. Soutenir les activités de recherche développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises</p>	<p>9.b.1. Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie</p>	<p>9.b.1. Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie</p>	<p>RGE 2 DSA</p>	<p>Valeur à produire par le DSE/D2 (2015)</p>
<p>9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020</p>	<p>9.c.1. Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie</p>	<p>9.c.1. Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie</p>	<p>ECAM4, MINSPOSTEL, ART</p>	<p>Valeur à produire par le DI (2016)</p>
<p><b>Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b></p>				
<p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p>	<p>10.1.1. Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p>	<p>10.1.1. Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p>	<p>ECAM4</p>	<p>Valeur à produire par le DI (2016)</p>
<p>10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>	<p>10.2.1. Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap</p>	<p>10.2.1. Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap</p>	<p>ECAM4</p>	<p>Valeur à produire par le DI (2016)</p>

<p>10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>10.3.1. Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>	<p>10.3.1. Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</p>	<p>ECAM</p>	
<p>10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</p>	<p>10.4.1. Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux</p>			
<p>10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce</p>	<p>10.a.1. Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits</p>			
<p>10.b. Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux</p>	<p>10.b.1. Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)</p>	<p>10.b.1. Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)</p>	<p>CAA DGECOOP</p>	<p>Non disponible</p>
<p>10.c. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %</p>	<p>10.c.1. Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré</p>			

**Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>	<p>11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats</p>	<p>11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis et dans des logements inadéquats</p>	<p>EC-ECAM 4</p>	
<p>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées</p>	<p>11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap</p>		<p>MINT</p>	
<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>	<p>11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique</p>			
	<p>11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique</p>			
<p>11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p>	<p>11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/ investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)</p>		<p>MINAC</p>	

<p>11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p>	<p>11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de décès pour 100000 personnes</li> <li>• Nombre de disparus pour 100000 personnes</li> <li>• Nombre de blessés ou malades pour 100000 personnes</li> </ul>	<p>MINATD/DPC/ONR</p>	
	<p>11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertes économiques (en FCFA) directement attribuables aux catastrophes</li> </ul>	<p>MINATD/DPC/ONR</p>	
<p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p>	<p>11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville</p>	<p>Part des déchets solides traités dans les déchets collectés</p>	<p>HYSACAM</p>	
	<p>11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants</p>			
<p>11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs</p>	<p>11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et type de handicap</p>	<p>Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics</p>	<p>MINH DU/MINATD(C-TD)</p>	
	<p>11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, type de handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)</p>	<p>Proportion de la population urbaine ayant été victime d'harcèlement physique ou sexuel dans des espaces verts ou espaces publics, par sexe, âge et type de handicap (au cours des 12 mois précédents)</p>		

<p>11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale</p>	<p>11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville</p>	<p>11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville</p>	<p>MINH DU//BUCREP</p>	
<p>11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p>	<p>11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>	<p>11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>	<p>MINATD(DPC)</p>	<p>0</p>
	<p>11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies nationales pour la réduction des risques de catastrophes</li> <li>• Effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes</li> <li>• Proportion d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes</li> </ul>	<p>MINATD(DPC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non (0)</li> <li>• Non (0)</li> </ul>
<p>11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux</p>	<p>11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux</p>			

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

<p>12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement</p>	<p>12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales</p>	<p>12.1.1 Existence d'un plan d'action national relatif aux modes de consommation et de production durables</p>	<p>MINCOMMERCE</p>	
<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB</p>	<p>12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant, empreinte matérielle par unité de PIB</p>	<p>Comptabilité nationale (INS)</p>	
	<p>12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB</p>	<p>12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant consommation matérielle nationale par unité de PIB</p>	<p>Comptabilité nationale (INS)</p>	
<p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte</p>	<p>12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires</p>	<p>12.3.1 Proportion de pertes après récolte</p>	<p>MINADER</p>	
<p>12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>	<p>12.4.1 Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord</p>	<p>12.4.1 Proportion d'accords souscrits mis en œuvre</p>	<p>MINEPDED</p>	

	12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement			
12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés			
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	12.6.1 Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité	12.6.1 Proportion de sociétés publiant des rapports sur la viabilité	MINEPDED	
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles			
12.a Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus	MINTOUL	
12.a Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernés	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	CSPH/MINFI	

**Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13.1.1.i) Nombre de décès pour 100000 personnes</li> <li>• 13.1.1.ii) Nombre de disparus pour 100000 personnes</li> <li>• 13.1.1.iii) Nombre de blessés ou malades pour 100000 personnes</li> </ul>	MINATD (DPC) / ONR	
	13.1.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13.1.2.i) Effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies nationales pour la réduction des risques de catastrophes</li> <li>• 13.1.2.ii) Effectivité de la mise en œuvre (oui ou non) de stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes</li> <li>• 13.1.2.iii) Proportion d'administrations locales mettant en œuvre des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophes</li> </ul>	MINATD (DPC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non (0)</li> <li>• Non (0)</li> </ul>
	13.1.1 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	13.1.3. Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	MINATD(DPC)	0

<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	<p>13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/ une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)</p>	<p>13.2.1 Effectivité de la mise en œuvre d'une politique visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire.</p>	<p>MINEPDED</p>	<p>Oui</p>
<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>	<p>13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide</p>	<p>13.2.1 Effectivité de l'intégration dans les programmes de formations primaires, secondaire et tertiaire les modules relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact</p>	<p>MINESEC /MINEDUB</p>	
	<p>13.3.1 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13.3.2.a) Existence d'un document relatif au renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation et du transfert des technologies et les activités en faveur du développement.</li> <li>• 13.3.2.b) Existence d'un document relatif au renforcement des capacités individuelles pour faciliter les mesures d'adaptation et d'atténuation et du transfert des technologies et les activités en faveur du développement</li> </ul>	<p>MINEPDED</p>	<p>oui</p>

<p>13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires</p>	<p>13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars</p> <p>13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars</p>			
<p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p>	<p>13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités</p>	<p>13.b.1 Existence d'un appui spécialisé reçu aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités</p>	<p>MINEPDED</p>	
<p><b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b></p>				
<p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p>	<p>14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans</p>		<p>MINEPDED</p>	

<p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p>	<p>14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches écosystémiques</p>			
<p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>	<p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p>			
<p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p>	<p>14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p>		<p>MINEPIA</p>	

<p>14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</p>	<p>14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines</p>	<p>14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines</p>	<p>MINFI</p>	
<p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>	<p>14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p>	<p>14.b.1 Nombre de textes réglementaires mis en œuvre visant à protéger les droits d'accès aux ressources marines des petits pêcheurs.</p>	<p>MINEPIA</p>	
<p>14.a Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</p>	<p>14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources</p>	<p>14.c.1 Proportion des conventions et accords ratifiés et mis en œuvre, relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources</p>	<p>MINEPIA</p>	
<p><b>Objectif 15.</b> Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>				
	<p>15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</p>	<p>15.1.1. Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre au Cameroun</p>	<p>MINFOF</p>	<p>46,25%</p>

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)			
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	15.2.1 proportion des forêts sous aménagement	MINFOF	
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	15.3.1.a) Superficie de terres dégradées 15.3.1.b) Superficie des terres restaurées	MINEPDED	
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées			
	15.4.1 Indice de couvert végétal montagneux			
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la Liste rouge		MINFOF	

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	15.6.1 Existence d'un cadre législatif, administratif et opérationnel destiné à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	MINFOF	
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	15.7.1 Quantité de produits saisis par espèces issus du trafic illégal des ressources de la faune et de la flore (en tonne)	MINFOF/INS	
15.7 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes	15.8.1 Existence de loi cadre relative à la gestion de l'environnement du 05 /08 /1996	MINEPDED	
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	15.9.1 Taux de mise en œuvre des stratégies prenant en compte le développement durable.	MINEPDED	
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	15.a.1.a) Montant de l'aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes 15.a.1.b) Montant des dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	MINFOF	

15.a Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	15.b.1.a) Montant de l'aide publique au développement consacrée à la préservation et à la gestion durable des forêts et du reboisement 15.b.1.b) Montant des dépenses publiques consacrées à la préservation et à la gestion durable des forêts et du reboisement	MINFOF	
15.a Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	15.c.1 Quantité de produits saisis par espèces issus du trafic illégal des ressources de la faune et de la flore (en tonne)	MINFOF	

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	16.1.1. Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	MINJUSTICE	Donnée disponible	
	16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause	16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause	MINATD HCR MINDEF SED	Donnée disponible	
	16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	16.1.3.i) proportion d'adultes victimes des agressions physiques au cours des douze mois précédents		INS Enquête GPS	10% (2014)
		16.1.3.ii) proportion d'adultes victimes de viol ou de tentative de viol au cours des douze mois précédents		Enquête GPS	1% (2014)
		16.1.3.iii) proportion d'adultes avoir été harcelés sexuellement au cours des douze mois précédents		Enquête GPS	(3%) (2014)

		16.1.3.iv) Pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques de 15 à 49 ans	EDS-MICS	27,4% (2011)
		16.1.3.v) Pourcentage de femmes victimes des violences sexuelles (15-49 ans)	EDS-MICS	9,8% (2011)
		16.1.3.vi) Nombre d'enfants victimes de violences	MINJUSTICE	73 (2014)
		16.1.3.vii) Nombre de personnes victimes de viol	MINJUSTICE	245 (2014)
	16.1.4. Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence ne présente pas de risques	16.1.4. proportion d'adultes qui assurent se sentir globalement en sécurité pour tous les types d'insécurité dans leur quartier ou village	INS Enquête GPS	27% (2014)
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	16.2.1.i) Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier	EDS-MICS	85% (2011)
	16.2.1 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	16.2.1.ii) Nombre d'hommes victimes de la traite d'êtres humains	MINJUSTICE Rapport sur l'Etat des droits de l'homme	11 (2014)
		16.2.2. Nombre de femmes victimes de la traite d'êtres humains	MINJUSTICE Rapport sur l'Etat des droits de l'homme	1 (2014)
	16.2.1 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	16.2.3. Pourcentage de femmes qui ont été forcées d'avoir leur premier rapport (20-29 ans)	EDS-MICS	21,7% (2011)
16.2 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	16.3.1. Proportion d'hommes de 15-49 ans victimes de violences physiques au cours des 12 mois précédents	EDS-MICS	10% (2011)
	16.3.1 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	16.3.2. Proportion de la population carcérale en instance de jugement	MINJUSTICE	55,8% (2015)

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	16.4.1. Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	ANIF	Non disponible
	16.4.1 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux	16.4.2. Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux	MINJUSTICE/ MINDEF	Non disponible
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	16.5.1. proportion d'adultes qui déclarent avoir payé un pot-de-vin à un agent des forces de l'ordre au cours des 12 mois précédents	INS GPS	14,2% (2014)
	16.5.1 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	16.5.2. Proportion d'entreprises victimes de la corruption (frein au climat des affaires) au cours des 12 mois précédents	RGE	50,6% (2009)
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)			
	16.6.1 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	16.6.2. Proportion de la population qui fait entière confiance en l'intégrité des agents chargés du maintien de la sécurité dans le pays	GPS	16% (2014)

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	16.7.1. Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	MINATD	Données disponible
	16.7.1 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	16.7.2. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	INS	Non disponible
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	16.8.1 Le Cameroun est-il membre d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	MINJUSTICE	oui
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	16.9.1 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été reportée comme enregistrée	EDS MICS	66,1%
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	MINJUSTICE	Non disponible
	16.10.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	16.10.2 Le Cameroun adopte-t-il et met-il en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	MINJUSTICE	oui

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris	16.a.1 Nombre d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris	MINJUSTICE	oui
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	16.b.1 Proportion de la population qui a déclaré avoir subi au moins une forme de discrimination dans les douze mois précédents	Enquête GPS-INS	61% (2014)
<b>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</b>				
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	17.1.1. Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	MINFI/DAE INS	Valeur à produire par le DAE
	17.1.1 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	17.1.2. Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	MINFI DAE	Valeur à produire par le DAE
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	OCDE	

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	MINEPAT DGCOOP et MINFI/CAA, DAE	Non disponible
	17.3.1 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	17.3.3. Volume des fonds reçus de l'étranger venant des particuliers du PIB total	MINFI – DAE institutions financières Voir BDP	Non disponible
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	CAA	Non disponible
17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement	MINEPAT /DGECOP	oui
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	17.6.1. Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	MINPOSTEL /ART	Valeur à produire par le DI (2016)
	17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	17.6.2. Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	MINPOSTEL /ART	Valeur à produire par le DI (2016)

<p>17.4 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord</p>	<p>17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>			
<p>17.4 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications</p>	<p>17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet</p>	<p>17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet</p>	<p>MINPOSTEL /ART</p>	<p>Valeur à produire par le DI (2016)</p>
<p>17.4 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire</p>	<p>17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)</p>	<p>17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)</p>	<p>DGECOP</p>	<p>Non disponible</p>
<p>17.4 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement</p>	<p>17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane</p>	<p>17.10.1 taux de droits de douane</p>	<p>DGD</p>	<p>Valeur disponible</p>

<p>17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</p>	<p>17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales</p>	<p>17.11.1 Part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales</p>	<p>MINFI – DGD, DAE</p>	<p>Valeur disponible</p>
<p>17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés</p>	<p>17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement</p>	<p>17.12.1 Droits de douane moyens appliqués au Cameroun</p>	<p>MINFI – DGD</p>	<p>Valeur disponible</p>
<p>17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques</p>	<p>17.13.1 Tableau de bord macroéconomique</p>	<p>17.13.1 Tableau de bord macroéconomique</p>	<p>DSA MINEPAT DAPE</p>	<p>A produire par le DSA</p>
<p>17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>	<p>17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>	<p>17.14.1 Existe-t-il des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable</p>	<p>MINEPAT DGEPAP</p>	<p>Valeur disponible</p>
<p>17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable</p>	<p>17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays</p>	<p>17.15.1 Proportion des prestataires qui utilisent les cadres et outils de planification nationaux</p>	<p>DGECOOP</p>	<p>Non disponible</p>

<p>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable</p>	<p>17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable</p>	<p>17.16.1 Existence d'un cadre multipartite de suivi de l'efficacité du développement</p>	<p>DGCOOP</p>	<p>oui</p>
<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile</p>	<p>17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile</p>	<p>CARPA DGECOOP MINREX</p>	<p>Valeur à produire</p>
<p>17.12 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays</p>	<p>17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	<p>17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	<p>INS</p>	<p>Valeur à produire</p>
	<p>17.18.1 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	<p>17.18.2 le pays est-il doté d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle ?</p>	<p>INS</p>	<p>Non, en cours</p>
	<p>17.18.1 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement</p>	<p>17.18.3. Le pays dispose-t-il d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement ?</p>	<p>INS</p>	<p>oui</p>

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1. Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.17.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	INS	Valeur disponible
	17.19.2. Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %	17.17.1 le pays a-t-il a) procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %	BUCREP BUNEC	oui



**Annexe 4 : Décret N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'investissement**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-work-Fatherland

DECRET N° 2013/7987 /PM DU 13 SEPT 2013  
portant création, organisation et fonctionnement des Comités de  
Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement  
Public.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées de la République du Cameroun ;
- Vu la loi n°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2013 ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu le décret n°2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.

**DECRETE:**

**CHAPITRE I**

**DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1.-** (1) Il est créé en République du Cameroun, au niveau national, régional, départemental et communal respectivement, un Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public, un Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public, un Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public et un Comité Technique Communal de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

(2) Les Comités visés à l'alinéa 1 ci-dessus, sont compétents pour suivre l'exécution des investissements publics, toutes sources de financement confondues dans leurs ressorts de compétence.

**Article 2.-** (1) Placés sous la supervision du Ministre en charge des investissements publics, ces Comités ont pour mission de promouvoir le principe de transparence à travers une approche participative de suivi dans la gestion de l'investissement public intégrant les principes de gestion axée sur la performance.

(2) A ce titre, ils sont chargés :

- d'informer les populations de l'ensemble des projets d'investissement public programmés dans leurs localités pour chaque exercice ;
- d'internaliser et faire respecter les journaux de projets par les gestionnaires de crédits ;
- de s'assurer du respect du journal de programmation des marchés publics ;
- de recueillir les observations relatives à la qualité et à la réalisation effective des projets exécutés au cours de l'exercice budgétaire en cours ou de ceux antérieurs ;
- de s'assurer de l'effectivité des réalisations physiques et de se faire justifier le cas échéant, des écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- de contribuer à l'élaboration des rapports de performance des Administrations en renseignant les états de performance relatifs aux projets de ressort ;
- de préparer les données d'exécution de l'investissement public en vue de l'élaboration des rapports d'évaluation du budget de l'Etat ;
- d'apprécier le niveau de satisfaction des besoins des bénéficiaires des projets ;
- d'améliorer l'information de la Société Civile sur le niveau d'exécution des projets.

**Article 3.-** Au plan opérationnel, chaque Comité de Suivi de l'investissement public au niveau national, régional et départemental, dispose d'un Sous-comité Technique composé principalement de responsables de l'Administration. Ledit Sous-comité est chargé :

- d'assurer le secrétariat des réunions du Comité ;
- de préparer les réunions du Comité de suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public ;
- de constater la mise en œuvre de la programmation des marchés d'investissement public au niveau national, régional, départemental et communal ;
- de procéder à l'archivage des documents du Comité.



**CHAPITRE II**  
**COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT**  
**DES COMITES DE SUIVI**

**SECTION I**

**DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'EXECUTION**  
**PHYSICO-FINANCIERE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**Article 4.-** Le Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'investissement public est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** le Président de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale.

**Vice/Président :** un (01) représentant de la Société Civile.

**Rapporteur :** le Directeur Général de l'Economie, de l'Aménagement et de la Programmation des Investissements Publics au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

**Membres :**

- un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- le Directeur Général du Budget au Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Directeur Général des Contrôles des Marchés Publics au Ministère des Marchés Publics (MINMAP) ;
- le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- les Présidents et Vice-présidents des Comités Régionaux ;
- un Maire par Région, membre du Comité Régional ;
- un représentant des communautés villageoises par Région, membre du Comité Régional ;
- les représentants des départements ministériels et organismes concernés ;
- les Responsables nationaux des projets à financement conjoint ;
- les Présidents des Commissions centrales et ministérielles de passation des marchés compétentes.

**Article 5.-** Une décision du Ministre chargé des investissements publics désigne le Vice-président, en même temps qu'elle constate la composition du Comité National de Suivi de l'Exécution physico-financière de l'Investissement Public.

**Article 6.-** Le Sous-comité Technique National est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** le Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics au Ministère chargé des investissements publics.

**Vice-président :** le Directeur Général des Contrôles des Marchés Publics au Ministère chargé des marchés publics.



**Membres :**

- le Directeur Général du Budget au Ministère chargé des finances;
- le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire au Ministère chargé des finances;
- les Gestionnaires des projets à gestion centrale ;
- le Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire territorialement compétent;
- le Délégué Régional des Marchés Publics territorialement compétent ;
- les Ingénieurs de Contrôle, représentants les Ministères techniques concernés ;
- les responsables techniques nationaux des projets à financements conjoints ;
- les Secrétaires des Commissions Régionales et Internes de Passation des Marchés Publics compétentes;
- les représentants des Administrations bénéficiaires.

**Article 7.-** La composition du Sous-comité Technique National est constatée par décision du Ministre chargé des investissements publics, sur proposition du Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics.

**Article 8.-** (1) Les rapports du Sous-comité Technique National sont transmis à la diligence de son Président au Comité National de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

(2) Les rapports du Comité National de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public sont transmis à la diligence de son Président, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Ministre chargé des investissements, au Ministre chargé des marchés publics, aux Services du contrôle supérieur de l'Etat (CONSUPE) et à la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC).

**SECTION II**

**DU COMITE REGIONAL DE SUIVI DE L'EXECUTION  
PHYSICO-FINANCIERE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**Article 9.-** Le Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement public est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** un (01) membre du Parlement.

**Vice/président :** un (01) représentant de la Société Civile.

**Secrétaire :** le Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent.

**Membres :**

- un (01) représentant des Services du Gouverneur territorialement compétent ;
- le Délégué Régional des Marchés Publics territorialement compétent ;
- le Chef de la Brigade Régionale de Contrôle des Marchés Publics à la Délégation Régionale des Marchés Publics territorialement compétente;

- le Contrôleur Régional des Finances territorialement compétent;
- deux (02) représentants de la Société Civile (Comités de Développement, ONG, associations) ;
- deux (02) membres du Parlement ;
- deux (02) Maires ;
- deux (02) représentants des communautés villageoises bénéficiaires de projets d'investissements régionaux ;
- les responsables des départements ministériels et organismes concernés (gestionnaires régionaux des crédits d'investissement, Ingénieurs de Contrôle et utilisateurs) ;
- les responsables locaux des projets à financement conjoint ;
- le Chef d'Antenne Régionale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics territorialement compétente ;
- les Présidents des Commissions Régionales et Internes de Passation des Marchés Publics compétentes.

**Article 10.-** Une décision du Gouverneur de Région désigne le Président et le Vice-président, en même temps qu'elle constate la composition du Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

**Article 11.-** Le Sous-comité Technique Régional est composé ainsi qu'il suit:

**Président :** le Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent.

**Vice-président :** le Délégué Régional des Marchés Publics territorialement compétent.

**Membres :**

- le Contrôleur Régional des Finances territorialement ;
- le Chef de la Brigade Régionale de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics à la Délégation Régionale des Marchés Publics territorialement;
- le Trésorier Payeur Général territorialement compétent ;
- les gestionnaires régionaux de crédits d'investissement du ressort;
- le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent ;
- le Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent;
- les Ingénieurs de Contrôle ;
- les responsables techniques locaux des projets à financements conjoints ;
- les Secrétaires des Commissions Régionales de Passation des Marchés Publics compétentes;
- les représentants des Administrations bénéficiaires.



**Article 12.-** La composition du Sous-comité Technique Régional est constatée par décision du Gouverneur de Région, sur proposition du Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Article 13.-** (1) Les rapports du Sous-comité Technique Régional sont transmis au Comité Régional territorialement compétent à la diligence de son Président.

(2) Les rapports du Comité Régional de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public, sont transmis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Ministre chargé de l'économie, au Ministre chargé des marchés publics, au Ministre chargé du contrôle supérieur de l'Etat, et à la Commission Nationale Anti Corruption à la diligence du Président du Comité Régional de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public territorialement compétent.

### **SECTION III**

#### **DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI DE L'EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**Article 14.-** Le Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** un (01) membre du Parlement ;

**Vice-président :** un (01) représentant de la Société Civile ;

**Secrétaire :** le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent.

**Membres :**

- un (01) représentant de la Préfecture territorialement compétente ;
- le Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent;
- le Chef de la Brigade Départementale de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics à la Délégation Départementale des Marchés Publics territorialement compétente ;
- le Contrôleur Départemental des Finances territorialement compétent ;
- deux (02) représentants de la Société Civile (Comités de Développement, ONG, Associations) ;
- trois (03) élus locaux (membres du Parlement et Maires) ;
- les Chefs de villages ayant bénéficié des projets d'investissement ;
- les responsables des départements ministériels et organismes concernés (gestionnaires de crédits d'investissement, Ingénieurs de Contrôle, utilisateurs) ;
- le Représentant local de l'Agence de Régulation des Marchés Publics territorialement compétente ;
- le Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics compétente.

**Article 15.-** Une décision du Préfet désigne le Président et le Vice-président, en même temps qu'elle constate la composition du Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

**Article 16.-** Le Sous-comité Technique Départemental est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent;

**Vice-président :** le Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent.

**Membres :**

- le Chef de la Brigade Départementale de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics à la Délégation Départementale des Marchés Publics territorialement compétente;
- le Contrôleur Départemental des Finances territorialement compétent ;
- le Receveur des Finances territorialement compétent;
- les Gestionnaires de crédits d'investissement du ressort;
- les Comptable-matières compétents ;
- les Ingénieurs de Contrôle ;
- le Secrétaire de la Commission Départementale de Passation des Marchés compétente ;
- les représentants des Administrations bénéficiaires.

**Article 17.-** La composition du Sous-comité Technique Départemental est constatée par décision du Préfet, sur proposition du Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Article 18.-** (1) Les rapports du Sous-comité Technique Départemental sont transmis à la diligence de son Président au Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

(2) Les rapports du Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public sont transmis à la diligence de son Président, au Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public.

#### **SECTION IV**

#### **DU COMITE TECHNIQUE COMMUNAL DE SUIVI DE L'EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**Article 19.-** (1) Au niveau communal, il est mis en place un Comité Technique Communal de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public à gestion communale, toutes sources de financement confondues.

Ce Comité Technique est chargé :

- de centraliser les données d'exécution physico-financière de tous les projets d'investissement public exécutés par la Commune concernée, sur la base des

informations fournies par les Ingénieurs de Contrôle, certifiées par écrit, et consignées dans des fiches de projet conçues à cet effet ;

- de constater la mise en œuvre de la programmation des marchés d'investissement public de la Commune ;
- de renseigner les états de performance par rapport aux projets de la Commune ;
- de transmettre à la diligence de son président, le rapport du Comité Technique au Sous-comité Technique Départemental.

(2) Le Comité Technique Communal de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public est composé ainsi qu'il suit :

**Président** : le Maire ou son représentant.

**Secrétaire** : le Secrétaire Général de la Commune.

**Membres** :

- un (01) représentant du Sous-préfet territorialement compétent;
- un (01) représentant du Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire territorialement compétent;
- un (01) représentant du Délégué Départemental des Marchés Publics territorialement compétent;
- le Chef de la Brigade Départementale de Contrôle des Marchés Publics à la Délégation Départementale des Marchés Publics territorialement compétent;
- le Receveur Municipal territorialement compétent;
- un représentant du personnel technique communal désigné par le Maire de la Commune territorialement compétente;
- les ingénieurs intervenant dans l'exécution et la gestion des projets communaux.

(3) La composition du Comité Technique Communal de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public est constatée par décision du Préfet.

#### **SECTION V**

#### **DE LA PERIODICITE DES REUNIONS DES DIFFERENTS COMITES**

**Article 20.**- La périodicité des réunions des différents Comités est fixée ainsi qu'il suit :

**(1) Au niveau national :**

- le Sous-comité Technique national se réunit chaque semestre avant la tenue de la session du Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public ;
- le Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public se réunit au cours de la quatrième semaine suivant la fin de chaque semestre, soit deux (02) séances annuelles



**(2) Au niveau régional :**

- le Sous-comité Technique Régional se réunit chaque trimestre avant la tenue de la session du Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public;
- le Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public se réunit au cours de la troisième semaine suivant la fin de chaque semestre, soit deux (02) séances annuelles.

**(3) Au niveau départemental :**

- le Sous-comité Technique Départemental se réunit chaque trimestre avant la tenue de la session du Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public ;
- le Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public se réunit à la deuxième semaine suivant la fin de chaque trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

**(4) Au niveau communal :**

le Comité Technique Communal de suivi se réunit pendant la première semaine suivant la fin de chaque trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

**Article 21.-** Les séances des Comités de suivi, des Sous-comités Techniques ne sont valables que si :

**(1) Au niveau national :**

- le Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public siège en présence de son Président ou de son représentant, son Secrétaire et la moitié des membres extérieurs à l'Administration ;
- le Sous-comité Technique National siège en présence de son Président, des Ingénieurs de Contrôle, du Délégué Régional de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire et du Délégué Régional des Marchés Publics, ainsi que des deux tiers (2/3) des autres membres.

**(2) Au niveau régional :**

- le Comité Régional de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public siège en présence de son Président, son Secrétaire, et la moitié des membres extérieurs à l'Administration ;
- le Sous-comité Technique Régional siège en présence de son Président ou de son Vice-président, des Ingénieurs de Contrôle, du Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du Délégué Régional des Marchés Publics, ainsi que des deux tiers (2/3) des autres membres.

**(3) Au niveau départemental :**

- le Comité Départemental de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public siège en présence de son Président, son Secrétaire et la moitié des membres extérieurs à l'Administration;

- le Sous-comité Technique Départemental siège en présence de son Président ou de son Vice-président, des Ingénieurs de Contrôle et des deux tiers (2/3) des autres membres.
- (4) **Au niveau communal** : le Comité Technique Communal de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public siège en présence de son Président, son Secrétaire et la moitié de ses membres.

### CHAPITRE III

#### DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

**Article 22.-** Les représentants de la Société Civile (au niveau national, régional ou départemental) sont choisis parmi les responsables des associations les plus représentatives, reconnues pour leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur neutralité et leur impartialité.

**Article 23.-** Les gestionnaires de crédits et les Ingénieurs de Contrôle sont ceux prévus dans les contrats ou les autorisations de dépense.

**Article 24.-** La désignation des élus locaux devra tenir compte de la configuration politique nationale, régionale ou départementale selon les cas.

**Article 25.-** (1) Les travaux des Comités sont présidés par leur Président.

(2) En cas d'empêchement, les Vice-présidents les remplacent de plein droit.

**Article 26.-** Les Ingénieurs de Contrôle et les gestionnaires de crédit, doivent se faire représenter par des collaborateurs dûment mandatés, porteurs des contributions écrites des titulaires en cas d'empêchement.

**Article 27.-** Les Présidents des Comités et Sous-comités Techniques à tous les niveaux, peuvent, en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences.

**Article 28.-** (1) Les fonctions de membre des Comités de Suivi, et Sous comités Techniques sont gratuites.


(2) Toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport, dans la limite des moyens disponibles.

**Article 29.-** Les frais de fonctionnement des Comités sont supportés par le budget du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Article 30.-** Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre Délégué à la Présidence, chargé des Marchés Publics sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 13 SEPT 2013

**LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

  
**PHILEMON YANG**



## PILOTAGE ET COORDINATION DES TRAVAUX D'ELABORATION DU DOCUMENT NATIONAL

### **SUPERVISION GÉNÉRALE**

Louis Paul **MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

### **COORDINATION GÉNÉRALE**

Jean **TCHOFFO**, Secrétaire Général du MINEPAT

Allegra Maria Del Pilar **BAIOCCHI**, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

### **COORDINATION TECHNIQUE**

Charles **ASSAMBA ONGODO**, Directeur Général de la Coopération et de l'Intégration Régionale

Isaac **TAMBA**, Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics

Janvier **OUM ELOMA**, Directeur Général de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Joseph **TEDOU**, Directeur Général de l'INS

NJIE Thomas **KINGE**, Directeur de la Coopération Nord-Sud et des Organisation Multilatérales

**BEKOLO née TATAW AWUJONG Dorothy**, Directeur de l'Intégration Régionale

### **SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

Guy Ronel **GUEMALEU**, Sous-directeur de la coopération multilatérale (Chef du secrétariat technique)

Francis **ANDRIANARISON**, Economiste principal, PNUD

Sandrine **MEFIRE**, Point focal ODD, SNU

MISSI née **NGO NGUIMBOUS Augustine**, Sous Directeur de la Coopération avec l'Amérique du Nord et l'Asie

Pierre **NGUETSE**, Chef de la Cellule d'Elaboration du Cadre Global de Planification Stratégique du Développement

Séverin **TCHOMTE**, **Chargé d'Etudes**, INS

Joséphine **MVELE NNANGA** epse **BIKUN**, Ingénieur d'études N°1, Sous-direction de la coopération multilatérale

Smith **ENOW ARREY**, Ingénieur d'études N°3, Sous-direction de la coopération avec l'Europe

Bertille **ATIOGUE** epse **ELUMBAT**, Chargé d'Etudes Assistant, MINEPAT

Immaculate **NKONG NKEMGU**, Chargé d'Etudes Assistant, MINEPAT

Christelle Stella **NYA TCHOUNKEU** epse **NGANGUE**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Eric Steve **TAMO MBOUYOU**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Yolande **NANJIP** epse **DJIALEU**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Josseline Sylvanie **FONDJA**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Emmanuel Roger **MOTAZE**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Patrick **TCHATCHOUA**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Aminatou **NZIE** epse **MOLUH**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Nicoline **NAMBU YAMAH**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Denise Mireille **ATEBA MEVOUA**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Moise **NGOULOURE NJOYA**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Elisabeth **MONGO**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale

Nathanael **KARTHEGENI**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale



Hervé **ESSO**H, Cadre, Sous- direction de la coopération avec l'Europe  
Gisèle **TAMBA AHANDA**, Cadre, Sous- direction de la coopération multilatérale  
Kévin **TIENTCHEU**, Cadre à la Cellule des Audits et Etudes d'Impact  
Jean Marcel **MONGBET**, MINJEC  
Elisabeth **TOUBIOU NGANOU T.**, MINJEC  
Martin **TSOUNKEU**, Réseau ADIN  
Cécile **MAWE** epse **NZODA**, Association Jeunes en Action pour le Développement Durable  
Bertin Legrand **MOUICHA NJIKAM**, Infographe

## EQUIPE DE RELECTURE

Tous les Secrétaires Généraux des Départements ministériels  
Ernest **NNANGA**, Chef de Division de la Prospective et de la Planification Stratégique  
Owotsogo **ONGUENE**, Chef de division de la Coopération, Etudes et Projets (MINEDUB)  
Grégoire **MEBADA**, Secrétaire Permanent du CTS  
Barnabé **OKOUDA**, Chef de Département de la Normalisation à l'INS  
Barbara **SOW**, Représentant Résident de l'UNFPA  
Fenella Frost, Représentant Résident Adjoint du PNUD  
Tous les Chefs d'Agences des Nations Unies  
Tous les Partenaires au Développement  
SYNDUSTRICAM  
ECAM  
GICAM  
AFAIRH  
PLANOSCAM  
ADIN



REPUBLIQUE DE LA COTE D'IVOIRE  
**MINEPAT**  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE  
RUE DE LA PAIX - 225 ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE

